Les Croates et les Slovènes

ont été les amis de l'Entente pendant la Guerre

Quelques Documents officiels

tirés

des Archives militaires d'Autriche-Hongrie

Présentés par François BARAC

PROFESSEUR DE THÉOLOGIE

ANCIEN RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE ZAGREB

PARIS

IMPRIMERIE LANG, BLANCHONG et Cie

7, Rue Rochechouart, 7

—

1919

Les Croates et les Slovènes

ont été les amis de l'Entente pendant la Guerre

Quelques Documents officiels
tirés
des Archives militaires d'Autriche-Hongrie

Présentés par François **BARAC**

PROFESSEUR DE THÉOLOGIE
ANCIEN RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE ZAGREB

PARIS
IMPRIMERIE LANG, BLANCHONG et Cie
7, Rue Rochechouart, 7

1919

Avant-Propos

La Yougoslavie, Etat des Serbes, Croates et Slovènes, passe de l'enfer au purgatoire. Par une lutte plusieurs fois séculaire contre les Turcs, les Serbes ont réussi, au prix de sacrifices innombrables, à établir leur propre royaume. Les Croates, les Slovènes, aussi bien que les Serbes de l'ancienne Autriche-Hongrie, déshérités du sort, durent subir le lourd fardeau du joug austro-hongrois, même après la création de la Serbie. Alors vint la guerre, la guerre mondiale pour la libération des peuples faibles, asservis par la force impérialiste. L'héroïque, petite Serbie releva le défi de l'orgueilleux militarisme allemand au moment où elle venait à peine de déposer les armes, après le guet-apens de ses voisins de l'Est. La danse macabre commença. Les Croates et les Slovènes d'Autriche-Hongrie se trouvent dès lors dans une situation extrêmement pénible. De toute leur âme, ils avaient participé, autant que les conditions le permettaient, aux guerres balkaniques, travaillant toujours à ce que les Slaves obtinssent la réalisation du grand idéal : les Balkans aux peuples balkaniques. Maintenant que leur sort est directement en jeu, qu'il s'agit de leur liberté, de leurs droits, de leurs aspirations millénaires, auxquelles ils sacrifièrent des centaines de mille parmi les meilleurs d'entre eux, maintenant qu'ils comprennent instinctivement que l'aurore se lève d'un avenir meilleur, ils gisent dans les fers apportés par une armée terriblement forte, par la police et par la gendarmerie, sans qu'il leur soit possible de réagir. Sort tragique pour une nation qui, pendant des siècles, versa des flots de sang pour sauver à l'Occident la civilisation et la liberté.....

L'aigle à deux têtes a enfoncé ses serres aigües et acérées dans les muscles et dans la chair de ses malheureux esclaves — les Slovènes et les Croates. L'espionnage et l'inquisition d'habiles détectives d'un Etat policier dénoncent et défèrent les « traîtres »

aux Tribunaux militaires. L'état de siège règne partout dans le pays. La camarilla noire-jaune met en pratique toute l'expérience historique de Metternich, Bach, Khuen, Kallay, Tisza pour étouffer tout mouvement politique si innocent soit-il. Pour son poids d'or on ne peut trouver un kilogramme de plomb ; toutes les armes, jusqu'aux jouets d'enfants, sont saisies et qui ne les rend pas volontairement est puni de lourdes peines comme suspect de trahison. Tous ceux qui peuvent porter les armes, depuis 18 jusqu'à 54 ans, sont envoyés à la caserne escortés de baïonnettes et ensuite au front. Là une mitrailleuse guette tout Yougoslave. Dans l'armée autrichienne, tout Croate, Serbe ou Slovène est par sa naissance même politiquement suspect. C'est pourquoi on leur assigne des postes où la mort est certaine. Une seule parole obscure, un seul geste même innocent suffisent pour que n'importe quel «loyaliste» ait le droit de les fusiller sans encourir aucune responsabilité. Des officiers ambitieux — Allemands et Magyars — attendent impatiemment l'occasion de trouver en fraude un Yougoslave, sûrs d'obtenir ainsi quelque décoration. Afin de mieux accomplir leur « devoir » et d'avoir la « conscience » en repos, ils n'hésitent pas, non seulement à supprimer un individu, mais encore à décimer des compagnies entières. Par là même ils ont bien mérité de cette Monarchie corrompue dont le mot d'ordre est « A bas les chiens slaves ».

Il n'est pas besoin d'être Slave, il suffit d'avoir le moindre sens moral pour se faire une idée des souffrances endurées pendant cette guerre par les Serbes, les Croates et les Slovènes. Les champions de la liberté sont contraints par la force armée à combattre pour le maintien de leur propre esclavage. Notre peuple est contraint de porter les armes contre les défenseurs de la justice et de la dignité nationale. Bien que civilisé et conscient de ses droits, le Yougoslave, tel l'ilote des vieux temps, est forcé de plier sous la poigne de fer de son tyran. Pour que le calice déborde, des Höffer, des Koewesz, des Tisza viennent encore proclamer devant le monde entier que telle compagnie croate ou slovène a combattu héroïquement — alors que pas un de ces « combattants » n'a survécu à la tuerie. Ce que les potentats autrichiens et hongrois ont caché au monde, c'est que la plupart de ces « combattants » ne sont pas tombés sous des balles adverses, mais sous les coups des mitrailleuses autrichiennes ou magyares, frappés impitoyablement dans le dos. Ce cynisme épouvante. Mais ce qui fait souffrir davantage notre peuple, c'est qu'encore

aujourd'hui on entend par-ci par-là, même dans les pays Alliés, des paroles telles que celles-ci : « Nous devons considérer les Slovènes et les Croates comme nos ennemis. » De telles affirmations nous blessent et nous offensent. Cependant, tout le monde sait que les Croates et les Slovènes ont été dans l'impossibilité matérielle de combattre dansl es rangs de l'Entente, ayant été soumis au front ainsi que dans le pays — tout comme les Polonais, les Tchèques et les Italiens — à la terreur épouvantable de la répression germano-touranienne. Ce n'est pas seulement à cause du préjudice énorme que nous causent de telles affirmations que nous souffrons et que nous nous sentons offensés, c'est encore et surtout parce qu'elles tendent à nous présenter, nous Croates et Slovènes, comme une horde inconsciente de primitifs sans notion de la liberté, du droit, et sans aucun souci de leur indépendance nationale. Nous souffrons et nous nous sentons offensés parce qu'on défigure la vérité, parce que, tout comme les Austro-Magyars, on tient à dissimuler la véritable conduite des Croates et des Slovènes au cours de cette guerre de libération, parce qu'on veut cacher les gestes glorieux de centaines de mille de braves gens, afin que le monde ne sache pas qu'eux aussi ont consenti tous les sacrifices possibles pour la réalisation des idéals humanitaires pour lesquels l'Entente a combattu.

Oui, c'est avec orgueil que je déclare que les Slovènes et les Croates (1) ont *dès le premier jour* compris tout leur devoir dans cette mêlée universelle. Dès le premier jour, ils ont tout fait pour passer des idées et des sentiments aux actes, chez eux, sur le front, à l'étranger, et cela malgré toutes les difficutés opposées par la force armée de la Monarchie. Ils ont agi ainsi constamment, systématiquement, avec une abnégation de héros et une adresse souvent des plus ingénieuse. Bien qu'accusés de « trahir l'Etat », ils ont travaillé consciemment à la libération de leur peuple. Ils ont compris qu'ils ne pouvaient *être traîtres* qu'à leur propre nation ou aux alliés naturels, qui combattaient comme eux pour la liberté, pour la justice et pour la civilisation du monde.

Quant à l'Etat étranger et tyrannique — qui par la force, la méchanceté et la ruse voulait exploiter ses sujets à son profit ou

---

(1) C'est intentionnellement que je ne fais pas à tout propos mention de nos frères Serbes, car personne ne nie leur héroïsme et leur martyr. Ils ont gravé à jamais leur nom dans l'œuvre triomphale de l'Entente. Quant aux Serbes sujets de l'ancienne Monarchie habsbourgeoise, il ont partagé avec les Croates et les Slovènes l'oppression, les souffrances et ont aidé à l'action révolutionnaire si méconnue du grand public.

au profit de certaines classes privilégiées en foulant aux pieds les droits les plus élémentaires de l'homme — les Croates et les Slovènes ont su dès les premiers moments lui réserver le seul sentiment qui lui était dû, c'est-à-dire la haine sainte, digne de l'homme qui se respecte et qui possède le sens de la morale et de la justice. Le droit naturel l'a emporté sur le droit imposé. Plus cet Etat s'acharnait de toute sa puissance militaire et civile sur les Croates et les Slovènes, mieux ils ont su s'unir et se recueillir afin de pouvoir, inspirés par les principes démocratiques et éthiques, repousser ou au moins paralyser la violence brutale de leurs oppresseurs. Presque toutes les classes ont participé à cette lutte, chacune à sa manière : les chefs attitrés comme le clergé national, les partis politiques comme les intellectuels. Paysans, commerçants, industriels, ouvriers, soldats, chacun a fait son possible pour démolir l'État pierre à pierre et détruire le puissant militarisme césarien. Tout a été miné et « saboté » par des moyens politiques et sociaux, économiques et militaires. On devine aisément que tout ce travail a dû se faire dans le silence. Peu d'actes ont pu être accomplis au grand jour. Tantôt, on entreprend une action pour soutenir la conscience nationale, tantôt, on discute intentionnellement les conséquences sociales et économiques de la guerre. On publie les nouvelles de la désertion des troupes yougoslaves qui se sont ralliées aux troupes de l'Entente. On refuse à l'Etat, sous divers prétextes, ce dont il a besoin pour conduire la guerre : ici, on ne donne pas de recrues, là, on ne fournit pas les vivres pour l'armée, ailleurs, on refuse les crédits et l'argent demandé, etc. C'est ainsi que tout le monde a participé à la lutte contre cet Etat ennemi. Chacun a su spontanément ce qu'il fallait faire. Tout a été organisé et les résultats suivèrent, comme le fruit sort de la bonne graine tombée sur un sol bien préparé. Personne n'aperçoit les cadres de l'organisation et encore moins les chefs qui conduisent. Les « trahisons » sur le front se multiplient, on « sabote » par ici, on boycote par là, des révoltes éclatent de plus en plus fréquemment ; le défaitisme se manifeste sous toutes ses formes ; les désertions en masses se multiplient. Tels sont les résultats évidents de l'activité commune, tant de la presse que des organisations secrètes et de la propagande en faveur de la libération et des idéals de l'Entente.

Nous ne voulons pas essayer d'apprécier ici dans quelle mesure ce travail de mine systématique et constant des Croates et des Slovènes a contribué à empêcher les Puissances Centrales de

remporter certains succès sur l'Entente, mais il y a une chose certaine, c'est que les Croates et les Slovènes ont fait beaucoup pour abrégerla guerre, au moins de quelques mois, et pour sauver ainsi des centaines de mille de vies humaines et des milliards de la fortune mondiale. Il est indubitable que les Croates et les Slovènes ont fait tout leur devoir, autant du moins que les circonstances déplorables l'ont permis. Leur activité dans le pays et sur le front, de même que leur participation à l'action des « légions yougoslaves » — composées d'une part des déserteurs et des prisonniers de guerre croates, serbes et slovènes, et d'autre part, des volontaires croates, serbes et slovènes venus d'Amérique — sur les divers champs de bataille, notamment en Dobroudja et sur le front de Salonique, a été pour une grande partie reconnue par les divers pays de l'Entente.

Nous reproduisons ici quelques documents traduits textuellement des originaux allemands. Ces rapports officiels des militaires austro-hongrois, illustrent la conduite des Croates et des Slovènes pendant la guerre (1). Les originaux sont à la disposition de tout le monde et peuvent être consultés à la Délégation du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, à Paris, 4, Rue de Presbourg, Hôtel Beau-Site, Chambre 31.

Il va de soi que ce n'est-là qu'une faible partie des documents existants. Les énormes archives de guerre de l'ancienne Monarchie austro-hongroise sont encore loin d'être complètement examinés et il faut noter que toutes les pièces ne sont pas en possession du jeune Etat yougoslave. Ce n'est que le jour où toutes ces pièces seront réunies et compulsées, qu'on pourra écrire la vraie histoire de l'activité révolutionnaire des Serbes, Croates et Slovènes de l'ancienne Monarchie habsbourgeoise. La lecture des documents que nous publions, les dates qu'ils portent et les lieux où ils ont

(1) Le Comité Yougoslave a déjà fait connaître une partie des faits et gestes des Croates et des Slovènes, soit dans différentes conférences qu'il a organisées, soit dans des articles de journaux ou dans des brochures spéciales qu'il a éditées. Consulter entres autres : *Le Bulletin Yougoslave* 1914-1919, Paris, Comité Yougoslave, 17, rue Cadet. — Kuhne : *Ceux dont on ignore le martyre* (Les Yougoslaves et la guerre), Genève. Kundig, 1917. — V. Bérard : *Les persécutions yougoslaves*, Paris, Plon-Nourrit 1916. — F. Cvjetisa : *Les Yougoslaves d'Autriche-Hongrie*. (L'Avenir, août-septembre 1917). — *Le Régime austro-hongrois*, I et II (discours des députés Tresic-Pavicic et Vukotic), Paris 1918. — J. Chopin : *Les Yougoslaves et l'Entente* (Mercure de France 1918. — Zdenko Moravec : *L'Italie et les Yougoslaves*, Paris 1919 (au dépôt du Comité Yougoslave, 17, Rue Cadet). Cette dernière brochure contient quelques documents originaux. Le Comte Beguen, correspondant spécial du *Journal des Débats* a communiqué à son journal (*Journal des Débats* n° 107 du 17 avril 1919) sous le titre « En Croatie » quelques-uns des documents très intéressants qu'on est en train de recueillir à Zagreb.

été rédigés pourront cependant servir à tracer une esquisse de notre révolution.

Ces documents sont éloquents par eux-mêmes, et je m'abstiendrai de tout autre commentaire. Les actes condamnés dans ces documents mettent en pleine lumière la conscience nationale et le but précis que poursuivaient les Croates et les Slovènes. Que d'énergie, que d'audace et quel mépris de la vie il a fallu posséder pour miner ainsi l'Etat austro-hongrois, alors qu'il s'évertuait à étouffer par les actes les plus révoltants la moindre tentative de libération. L'activité révolutionnaire n'a pas pu, hélas! triompher sans avoir à déplorer des victimes: plusieurs dizaines de mille de personnes de tout âge et de tout sexe ont payé de leur vie leurs efforts: les potences, les pelotons d'exécution et les cellules des casemates ont seuls pu venir à bout de ces héros obscurs. Il importe de souligner encore que les suppliciés ont été pour la plupart des gens qui n'avaient jamais porté le fusil. Les villages incendiés de Srem et de Bosnie, la Dalmatie et l'Istrie dévastées, la Slovénie ensanglantée, voilà autant de lugubres monuments — pires que ceux que les Turcs ont laissé derrière eux — de la brutalité austro-hongroise dans nos pays. Des régions entières ont été dépeuplées, plusieurs dizaines de mille de Yougoslaves ont été internés et les prisons immondes de Marburg, de Leibnitz, de Gmünden, de Möllersdorf, de Doboj, de Tuzla, d'Arad et de tant d'autres localités sont marquées du sang des martyrs yougoslaves.

Néanmoins, le peuple yougoslave a survécu à la seconde catastrophe de Kossovo. Il est heureux d'avoir réussi à édifier, même au prix de ces terribles sacrifices, les fondements de l'unité nationale. Il est fier d'avoir vu toutes ses fractions, serbe, croate et slovène, chacune dans la mesure du possible, cimenter de leur sang les bases solides du jeune Etat unifié. Et il proclame que chacun de ses enfants est prêt aujourd'hui comme hier à sacrifier sa vie à sa mère patrie — la Yougoslavie.

François BARAC.

Dès 1908, à l'occasion de l'annexion de la Bosnie-Herzégovine par la Monarchie austro-hongroise, un mouvement de révolte était envisagé en Bosnie-Herzégovine, en Croatie-Slavonie et en Dalmatie. La situation mondiale en général et celle de la Monarchie habsbourgeoise en particulier, n'étaient cependant pas favorables à une telle entreprise à cette époque-là. La note du général Scheure, commandant militaire de Zagreb, que nous reproduisons ci-après, prouve l'existence d'un complot révolutionnaire, dès 1908, dans les pays yougoslaves.

Sous Praes, N° 2.682 du 17 Novembre 1914

Scheure écrit au haut commandement d'armée au sujet de l'activité de la propagande yougoslave depuis 1908. Il s'en rapporte au télégramme du 8 octobre 1908, n° 707/16, informant de ce que le Ministre serbe des Affaires Étrangères a conféré avec le Club Yougoslave sur le transport des armes à travers la Drina, en vue d'une révolte en Bosnie-Herzégovine. Un messager devait transmettre de Belgrade les instructions à Babic-Gjalski, Supilo, Medakovic, Grgic. En outre, Scheure dit que, sous N° 1065-B, du 17 octobre 1908, information est parvenue que le « Comité pour la révolte de nos pays yougoslaves » prit, le 5 octobre 1908, la décision de demander des armes au Ministre, ainsi que de prier Babic-Gjalski, Supilo et Medakovic de préparer de suite « ce qui était nécessaire pour produire une révolte générale dans leurs pays. Dans ce but, on mettrait à leur disposition tout ce qu'ils jugeraient comme utile ». La révolte serait amorcée par des troupes irrégulières pour lesquelles on aurait établi un règlement spécial.

DOCUMENTS

I

COMMANDEMENT MILITAIRE
IMPÉRIAL ET ROYAL DE ZAGREB

—

Praes N° 805

Au Gouvernement provincial royal
de Croatie-Slavonie-Dalmatie

Zagreb

Zagreb, le 19 août 1914.

Ces derniers jours, les cas se sont renouvelés à Zagreb — et probablement aussi en province — que la population a été mise dans un état d'excitation et d'inquiétude par de fausses nouvelles alarmantes et par la divulgation de bruits incroyables.

Il y a lieu de supposer que certains éléments répandent intentionnellement ces faux bruits parmi la population pour provoquer le découragement et pour exploiter celui-ci en vue de leurs projets.

Le commandement militaire a l'honneur de vous prier que des ordres soient donnés aux autorités compétentes, de procéder avec la plus grande rigueur contre la divulgation de faux bruits.

Il serait également à recommander de porter à la connaissance publique cette mesure en ajoutant un commentaire adéquat.

SCHEURE.
Général de division imp.

Reçu par la Présidence du Gouvernement provincial royal de Croatie-Slavonie-Dalmatie.

N° 5470 Pr. à Zagreb, le 20 août 1914.

II

COMMANDEMENT
IMPÉRIAL ET ROYAL D'ÉTAPE
D'ARMÉE

—

K. N° 114

Au commissaire du Gouvernement royal
Vukovar

Brcko, le 12 septembre 1914.

J'ai l'honneur de vous informer que ces derniers jours, sur la voie ferrée près de Mitrovica, des dégâts furent faits par le feu de l'artillerie serbe, dégâts qu'on ne peut presque pas imaginer avoir été commis sans que la population locale y ait collaboré par des signaux. Entre Ruma et Indjija — c'est-à-dire sur le territoire que nos troupes occupent — on a fait sauter des rails. Cet acte est très probablement imputable à la population locale.

Ces faits ainsi que l'esprit public en Syrmie rendent nécessaires les mesures les plus énergiques exigées dans les ordonnances du Président du Conseil royal hongrois, n° 6538/1914 et du commandement supérieur d'étape, n° 913, de 1914.

Commandant d'étape de la 5e armée
K. N° 114.

Au Gouvernement provincial royal de
Croatie-Slavonie-Dalmatie
Zagreb

Brcko, le 12 septembre 1914.
à prendre note,

Landwehr-Colonel, mp.

III

COMMANDEMENT MILITAIRE
IMPÉRIAL ET ROYAL DE ZAGREB

—

Praes N° 1775

Proclamations contre la guerre.
Au Gouvernement provincial royal de
Croatie-Slavonie-Dalmatie

Zagreb

Zagreb, le 26 septembre 1914.

Une patrouille de gendarmerie a trouvé les deux proclamations ci-incluses, sur une colline qu'on voit de loin près de Dragalj (Bocche di Cattaro). Les proclamations étaient affichées sur un poteau.

Il y a lieu de croire que ces proclamations n'ont pas été rédigées et imprimées au Monténégro, mais ailleurs.

Il est probable qu'on les importe aussi dans d'autres régions de la Monarchie.

Je prie d'en donner connaissance à toutes les autorités et à tous les agents dépendants de vous et de leur donner l'ordre de remettre toutes les proclamations en question, qu'ils trouveraient, aux autorités supérieures qui en informeront le Commandement militaire.

Deux textes conformes ont été remis au gouvernement provincial royal de Croatie-Slavonie-Dalmatie et au gouvernement royal de Fiume.

SCHEURE,
Général de division, mp.

Voici le texte des deux proclamations dont il est question ci-dessus :

A

Frères Slaves :
Écoutez tous où que vous soyez!

Le grand jour de notre libération définitive du joug allemand approche. Vos oppresseurs éhontés, dans leur grossièreté naturelle,

n'ont pas craint de dire ces derniers temps, que les Slaves n'étaient aptes qu'à servir de fumier pour les champs sur lesquels doit pousser la *Kultur* allemande. Pour eux, tout moyen est bon pour humilier, outrager et calomnier le slavisme.

Dieu cependant ne supporte pas l'injustice, et la violence criminelle allemande verra aussi sa fin...

La tentative des oppresseurs allemands pour anéantir le peuple serbe en Serbie et au Monténégro, s'est heurtée à la forte résistance de la grande Russie, notre protectrice séculaire, et à celle de ses puissants Alliés, la France et l'Angleterre, auxquels se sont joints la Belgique, le Portugal, l'Egypte et même le lointain Japon.

Maintenant, l'Europe tout entière veut punir les tyrans allemands qu'ont reniés aussi leurs Alliés d'antan, l'Italie et la Roumanie.

Seize millions de vos protecteurs se sont unis et les armes à la main, se sont mis à l'œuvre pour balayer de la terre tout ce qui respire et vit de façon allemande, et la puissante flotte anglo-française a fermé aux Allemands toutes les mers pour les affamer.

Il n'y a plus de salut pour eux. Le jour suprême de leur ruine complète est proche...

La Pologne, jadis morcelée, est déjà unie par la Russie, en un corps autonome.

La grande Russie tend déjà sa main fraternelle au peuple russe vivant en Galicie sous le joug étranger. Dans quelque temps, les provinces serbes d'Autriche se réuniront aussi à leurs libérateurs, la Serbie et le Monténégro.

Frères Slaves !

Levez-vous aussi contre les oppresseurs allemands. Levez-vous tous où que vous soyez ! Jetez-vous unis contre l'ennemi commun. Libérez-vous par les armes ! Obtenez vos droits par le sang !...

Démontrez aux Allemands qu'ils mentaient lorsqu'ils disaient que vous étiez seulement le fumier de leur *Kultur*.

Frères Slaves !

Mieux vaut mourir avec honneur pour la liberté, que vivre honteusement dans l'esclavage allemand.

Cherchez donc à obtenir la liberté !

Maintenant ou jamais !!!

B

Frères Austro-Hongrois et Allemands !
Ecoutez une parole loyale et sincère !
Le monde entier est contre vous !!!

La guerre commencée par vos gouvernements d'une façon si légère pour anéantir la faible Serbie, s'est transformée en une *Straf-expédition*

(expédition de châtiment) contre l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne. Vos diplomates maladroits n'ont pas su conclure avant la guerre, d'alliances nouvelles. Ils ont su, au contraire, très bien détruire l'œuvre magnifique de Bismarck et détacher vos anciennes Alliées — l'Italie et la Roumanie — de la Triplice.

Maintenant, ce ne sont pas seulement la Serbie, le Monténégro et la Russie qui combattent contre l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne, mais encore la France, l'Angleterre, la Belgique, le Portugal, l'Egypte et même le Japon !!!

Vos généraux ne sont pas plus habiles que vos diplomates. Les armées autrichiennes et allemandes n'ont subi jusqu'ici que des défaites. Le plan de guerre allemand visant d'abord à l'écrasement des Français et puis à celui des Russes, a définitivement échoué. Les flottes anglaise et française sont maîtresses de toutes les mers et se trouvent même dans l'Adriatique bleue.

Il n'existe plus aucun espoir pour que la guerre mal commencée prenne une tournure favorable pour vous, car

5 millions de Russes
3 — de Français
1 — d'Anglais, de Belges et de Portugais
1/2 — de Serbes et de Monténégrins,

donc ensemble 9 millions et demi de soldats se trouvent tout près des frontières austro-hongroise et allemande.

C'est donc un triste sort qui attend l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne. Une paix immédiate peut seule sauver quelques morceaux du territoire autrichien allemand.

Si vous ne désirez pas perdre tout, si l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne n'ont pas l'intention de commettre un horrible suicide, vous devez exiger de vos gouvernements — s'il n'est pas déjà trop tard — la conclusion d'une paix honorable.

Il n'y a, en effet, aucun bon sens de continuer à combattre !

Vous ne perdrez pas en vain vos biens et votre sang !!!...

IV

COMMANDEMENT MILITAIRE
IMPÉRIAL ET ROYAL DE ZAGREB

—

Praes N° 1761

Mesures contre la propagande panserbe

A Son Excellence M. le Conseiller intime Ivan Baron Skerlecz,
Banus des Royaumes de Croatie, Slavonie et Dalmatie
Zagreb

Zagreb, le 26 septembre 1914.

Sur la base du rapport : du commandement impérial et royal de la 5e armée,
du commandement d'étape impérial et royal de la 5e armée,

K. n° 116 du 21 septembre dernier, qui m'a été transmis, aussi, je crois pouvoir supposer que Votre Excellence soumettra ses fonctionnaires politiques hauts et petits à un examen vraiment approfondi et éloignera sans merci tous ceux qui fermeraient les yeux sur les actes de haute trahison.

Du peu que je suis informé par Votre Excellence, la Syrmie était considérée comme loyaliste. Au début de la mobilisation, on n'y a déplacé que quelques fonctionnaires isolés, qui n'étaient pas tout à fait sans reproche.

La triste réalité a cependant montré dans quelle mesure les gens de là-bas étaient en effet dignes de confiance.

Si les autorités administratives avaient rempli avec toute l'énergie nécessaire leurs fonctions — il me suffira de ne citer que la saisie des armes — il aurait été impossible de ne pas s'apercevoir de l'esprit hostile à l'Etat régnant parmi la population de cette région.

Vu pourtant le fait que cela s'est produit malgré tout, il paraît qu'il n'y a pas lieu de supposer qu'on ne se serait pas aperçu des vraies conditions, mais qu'on a poursuivi le but de les déguiser et de jeter de la poudre aux yeux.

Il est impossible que dans cette région il soit resté un mystère pour

une autorité qui n'est pas intentionnellement aveuglée, que la population hostile rôde autour des lignes de chemin de fer et de téléphone qu'elle endommage. Elle désigne aussi les maisons de la population loyaliste, devant être incendiées, emploie contre nos soldats des armes qu'on avait dû lui laisser à ce qu'on prétend. Des *popes* installent en outre les initiales du roi ennemi sur les tours des églises ! ! !

Tout cela s'est passé en Syrmie qu'on considérait comme loyaliste.

Quel aurait été, dans le cas de l'invasion ennemie, l'état de choses dans les districts qui ont été d'avance stigmatisés comme serbophiles et suspects ?

SCHEURE
Général de division mp.

V

Dépêche de Potiorek, reçue à Zagreb le 3/10 1914.

Excellence Banus Baron Skerlecz
Sss Tuzla 387 146 2 10 05

Zagreb

Res n° 817/OK. Il résulte de l'instruction faite par le général de division Szurmay, qu'à Bezanija, à l'ouest de Zemun, on a tiré des maisons sur nos soldats et qu'on y cachait des soldats ennemis. D'après la proposition du général de division Szurmay, je demande d'urgence l'évacuation de toute la population mâle au-dessus de 15 ans de cette commune et de toutes les autres où des faits semblables se produisent. Cette population devra être dirigée immédiatement vers l'intérieur de la Croatie, et une instruction rigoureuse devra être faite d'accord avec le commandement militaire de Zagreb et le commandement du groupe d'armée de Petrovaradin. Le commissaire du gouvernement Hideghety sera également appelé à prendre part à l'instruction. Les coupables seront déférés au Tribunal militaire qui les jugera d'après la loi martiale.

Potiorek mp.

VI

COMMANDEMENT
IMPÉRIAL ET ROYAL
DE LA 5e ARMÉE
COMMANDANT D'ÉTAPE
DE L'ARMÉE
—
K. N° 163

Au gouvernement provincial royal de Croatie, Slavonie, Dalmatie.
Zagreb.

Brcko, le 3 octobre 1918.

Op. N° 494/OK. du haut commandement des forces combattantes des Balkans.

Les civils indigènes qui se rendent coupables d'un acte criminel cité par l'article 14 du code militaire de procédure criminelle (transmission de signaux, intelligence d'autre genre avec l'ennemi, détérioration du télégraphe, etc.), seront déférés dans toute la Monarchie à la compétence des Tribunaux militaires. Pour ces crimes, la loi martiale a été proclamée. Dans les cas de nécessité urgente, les commandements militaires devront procéder indépendamment (même sans participation d'un juge militaire) aux termes des articles 513 et 515 de la première partie du règlement de service et de l'article 61 de la deuxième partie de celui-ci.

Ordonnance de l'E. O. K. N° 913

Dans le cas d'attitude hostile des habitants, l'application du droit exceptionnel de guerre apparaît souvent d'urgente nécessité, par exemple prendre et abattre des otages, anéantir des localités par le feu, prendre des mesures contre l'empoisonnement des citernes, décimer la population, etc...

En appliquant ces représailles, il faut garder la circonspection et la sagesse qui s'imposent pour limiter de telles mesures aux cas de nécessité absolue.

Ces ordres seront portés à la connaissance de la population civile.

Copie conforme à l'original approuvé par Son Excellence le commandant d'armée.

Reçu par la Présidence du gouvernement royal provincial de Croatie-Slavonie-Dalmatie, à Zagreb, le 6 octobre 1914.

N° 7050 Pr.

VII

COMMANDEMENT MILITAIRE
DE ZAGREB

—

Praes N° 2171/II

A Son Excellence M. le Conseiller intime Ivan Baron Skerlecz
Banus des Royaumes de Croatie, Slavonie et Dalmatie
Zagreb

Zagreb, le 23 octobre 1914.

La constatation sur le territoire de Bosnie d'une communication par signaux optiques, permet au commandement militaire de conclure que cette communication possède sur le territoire de Croatie-Slavonie son point de départ.

Pour s'en assurer, une commission sera envoyée sur les lieux. Des magistrats appartenant au gouvernement royal provincial seront adjoints à cette commission.

Je vous prie donc de bien vouloir permettre que le Préfet de police Klobucaric, le détective Todorovic et le docteur Bedekovic fassent partie de cette commission.

En même temps, je vous prie aussi de bien vouloir permettre que ces fonctionnaires, au cas où la piste conduirait en Bosnie, puissent dépasser la frontière.

Il va de soi que le commandement militaire prendra toute la responsabilité de cette action sur un territoire étranger.

Vu l'urgence, veuillez me donner la réponse par téléphone (49-92).

SCHEURE,
Général de division, mp.

VIII

Dans son message du 2 novembre 1914 Praes. N° 2590, adressé au haut commandement de l'armée, au haut commandement des forces combattantes des Balkans et au bureau présidentiel du Ministère de la Guerre, le commandant militaire Scheure écrit ce qui suit :

(Ommissis)

« La trahison s'étendant profondément dans l'intérieur de notre patrie et s'attaquant à notre armée combattant avec enthousiasme, courage et héroïsme, a fait des milliers et des milliers de victimes parmi nos officiers et soldats fidèles à l'empereur. Il résulte des dépositions de tous les blessés qu'aucun d'entre eux n'a eu peur des soldats ennemis, mais seulement de la trahison venant de tous les côtés du front, des arbres et des maisons...

« Par trahison, on a communiqué jusqu'ici et on continue de le faire, tous les mouvements des troupes. On fait pour l'artillerie ennemie les reconnaissances et les observations, et par des signaux, on l'aide à atteindre sur le champ son but. Des signaux de feu, de fumée, l'inclinaison des cadrans d'horloge sur les clochers des églises, les troupeaux de vaches et d'oies, l'imitation des cris d'animaux, les drapeaux noirs et jaunes, etc., etc., indiquent les renforcements et les déplacements de troupes. Il est aussi prouvé que des nouvelles concernant nos positions et celles de l'ennemi, les événements de guerre, les mouvements, etc., pouvaient parvenir d'une façon jusqu'ici non expliquée loin dans l'*Hinterland* où vivent les Serbes ».

Plus loin, le commandant militaire rend responsable surtout le clergé orthodoxe et d'autres intellectuels qui, dit-il, auraient agi, pendant des mois, dans ce sens.

IX

COMMANDEMENT MILITAIRE
IMPÉRIAL ET ROYAL DE ZAGREB

—

Praes N° 2682

Commandement militaire impérial et royal de Zagreb.
Praes N° 2682

Président de la Diète Medakovic

Zagreb, le 17 novembre 1914.

... Si ces éléments hypocrites continuent à gouverner le pays, on ne peut nier la possibilité que, la guerre serbe une fois terminée, le règlement des comptes avec l'ennemi intérieur en Croatie-Slavonie devra suivre.

Si l'on veut, en réalité, étouffer la propagande panserbe, on ne pourra le faire par la bienveillance et par tous les ménagements possibles. A mon avis, il suffirait complètement de réaliser chez nous, mot pour mot, les demandes formulées dans l'ultimatum adressé à la Serbie pour autant qu'elles s'appliquent à nos conditions, car il est certain qu'on ne pourrait considérer comme une sévérité exagérée, de ne pas prendre contre nos propres citoyens suspects et animés de l'esprit serbe des mesures plus sévères que celles que, pour protéger son propre Etat, Sa Majesté — en dépit de sa connaissance des hommes et de sa bonté hautement appréciées et uniques dans le monde entier — a été obligée de demander à l'ennemi serbe même.

Je considère donc qu'il est temps de penser sérieusement à la dissolution de la Diète croato-slavone-dalmate. Ainsi seulement on se débarrasserait des éléments qui pourraient très bien être députés en Serbie, mais en aucune façon en Autriche-Hongrie.

SCHEURE
Général de division m p.

X

COMMANDEMENT MILITAIRE
DE ZAGREB

—

Praes N° 3050

Divulgation de nouvelles inquiétantes parmi la population

A Son Excellence M. le Conseiller intime Ivan Baron Skerlecz
Banus des Royaumes de Croatie, Slavonie et Dalmatie
Zagreb

Zagreb, le 26 novembre 1914.

Il a été porté à la connaissance du commandement militaire qu'à Zagreb, fonctionne depuis le commencement de la guerre, une organisation secrète poursuivant le but d'ébranler systématiquement par la divulgation de faux bruits, la confiance de la population dans le succès de nos armes, confiance qui n'est déjà pas trop grande.

On ne transmet pas seulement de bouche en bouche les nouvelles à la fois les plus incroyables et les plus alarmantes, concernant les défaites de nos troupes, nouvelles qu'on dit tenir de sources sûres, et les nouvelles présentant la conduite des Etats neutres comme incertaine et même directement hostile à la Monarchie, mais encore nos chefs militaires éprouvés et habiles ne sont pas épargnés par ces éléments funestes qui inventent des nouvelles mensongères, parlant de trahison et de suicides, ainsi que d'autres cas de mort tragique, etc., qui en auraient été la conséquence.

Après les succès brillants de nos troupes en Serbie, des misérables cherchent à diminuer l'état d'esprit joyeux de la population croate en mettant en circulation des nouvelles mensongères disant, qu'à l'occasion de l'occupation des villages serbes (Mitrovica serbe, Sabac) *les drapeaux croates hissés d'abord auraient été arrachés par des troupes hongroises* et remplacés par des drapeaux hongrois, que des rixes, des combats à la baïonnette auraient eu lieu entre les régiments hongrois et croates, et que ceci se serait produit aussi à Zagreb même (!), etc., etc.

L'état d'esprit assez déprimé de la population prouve que ces mensonges sans fondement, si absurdes qu'ils soient, trouvent trop facile-

ment crédit à Zagreb ou du moins produisent l'impression qu'ils pourraient être vrais.

Malgré toutes les précautions, on importe aussi en contrebande et on fait circuler des journaux étrangers qui donnent à ce tissu de mensonges une apparence de consécration officielle, car, il va de soi qu'on ne choisit pour l'importation que les journaux pouvant être utiles à la bande dangereuse pour l'Etat, qui divulgue de telles nouvelles alarmantes.

Je me permets de prier Votre Excellence de faire súrveiller aussi de façon discrète les consuls étrangers se trouvant à Zagreb.

Je vous prie aussi de donner au commissaire du gouvernement, à la S. d. d. s., à la police et à la gendarmerie des ordres, afin de venir à bout avec énergie et avec succès de ces agissements criminels, puisque je dois supposer que les bruits qui se répandent dans la ville, ont dû parvenir aussi jusqu'aux oreilles des agents de ces autorités.

Enfin, je me permets d'informer Votre Excellence que les employés de banques à Zagreb auraient, dit-on, dissuadé certains citoyens de souscrire à l'emprunt de guerre (S. d. d. s. en est informé).

Scheure,

Général de division, mp.

XI

COMMANDEMENT MILITAIRE
IMPÉRIAL ET ROYAL DE ZAGREB

—

Praes N° 3297

A Son Excellence M. le Conseiller intime Ivan Baron Skerlecz
Banus des Royaumes de Croatie, Slavonie et Dalmatie
Zagreb

Zagreb, le 10 décembre 1914.

Comme suite de la demande adressée à Votre Excellence le 26 novembre dernier Praes. N° 3050, le haut commandement de l'armée nous envoie l'ordre suivant K N° 2200, daté du 1er décembre dernier.

« Il faut s'efforcer par tous les moyens de s'emparer des principaux meneurs de l'organisation secrète pour la divulgation de nouvelles inquiétantes et les interner et les mettre hors d'état de nuire, comme suspects d'espionnage ou pour incitation à la révolte. »

Le commandement militaire a l'honneur de prier le gouvernement provincial, de bien vouloir rédiger d'accord avec le commandement militaire, un texte concernant tous les bruits répandus, et d'y ajouter un appel à la population expliquant l'absurdité de tels bruits et le devoir de tous les patriotes de dénoncer les personnes répandant de tels mensonges, afin que les auteurs et les propagateurs puissent être punis comme ils le méritent.

Tous les journaux devraient publier consécutivement à deux reprises cette note.

En même temps, on devrait prier tous les journaux de publier des articles émanant de leur rédaction, pour provoquer l'enthousiasme. Un exemplaire de tels articles devra être envoyé au gouvernement provincial et au commandement militaire.

Veuillez agréer, etc.,

En l'absence du commandant militaire ;

Signature illisible.

XII

COMMANDEMENT MILITAIRE
IMPÉRIAL ET ROYAL DE ZAGREB

—

Praes N° 3550

A Son Excellence M. le Conseiller intime Ivan Baron Skerlecz
Banus des Royaumes de Croatie, Slavonie et Dalmatie
Zagreb

Zagreb, le 28 décembre 1914.

Il y a quelques jours, le Préfet de police Klobucaric, nous a annoncé qu'il était révoqué de ses fonctions et par conséquent de celles de chef des détectives.

Je ne sais pas si Votre Excellence a connaissance de ce fait, mais je suis frappé que cette révocation vienne justement à la suite de la proposition du commandement militaire, demandant pour lui une recommandation, afin d'obtenir un décret lui accordant la reconnaissance royale pour son activité exceptionnelle au service militaire défensif d'information.

En même temps, le chef de la police Mraovic a envisagé aussi la révocation de l'ex-détective Todorovic, qui s'est également distingué par son activité.

Ainsi que je m'en suis exactement informé, il existe depuis le 1er juin dernier, auprès du gouvernement provincial, un bureau central pour le service défensif d'information.

Il va de soi que les prescriptions du règlement « Instruction pour le service militaire d'information » devraient être obligatoires aussi pour ce bureau central.

Le service militaire d'information doit être soutenu en tout premier lieu par le gouvernement royal provincial de Croatie-Slavonie-Dalmatie comme autorité centrale. La gendarmerie, la police, les employés de la régie, le personnel des autorités administratives, celui des postes, des télégraphes et des chemins de fer sont obligés de faire le service d'information dans le cadre des instructions du gouvernement provincial.

Ces instructions concernant l'espionnage et l'aide du service militaire d'information ont été remises au commandement du corps, sous

votre rubrique « traduction ad Praes. Nc 135 Res. de 1913 (confidentiel) », et sont toujours en vigueur, puisque de nouvelles instructions n'ont pas été données.

Dans ces instructions, il est dit sous II : La collaboration étroite des autorités administratives et militaires dans le service d'information est une nécessité absolue. Pour satisfaire cette nécessité, je me vois obligé d'ordonner ce qui suit :

Point 1, dernier alinéa :

« Bien que l'activité de la gendarmerie dans le service d'information, soit réglée par des prescriptions spéciales, la collaboration à cette activité est mise à la charge des autorités d'administration et de police pour des raisons bien compréhensibles.

Le point 2 dit :

« La section d'état-major du 13e corps règlemente le service militaire d'information, dans le domaine du Royaume de Croatie-Slavonie, etc... »

Point 3, avant-dernier alinéa :

« Vu le secret rigoureux qu'il faut garder, il est recommandable et utile d'accomplir tous les actes de service oralement, dans tous les cas où il en existe la moindre possibilité. »

Point 4 :

f.) *La surveillance de la communication à la frontière.*

« La communication à la frontière vers l'étranger doit être surveillée le plus rigoureusement. Pour les autorités militaires sont (surtout à la frontière) d'un intérêt spécial : l'entretien de relations secrètes avec l'étranger, les voyages d'étrangers suspects et d'officiers étrangers, etc...

On devra avec empressement venir à la rencontre de toutes les demandes et de tous les désirs des autorités militaires, ayant trait au service militaire d'information.

Je crois que, dans cette région, le nombre des citoyens sympathisant surtout avec l'Etat étranger de Serbie est très important et que le bureau central pour le service défensif d'information a toujours disposé d'un champ d'activité très riche et qu'il aurait pu rendre au commandement militaire des services importants. En réalité, ce bureau central a cependant complètement manqué son but.

Je ne connais à cet égard les informations que possède Votre Excellence, mais le commandement militaire a, sur la base de ses propres observations, l'impression que les autorités en question ne remplissaient pas leur devoir comme elles auraient dû et pu le faire, car en ce qui concerne les citoyens sympathisant avec les Etats étrangers, il ne peut y avoir aucune exception ni aucun égard spécial pour un personnage quelconque. Au moment actuel, il paraît que le chef de police

Mraovic a réuni entre ses mains — au moins pour la capitale — toutes les fonctions du service d'information sans égard au bureau central.

Le conseiller de section Maravic m'a raconté personnellement que presque aucun dossier ne lui est transmis, et que le chef de la police adresse ceux-ci après des perquisitions, toujours directement à Votre Excellence. Le commandement militaire ignore pourquoi le bureau central a été ainsi complètement écarté. Je ne sais pas non plus si Votre Excellence a reçu ou donné des instructions spéciales.

Le commandement militaire n'a reçu à ce sujet aucune information.

Pendant tout le temps de la mobilisation, c'est-à-dire pendant cinq mois, le chef de la police n'a pas fait au commandement militaire une seule communication disant qu'un cas quelconque se serait produit.

Le commandement militaire n'a donc reçu de ce bureau pas plus que d'un autre aucun soutien concernant le service militaire d'information, bien que cela soit directement ordonné.

Plus encore ; le chef de la police s'est arrogé même le droit d'interdire d'aller au commandement militaire aux agents de police qui devaient l'informer. La révocation du préfet de police Klobucaric a manifestement son origine dans ce fait.

Une preuve éloquente de la façon dont le chef actuel de la police conçoit son devoir et dont il aide le commandement militaire dans le service défensif d'information, est la communication que j'ai reçue et qui dit qu'on a l'intention de faire surveiller « un peu » les personnes militaires.

Cela nécessite bien une explication.

Puisque je ne peux pas admettre une telle arrogance, je prie Votre Excellence de bien vouloir ordonner à cet égard une instruction énergique, afin que je connaisse le motif qui a donné lieu de songer à une telle surveillance.

Si le bureau central pour le service d'information et avec lui toutes les autorités du gouvernement provincial, avaient aidé le commandement militaire ainsi que c'était leur devoir et que le demande catégoriquement la sécurité de l'Etat, on aurait certainement jeté plus de clarté dans les actes de trahison et on aurait épargné au commandement militaire une correspondance désagréable et exigeant beaucoup de temps.

Je me permets à cet égard de rappeler à Votre Excellence seulement la communication si fâcheuse pour nos armées sur le front de nos traîtres avec l'ennemi et d'attirer l'attention de Votre Excellence sur le fait qu'Elle était si mal informée qu'Elle qualifiait la Syrmie comme étant digne de confiance et loyaliste.

Je prie donc Votre Excellence de remédier radicalement quant au soutien prescrit pour le service militaire d'information, et plus par-

ticulièrement de façon que le bureau central pour le service défensif d'information reçoive l'ordre de faire son service ainsi que l'exige son importance pour l'armée et par conséquent aussi pour la Monarchie.

Cela exige aussi, il est vrai, que ce bureau se voie en effet attribuer la sphère d'action qui lui convient.

Je vous prie aussi d'attacher à ce bureau l'ancien préfet de police Klobucaric qui, comme il l'a prouvé, est hautement qualifié et fait son service uniquement dans l'intérêt de la cause, en mettant de côté tous ses intérêts personnels.

En outre, il serait très nécessaire d'attacher un représentant militaire à cette section.

Etant donné que le gouvernement provincial, par ses instructions, a donné des ordres à tous ses agents, de venir à la rencontre de toutes les demandes et de tous les désirs des autorités militaires, ayant trait au service militaire d'information, j'espère que Votre Excellence donnera suite à ma demande et je la prie de m'en faire parvenir la décision le plus tôt possible.

Quant au fait que parfois certains dossiers ont été reçus d'abord par le commandement militaire ou que des membres militaires de commissions ont emporté de tels dossiers, je me permets de vous faire observer, pour éviter de suite tout malentendu, qu'il est tout à fait indifférent que telle autorité reçoive d'abord les dossiers puisque le gouvernement provincial et le commandement militaire poursuivent le même but. La chose principale est d'avoir trouvé le matériel et que rien ne se soit perdu.

Ici on n'a jamais examiné que les dossiers qui semblaient être d'une importance militaire quelconque ou qui pouvaient fournir des points d'appui à des démarches ultérieures.

Votre Excellence n'ignorera pas que, selon les statuts de la « Narodna Odbrana », le maintien de la communication des membres étrangers avec la Serbie constitue une tâche spéciale et importante. Tout membre de la « Narodna Odbrana » qu'on pourrait découvrir et examiner, est donc d'une haute importance militaire. Cela explique aussi le vif intérêt qu'a le commandement militaire à ce que des perquisitions soient effectuées à temps et par surprise et que leurs résultats soient jugés d'abord militairement au point de vue du service défensif d'information.

Veuillez agréer, etc.

SCHEURE

Général de division, mp.

XIII

COMMANDEMENT MILITAIRE
IMPÉRIAL ET ROYAL DE ZAGREB

—

Praes N° 841

Zagreb, Février 1915.

... En ma qualité de commandant militaire de Zagreb, je suis d'avis qu'au moment de la déclaration de guerre, toute politique aurait dû être complètement écartée. Au point de vue militaire, il ne peut y avoir lieu que de distinguer la population loyaliste, fidèle à la dynastie et par conséquent digne de confiance, de celle manifestement suspecte qui est à un haut degré disposée à la haute trahison, au crime de lèse-majesté et à l'intelligence avec l'ennemi !

... Le 17 août dernier, pour la première fois, j'ai fait, par hasard, connaissance avec MM. Frank et Horvat. Ces deux messieurs étaient venus chez mon chef d'état-major protester contre la proclamation invitant à la manifestation devant avoir lieu ce même soir et contenant un passage qui blessait les sentiments des Croates loyalistes. Ce passage disait... qu'il ne fallait pas provoquer une partie de la population. Peut-être fut-ce un heureux hasard d'avoir rencontré ces deux messieurs précisément ce jour-là, car autrement, quelque événement désagréable aurait pu se produire.

Je déclarai à ces messieurs que la proclamation avait été publiée sur mon initiative.

Le 15 août dernier, le maire vint me voir et me pria de donner mon approbation à l'organisation d'une retraite aux flambeaux le 17 août, c'est-à-dire à la veille du 18 août (anniversaire de François-Joseph). En même temps, il me demanda aussi de mettre à sa disposition deux compagnies d'infanterie pour la sécurité de la retraite.

Je dis alors au maire que je n'étais pas favorable à une retraite aux flambeaux parce que, dans la cohue, des accidents étaient très probables, que je donnais pourtant avec plaisir mon approbation à une retraite aux lampions, imposante par le nombre des manifestants. Je me refusai, au contraire, à mettre à la disposition du maire un demi-bataillon, car si les citoyens avec le maire en tête voulaient organiser une manifestation de loyalisme, ils devaient aussi eux-mêmes, avec la

police et la gendarmerie, assurer la tranquillité et l'ordre. On y réussirait en organisant un Comité assez nombreux, tandis que le maire publierait une proclamation patriotique disant en tout premier lieu que dans la soirée du 17 août, il devait y avoir une manifestation exclusivement loyaliste pour fêter l'anniversaire de Sa Majesté. Pour que cette fête porte un caractère digne de son but, chaque manifestant devait complètement comprendre que seules les acclamations en l'honneur de Sa Majesté et de la Monarchie étaient permises.

En outre, je fis remarquer tout particulièrement que la proclamation devait faire ressortir qu'on était convaincu que tous les participants seraient certainement pénétrés des sentiments les plus loyalistes qu'il était cependant nécessaire de se contrôler mutuellement pour que ce sentiment de loyalisme ne débordât pas de telle ou telle facon, c'est-à-dire de rappeler le voisin sur le champ à la raison, si quelque acclamation d'autre genre était entendue.

Je dis encore au maire qu'il serait beaucoup plus utile que 3 bataillons d'infanterie, s'il parlait au peuple, et si les citoyens avaient vraiment l'intention d'exprimer ce qu'on annonçait.

Après l'irruption des Serbes en Syrmie et les forfaits commis par la population de cette région qu'on présentait comme loyaliste, l'idée était facile à concevoir que les Serbes devaient avoir préparé le terrain encore beaucoup mieux dans les autres *comitats* et qu'on devait s'attendre à d'autres forfaits pires encore.

C'est pourquoi j'ai dû songer de nouveau à un corps de volontaires croates.

Il est vrai qu'un tel corps avait été déjà organisé par le commissaire de gouvernement de Zagreb d'accord avec le gouvernement, c'est-à-dire que l'initiative en fût donnée en août 1914. Alors le commissaire de gouvernement m'avait assuré qu'un peloton de 50 à 60 hommes se composant d'étudiants, élèves de lycée, citoyens et ouvriers pouvait être organisé de suite. On me dit même que d'autres pelotons se présenteraient sans aucun doute.

Telle fut la promesse du gouvernement, mais en réalité on a abouti à un fiasco, car après deux mois d'efforts, le commissaire de gouvernement ne réussit qu'à organiser un peloton d'élèves du lycée, et à persuader le corps de vétérans de mettre sur pied un autre peloton.

Ce fait donne lieu plus que tout autre à réfléchir sur les raisons du fiasco...

. . . .

Une collaboration tout à fait harmonieuse ne fut possible que très rarement, puisque d'un côté le commandement militaire ne s'inspirait que des prescriptions militaires, sans égard à la qualité politique des personnes, tandis que de l'autre côté, le gouvernement provincial ne procédait pas sans préjugés vis-à-vis des personnes politiques.

C'est pourquoi la conception du devoir n'était pas la même des deux côtés.

. . . .

A cause de la situation particulièrement privilégiée de la coalition serbo-croate, la propagande panserbe a obtenu dans cette région des succès bien plus rapides et plus solides, qu'on ne l'aurait pas attendu en Serbie même.

. . . .

Annexe 2.

Liste de membres de la « Narodna Odbrana » en Syrmie.

Cette liste est très intéressante, parce qu'on n'y voit que trop clairement que les intellectuels appartiennent certainement partout à la « Narodna Odbrana ». La série se répète toujours : Curé, instituteur, aubergiste, commerçant, avocat. Eh bien ! Comment peut-on expliquer ce fait et en prendre la responsabilité?

... Le gouvernement n'en a-t-il jamais eu connaissance ?

Annexe 3.

Traduction de quelques passages de l'ouvrage « Narodna Odbrana » de 1911, surtout des parties concernant l'activité en Croatie-Slavonie.

Très intéressant. Ici, on en arrive à reconnaître exactement la vérité des paroles d'Arsinov.

L'hommage rendu à l'activité du clergé, des instituteurs, du *Privrednik*, de la banque serbe, l'estime des traîtres, l'importance des conférences et la demande absolue d'une réunion avec la Serbie, voilà des choses intéressantes. Par là, la divulgation permanente à l'ennemi de nos mouvements, des déplacements de nos troupes, de nos positions, etc., est expliquée.

La dissolution du *Privrednik* et des démarches énergiques contre la banque serbe dans l'intérêt et pour le bien de l'Etat, ont été proposées au gouvernement provincial par le Praes. N° 3771 du 20/12 1914. Résultat inconnu...

. . . .

Il est bien permis de mettre en doute la valeur pour la Monarchie de la coalition serbo-croate dans sa composition actuelle. Ceci peut être il est vrai, très désagréable aux hommes politiques, mais enfin la sécurité de l'Etat exige qu'on lui attribue l'importance qui lui convient.

D'après ma conviction, le temps est arrivé où on devra changer le système politique, car à présent, il y a encore beaucoup à sauver, si l'on ne laisse pas le temps passer sans agir. Les Croates ne veulent pas seulement prendre une part active à la lutte pour l'existence de la Monarchie, mais ils veulent mener aussi à bonne fin leur propre lutte pour l'existence contre les Serbes du Royaume de Croatie.

Telles et aucune autre sont les vraies conditions. Les politiques peuvent croire, penser ou dire ce qu'ils veulent, cela ne change certainement rien du tout.

. . . .

... En juin 1913, plusieurs désertions se sont produites dans le IVe bataillon du 53e régiment d'infanterie qui appartenait alors à la 8e brigade de montagne, sans qu'on ait attribué une importance particulière à ce fait. Lorsque je recueillais des informations, j'ai exprimé mon étonnement que des Croates désertent en Serbie. Un sergent de réserve me répondit ainsi :

« Les Croates sont fidèles à l'empereur, mais l'empereur ne nous aime pas. Nous ne voulons pas non plus devenir Magyars. C'est pourquoi les Croates s'adressent aux Serbes qui comprennent au moins leur langue. »

Alors, je ne comprenais pas ces paroles, et je ne leur attribuais aucune importance Aujourd'hui que je connais personnellement les conditions de ce pays et que je suis assez bien orienté, je peux bien affirmer que ces simples paroles expriment tout ce que le peuple croate ressent et pense, qu'elles expliquent le passé et annoncent d'une façon claire et ouverte l'avenir, si on continue à gouverner comme jusqu'à présent.

Hélas ! Sur la base de cette logique populaire, beaucoup de Croates portent dès aujourd'hui, au moins extérieurement, un vernis serbe.

. . . .

En général, on peut cependant dire que la génération actuelle des Croates peut être qualifiée encore absolument loyaliste et fidèle à la dynastie. Ces Croates resteront aussi fidèles à l'empereur, mais les enfants de cette génération peuvent déjà très facilement devenir autre chose.

Il s'agit donc à présent de décider s'il est dans l'intérêt de la Monarchie de soutenir cette possibilité ou de l'écarter complètement. La politique toute seule ne peut cependant pas décider une telle question.

. . . .

XIV

COMMANDEMENT MILITAIRE
IMPÉRIAL ET ROYAL DE ZAGREB

—

Praes N° 3545

Copie de la copie

Mouvement parmi la population orthodoxe.

Zagreb, le 30 mai 1915.

L'ordre du commandement des forces combattantes des Balkans K. N° 738 de 1915, est publié ici en entier :

« Selon le rapport du commandement militaire de Mostar, on observe depuis quelques jours *un état d'esprit joyeux* parmi les orthodoxes ; on informe à titre confidentiel que ceux-ci auraient reçu des informations concernant un *virement politique à notre désavantage.*

Il faut surveiller discrètement la population orthodoxe dans la zone de guerre et communiquer les observations éventuelles à ce sujet.

Il ne faut pas envoyer des rapports sans résultat.

Les mouvements d'insurrection devront être étouffés en germe par des mesures draconiennes, lors des actes hostiles des gens en question les troupes d'intervention les abattront en cas de flagrant délit. »

Il faut procéder de façon semblable aussi dans la sphère du commandement militaire.

Les autorités locales devront, d'accord avec la gendarmerie, surveiller discrètement la population orthodoxe et, en cas de besoin, réclamer une forte assistance.

COMMANDEMENT MILITAIRE
IMPÉRIAL ET ROYAL A ZAGREB

—

Praes N° 3545

Mouvement parmi la population orthodoxe.

A la Présidence du Gouvernement royal provincial
de Croatie, Slavonie, Dalmatie

Zagreb.

Zagreb, le 30 mai 1915.

Ayez l'obligeance d'en prendre connaissance.

SEIPKA
Major Général m. p.

XV

LE COMMANDEMENT MILITAIRE
IMPÉRIAL ET ROYAL DE ZAGREB
Au haut commandement
de l'armée (A. O. K.)
commandant du front S.O.
Poste militaire 11.
5 op. A. K. poste mil. 305
5 A. E. K. poste mil. 81.

Evidburo Vienne

SCELLÉE
Chef d'État-Major
Envoyer sous double enveloppe, sur l'enveloppe intérieure écrire K. Nr., sur l'extérieure Nr. seulement, sans K, sceau!

Zagreb, 10 juillet 1915.

Malgré une guerre de 10 mois contre la Serbie, malgré les exécutions connues de quelques sujets de notre propre État pour avoir soutenu l'ennemi lors de son irruption en Syrmie et en Bosnie, les cas des plus graves outrages se multiplient sur la personne de Sa Majesté l'empereur et roi, les manifestations d'une haine profondément ressentie, mais étouffée par la force, contre tout ce qui est dynastique et ami de la Monarchie, les malédictions contre l'Auguste Monarque, la glorification du roi Pierre et de l'État serbe exprimées par les hommes et par les femmes sont à l'ordre du jour...

... La poursuite d'une politique croate fidèle à la dynastie est impossible, car elle est ouvertement sabotée par le gouvernement...

... Le Serbe est — partout où cela est possible — protégé, il peut impunément outrager l'empereur, car le gouvernement le protège, il peut glorifier la Serbie, sans être sévèrement puni...

... Un personnage fort énergique ne penchant ni vers l'un ni vers l'autre parti, et dont le gouvernement n'aurait sous les yeux que l'intérêt de la Monarchie tout entière, pourrait faire encore beaucoup de bien, avant que cela ne soit trop tard.

Les pièces justifiant ces explications sont à votre disposition.

XVI

LE COMMANDEMENT MILITAIRE IMPÉRIAL ET ROYAL DE ZAGREB

—

Situation en Croatie-Slavonie

Capitaine François Hocevar du 53ᵉ régiment d'infanterie impérial et royal.

A la section d'état-major du commandement militaire impérial et royal

Zagreb

Zagreb, le 8 août 1915.

... Les gouvernements ont vu dans ce mouvement toujours une manifestation inoffensive des têtes surexcitées. Le meurtre de Sarajevo seulement les fit prendre au sérieux. Encore à la veille de cet événement, la situation était pour les Serbes dans la Monarchie si favorable, que les Croates se disaient qu'il valait mieux être Serbe et partisan de l'idée panserbe que de rester Croate loyaliste. Et en arguant de cette façon, un grand nombre d'entre eux s'est joint aux Serbes et à leurs idées.

Ils ne pouvaient d'ailleurs attendre aucune aide de l'Autriche en raison de la forme dualiste de cet Etat, par conséquent, ils espèrent de l'Etat grand-serbe la réalisation de leurs désirs. Dans la propagande faite par cet Etat, on leur reconnaissait en effet tout ce que leur propre gouvernement ne leur reconnaissait pas.

Ainsi, nous voyons une grande partie de Croates naviguer dans les eaux serbes. Naturellement, tout cela ne pourra aboutir finalement qu'à la réunion des Serbes du royaume aux Serbes et Croates de la Monarchie et de la Bosnie-Herzégovine dans un grand Etat serbe.

Telles sont les origines de la coalition serbo-croate, dans laquelle divers gouvernements hongrois, y compris le gouvernement actuel, n'ont pas cessé de semer la discorde ainsi que de paralyser son œuvre.

A côté de cette coalition, il existait et existe encore aujourd'hui « le parti du droit » (le parti Frank) qui dans son programme nie aussi bien le compromis (avec la Hongrie) que l'existence des Serbes comme nation. *A priori*, ce parti n'a donc pas pu être gagné au programme de la coalition.

Ce qui est le plus caractéristique dans toutes les coalitions serbo-

croates est que leur œuvre a apporté toujours plus d'avantages au principe serbe qu'au principe croate. Ce fait devient aussitôt explicable, si on se souvient que l'opposition purement croate contre la Hongrie se base en tout premier lieu sur le droit public, tandis que l'opposition de la coalition n'a revêtu, jusqu'à présent, qu'un caractère national et économique. En ce qui concerne le *statu quo* légal, le gouvernement hongrois n'a jamais permis d'y toucher, tandis qu'il favorisa contre les Croates les aspirations « nationales serbes » dans lesquelles aujourd'hui encore, il ne voit pas des tendances panserbes.

La façon de penser a pris la forme concrète suivante : Dans le cas où à la suite de la résistance du gouvernement hongrois, l'union ne paraîtrait pas possible sous les Habsbourg et *dans* la monarchie, elle devra s'accomplir sous une autre dynastie et dans un autre Etat. Il est tout à fait indifférent par quels moyens on atteindra ce but ..

... La tendance nettement serbophile que le gouvernement poursuit malgré la guerre, ne laisse prévoir rien de bon. La nomination d'un général impérial et royal comme gouverneur pourrait, selon l'opinion croate, calmer l'état d'esprit de la population et ne trouverait pas même parmi les Serbes, de résistance. Aux dires des personnes de l'entourage du comte Tisza, le président du Conseil royal hongrois approuverait tout à fait une telle mesure et lui-même l'aurait déjà envisagée

HOCEVAR.
Capitaine m. p.

XVII

SCELLÉE

Chef d'État-Major

Envoyer dans une double enveloppe; sur l'enveloppe intérieure écrire K. Nr. sur l'extérieure Nr. seulement, sans K; sceller!

LE COMMANDEMENT MILITAIRE IMPÉRIAL ET ROYAL DE ZAGREB

—

Evidburo Vienne

Les Croates d'Amérique

Zagreb, le 8 septembre 1915.

Une lettre et un journal d'Amérique sont arrivés à la rédaction du journal local *Pokret*, mais ils furent saisis par la censure. Ci-inclus la traduction de la lettre en question. L'original de cette lettre et le journal furent envoyés à S.d.d.s.

Le *Pokret* est un organe de la coalition, dont l'actuelle façon d'écrire n'est pas, il est vrai, celle du temps de paix, ouvertement serbophile, mais la « neutralité » qu'il observe dans son jugement ne laisse rien à désirer. La feuille pourrait d'après toute sa manière d'écrire, paraître facilement en Suisse, parce qu'elle ne montre nulle part le moindre patriotisme non plus que le moindre parti pris.

C'est pourquoi le fait que la lettre d'Amérique a été envoyée précisément à ce journal, est bien explicable.

En ce qui concerne la lettre en question, il faut remarquer ce qui suit :

On voit d'après cette lettre que la propagande pour la création d'une « Jugoslavija » a profondément pénétré dans toutes les couches de la population et que les propagateurs de tous les peuples yougoslaves se trouvant à l'étranger ne poursuivent au fond qu'un seul but.

Ce but est : l'union de tous les peuples slaves de l'Europe du Sud en un seul Etat, la Jugoslavija.

Des différends existent encore : une partie de ces propagateurs tend à créer ce nouvel Etat indépendant et souverain, une autre partie attribuerait volontiers cet Etat comme Domaine à un prince anglais, tandis que d'autres attendent le résultat de cette lutte pour donner cet Etat au vainqueur.

Ces différends s'orientent d'après l'origine des sommes que reçoivent les propagateurs.

Cependant tous sont d'accord pour que la « Jugoslavija » ne doive pas être soumise à l'influence italienne et que pas une partie du littoral, depuis Sdobba jusqu'à l'Albanie, ne doive tomber aux mains de l'Italie.

Tous les propagateurs sont hostiles au roi d'Italie. La guerre avec l'Italie n'a fait que rendre tous ces hommes plus solidaires.

Le fait que la Russie et la Serbie ne pouvaient empêcher les aspirations italiennes à la Dalmatie croate et serbe, détourne visiblement des Russes et les Serbes les propagateurs circonspects, et renforce le parti qui tend à attribuer la « Jugoslavija » au vainqueur.

Cette propagande ne prend d'importance, selon l'opinion d'ici, que par le fait que les principes fondamentaux de cette propagande : « union de tous les pays yougoslaves dans un seul Etat » a gagné du terrain à l'intérieur de la monarchie. Le parti « patriote » défend le principe de la réunion du nouvel Etat à la Monarchie des Habsbourgs ; les autres qui ne croient pas à la possibilité de cette transformation de la monarchie considèrent l'union sous le drapeau serbe plus opportune, étant plus facile à atteindre.

Le principe de l'unité nationale a trouvé ici depuis longtemps un grand nombre d'adeptes parmi les intellectuels ; il est la base principale de la propagande pour l'union de tous les Yougoslaves en une seule nation et un seul Etat.

Le principe de l'unité nationale déclare, en effet, tous les Serbes, Croates et Slovènes, comme formant une seule nation et ne différant que par l'écriture et par la religion, mais il ne reconnaît aucune différence en ce qui concerne la langue.

Construite sur cette base, la propagande visant à réunir tous les fils de cette « grande nation » actuellement dispersés dans l'Etat autrichien, hongrois, serbe et monténégrin, en un grand Etat national, paraît permettre d'atteindre le but.

Si parmi les peuples intéressés, ces vœux et ces idées sont d'une netteté parfaite, la réalisation en est des plus imprécises, car elle dépend uniquement de la guerre mondiale.

Si la Russie était victorieuse, on espère qu'elle assurerait l'union souhaitée, si au contraire, la Monarchie avait la victoire, cette union aurait moins de chances de réalisation, car l'Autriche-Hongrie dualiste ne permettrait pas, croit-on, la formation d'un troisième Etat — même à l'intérieur de la Monarchie.

C'est pourquoi la victoire russe est souhaitée bien plus ardemment que la victoire de la Monarchie.

XVIII

LE COMMANDANT MILITAIRE
IMPÉRIAL ET ROYAL DE ZAGREB
N. A. D. O O. K. POSTE MIL. 11.
—
Evidburo Vienne

SCELLÉE
Chef d'État-Major
Envoyer dans une double enveloppe; sur l'enveloppe intérieure écrire K. Nr.. sur l'extérieure seulement, Nr. sans K., sceller.

Procès de haute trahison et de lèse-majesté en Croatie-Slavonie.

Zagreb, le 9 septembre 1915.

Pour montrer comment la coalition des Croates et Serbes n'est avantageuse qu'à ces derniers, nous déposons un rapport sur la procédure dans les cas de haute trahison en Croatie-Slavonie.

Il découle de ce rapport que sur 1.751 procès de haute trahison, de lèse-majesté et d'attentat à l'ordre public, il n'y eut que 902 jugements.

En outre, il y a au ministère public environ 3.000 dénonciations concernant des crimes de cette sorte pour lesquels, à ce qu'on dit, on n'a pu donner aucune suite, étant donné le manque des détails et l'absence de témoins.

ANNEXE

Crimes de lèse-majesté, haute trahison, outrage aux membres de l'auguste maison impériale et attentat a l'ordre public en Croatie-Slavonie.

... Les agissements ouvertement hostiles à l'Etat manifestés depuis la venue au trône de Pierre Karagjorjevic, parmi la masse de la population orthodoxe et la partie serbophile de la population catholique (relativement faible) au sud de la Monarchie — surtout les crimes, commis fréquemment ces derniers mois, de lèse-majesté, de haute-trahison, d'outrage aux membres de l'auguste maison impériale et d'attentat à l'ordre public — sont familiers à tout connaisseur de la situation en Croatie. Moins explicable est le fait que les autorités civiles de Croatie-Slavonie traitent ces crimes depuis quelques mois d'une façon si indul-

gente, que les criminels sont punis au plus d'emprisonnement de quelques mois. En bien des cas, le procès se termine par un non-lieu et un acquittement malgré la lourde culpabilité des accusés.

... Justement à cause de cette attribution exceptionnelle des tribunaux civils, on a créé une place de vice-président à la Cour de Zagreb qui a pour mission de surveiller ou de poursuivre, en particulier, les affaires criminelles.

Cette place importante, quant au fonctionnement de la cour dans les cas de crimes politiques, fut occupée, lorsque la guerre éclata, par le juge à la Cour d'Appel, M. Mirko de Kosutic.

En raison des crimes politiques innombrables et effrayants commis déjà au début de la guerre contre l'auguste maison impériale et contre l'Etat, c'était l'homme le plus apte à remplir cette fonction. Ayant été juge d'instruction dans le procès de haute trahison de Zagreb, en 1908, il était au courant de tous les secrets des crimes politiques et depuis s'occupa toujours d'affaires semblables.

Un témoignage de M. Mirko de Kosutic fit connaître les faits suivants — connus généralement dans les milieux de juges et avocats :

Au commencement de septembre 1914 M. Kosutic, en qualité de fonctionnaire, avait en mains les preuves que beaucoup de députés de la coalition serbo-croate (parmi lesquels Svetozar et Valérian Pribicevic, Janko Holjac (maire de Zagreb), Bogdan Medakovic, président de la Diète, Dusan Popovic, Hinko Hinkovic, Srgjan Budisavljevic, Wilder, Surmin) s'étaient rendus coupables de crimes de haute trahison comme membres de la Narodna Odbrana de Belgrade, de la société de gymnastique serbe (c'est-à-dire du royaume de Serbie) *Dusan Silni* (dont le siège était à Kragujevac), partie intégrante de l'armée royale serbe. Au début de septembre 1914, M. Kosutic saisit officiellement le ministère public de Zagreb de la proposition d'ouvrir la procédure pénale contre les inculpés de haute trahison (dont quelques-uns étaient déjà en prison pour d'autres crimes politiques) en se basant sur les preuves mentionnées. Le ministère public de Zagreb déclara cependant catégoriquement à M. Kosutic *qu'on devait s'en abstenir, ayant à conserver la coalition serbo-croate pour la politique future.*

Quelques jours plus tard (dans la seconde moitié de septembre 1914), M. Kosutic fut attaché à la Cour Royale de Mitrovica où il se trouve encore aujourd'hui.

... Après le départ de M. Kosutic, les procès du président de la Diète, M. Medakovic et des députés Wilder, Popovic, Svetozar Pribicevic, Valerian Pribicevic, Surmin furent suspendus. Valérian seulement resta interné — *sans aucune instruction pénale* — tandis qu'on fait traîner en longueur la procédure contre Budisavlevic, de telle sorte qu'on ne peut prévoir encore la date du débat judiciaire.

La statistique des dénonciations, des poursuites et des jugements

dans le domaine des susdits crimes politiques en Croatie-Slavonie, depuis octobre 1914, nous donne le tableau suivant :

Malgré la gravité des cas, le ministère public dépose l'accusation seulement pour un tiers des cas dénoncés, alors que pour le reste, la poursuite est suspendue après enquête préalable. Les tribunaux infligent aux criminels politiques des peines minimes, quelquefois même ils acquittent malgré des preuves suffisantes.

Les cours sont ordinairement composées de juges orthodoxes serbophiles.

Ce système est encore favorisé par le fait que dans la majorité des cas, sur la proposition du procureur général, en Croatie-Slavonie, les tribunaux des provinces sont illégalement appelés à juger en place du tribunal de Zagreb uniquement compétent et ceci contrairement aux termes précis des art. 8a/11 et 59 du code de procédure criminelle (voir aussi le *Commentaire d'Ogorelica*, page 178).

XIX

COMMANDEMENT MILITAIRE
IMPÉRIAL ET ROYAL DE ZAGREB
—
K. N° 2078

Chef d'État-Major

Réunion de la Diète croate. — Coalition serbo-croate.

Zagreb, le 31 décembre 1915.

C'est depuis le 20 courant que siège la Diète de Zagreb. La majorité en est formée comme auparavant par la coalition serbo-croate à la tête de laquelle se trouve le président de la Diète M. Medakovic lui-même.

Annexe I

Caractéristique pour la session présente est l'exclamation du député Wilder, membre de la majorité : « l'idée persistera même après la guerre ».

A quelle idée pensait-il et pourquoi cette exclamation n'a-t-elle pas reçu un blâme du Président et de la majorité ? Les lignes suivantes nous l'expliqueront.

Les leaders les plus en vue de la coalition serbo-croate étaient les partisans les plus enthousiastes de l'idée panserbe et se sont enfuis dès le début de la guerre. Ce furent les anciens députés : Franjo Supilo, Hinko Hinkovic, Franko Potocnjak, puis Vosnjak, Milan Marjanovic, Teodorovic et autres.

Ces hommes font maintenant à l'étranger de la propagande par actes et paroles contre la monarchie. La formation de la Légion Adriatique, le recrutement de nos sujets se trouvant à l'etranger pour la lutte contre la monarchie, les proclamations invitant nos soldats à la désertion, les complots dans le pays même sont leur œuvre.

Il nous faut encore citer l'ancien député, membre de la coalition, le lieutenant de réserve Jovan Banjanin. Celui-ci a déserté pendant la guerre en Serbie et est entré immédiatement dans l'armée serbe. En outre, il a écrit dans plusieurs brochures contre la monarchie.

Annexe I a

L'annexe *I a* est le deuxième numéro du *Jugoslovenski Glasnik* du

15 août 1915, rédigé par le Comité des Serbes, Croates et Slovènes, imprimé à Nis, à l'imprimerie royale serbe, et trouvé dans la rédaction du *Piémont* à Belgrade. Dans ce numéro, à côté d'autres articles très intéressants, on présente la coalition serbo-croate et son importance pour la propagande sous son vrai jour.

M. Josip Jedlovski publie à la page 31, un aperçu politique sous le titre : « La seconde lettre de Londres. »

Notons que l'écrivain croate J. Jedlovski, à côté du père spirituel de la coalition Supilo, du député Hinkovic, Franko Potocnjak, Milan Marjanovic, Trumbic, Vladislav Fabjancic, Sarinic, Nikola Stojanovic, Mice Micic et d'autres, est un de ceux qui haïssent le plus ardemment la Monarchie.

Annexe II.

Du contenu de la copie de la lettre annexée au N° II, il ressort que M. Jedlovski a été aussi très actif à recruter les francs-tireurs, à recueillir de l'argent en Amérique, en Angleterre et en France et à servir d'intermédiaire pour les informations entre lui et ses amis restés dans le pays.

Annexe III.

Ci-joint la traduction de la lettre adressée au *Temps* par le Comité Yougoslave de Londres.

Telle est l'action des membres de la coalition serbo-croate à l'étranger.

Leurs amis politiques demeurant encore dans les pays, les députés : Lorkovic, Wilder, Surmin, Bertic et beaucoup d'autres sont, pour haute trahison, sous le coup d'une enquête judiciaire.

Les députés de la coalition Medakovic, Pribicevic, Budisavljevic, Ercegovac, Miscevic, Dusan Popovic et Svetislav Popovic avaient été déjà impliqués pour le même crime dans des affaires criminelles qui ont été moitié étouffées et moitié durent encore et se tirent en longueur.

Ce que nous venons de dire explique pourquoi, après 18 mois de guerre, dont la cause principale étaient les aspirations panserbes, un membre de la coalition serbo-croate osait proclamer franchement la persistance de l'existence de cette « idée », sans être rappelé à l'ordre par ses amis politiques constituant la majorité.

Il est manifeste que l'idée panserbe continue ardemment sous un autre nom son œuvre destructive et que les partisans de la coalition serbo-croate doivent être considérés comme les porte-parole et les propagateurs de cette idée. Ils l'avouent d'ailleurs ouvertement devant la Diète réunie.

M. Medakovic, le président de la Diète, s'absente des séances ; preuve que malgré la suspension de l'enquête judiciaire ouverte contre lui, sa

conscience n'est pas assez nette pour tenir tête à l'indignation qu'on doit attendre de l'opposition, s'il paraissait à la Diète.

Sous ces auspices siège la Diète.

Il est donc explicable que la population loyaliste montre une certaine méfiance à l'égard du gouvernement choisi parmi la majorité et de ses agents.

Aujourd'hui comme hier, il existe une corruption parmi les fonctionnaires, partout règne le régime des protections.

Annexe IV.

L'annexe IV, Präs N° 11044 contenant une lettre adressée par les citoyens catholiques de la ville de Cazma au commandement militaire, nous en donne une preuve éloquente.

Les autorités civiles ne suppriment pas les abus désagréables découverts par les autorités militaires. mais elles ne répondent aux réclamations et sollicitations qu'en tirant systématiquement en longueur la procédure et en masquant les abus.

Annexe V.

Nous joignons l'annexe V comme preuve à l'appui, laquelle contient ad Präs N° 9704, N° 6088 et 5114, un dossier concernant une affaire d'exemption du service militaire par des agents de police. L'inculpé Bedekovic a été réclamé par le gouvernement pour toute la durée de la guerre et est à présent chef de la police secrète. L'inculpé principal Mraovic, chef de la police, a été seulement transféré à un autre poste élevé. Des démarches en vue de mener à bonne fin cette affaire sont restées sans résultat.

Annexe VI.

Les actes Praes N° 1896 constituant l'annexe, donnent la preuve d'une procédure semblable, car, malgré des démarches sept fois répétées depuis le 24/3 au 3/12 dernier, aucune réponse jusqu'à présent n'est parvenue.

Annexe VII.

Il en est de même pour l'annexe VII contenant le dossier K N° 1792/2 1792/1, 1792 et 1915 et Präs N° 2013, 1694, 1595 et 1425 et 1914.

Annexe VIII.

On doit y ajouter aussi le cas du maire Kamenar, communiqué sous K N° 1681, alinéa 3. au haut commandement de l'armée, cas en faveur duquel Son Excellence le Banus a plaidé sans être interpellé dans la séance de la Diète du 29 courant. Il déclara qu'après l'examen personnel du dossier, il aurait obtenu la conviction que les accusations invoquées contre Kamenar étaient tendancieusement exagérées, puisqu'il ne s'agissait que de petites fautes, suffisamment punies par une amende. Les détails de ces cas se trouvent dans l'annexe VIII.

On doit noter encore le cas suivant. Le Conseil Municipal de Koprivnica accusé de déloyalisme et présidé par le sus-nommé maire Kamenar, sous le même K. N° 1681, alinéa 1 et 2, a nommé récemment Son Excellence le général Borœvic comme citoyen d'honneur de Koprivnica. Les mêmes hommes ont pris sous leur protection le comité local de la Croix-Rouge. D'après le passé de ces hommes on ne peut pas supposer que les motifs de ce changement auraient leur origine dans des sentiments spontanés, on devrait les chercher plutôt dans des instructions supérieures.

Si l'on cite encore le fait que tout le service d'approvisionnement des villes, presque exclusivement entre les mains des partisans de la coalition, a manqué complètement son but, tout cela suffira pour provoquer et pour maintenir dans le peuple le mécontentement, la méfiance et même la lassitude, puisque nulle part on ne peut voir les moindres indices d'une amélioration.

Annexe IX.

L'annexe IX sert comme preuve de l'état d'esprit des Croates vivant à l'étranger.

XX

COMMANDEMENT
IMPÉRIAL ET ROYAL DU DISTRICT
DE RECRUTEMENT DE KARLOVAC

—

Au Commandement militaire impérial et royal de Zagreb

Karlovac, le 10 juillet 1916.

En me référant à l'ordonnance K N° 2767 du 2 juillet 1916 et à la dépêche du 3 courant reçue de Zagreb, je vous communique ce qui suit :

La propagande panserbe prend à Karlovac de telles proportions, qu'elle peut être déjà considérée comme dangereuse pour les intérêts de la Monarchie. Les faits mentionnés dans des dénonciations anonymes peuvent être considérés comme l'expression de la vérité.

Pour s'en assurer, il suffit d'observer de plus près les partisans du parti de la coalition, auquel appartient presque la majorité des habitants de Karlovac et, en tout premier lieu, presque la totalité des fonctionnaires y compris les hauts dignitaires.

On peut ainsi remarquer aux heures de défaite de nos armes, des réunions dans les diverses parties de la ville ainsi que dans les restaurants, cafés, promenades, où l'on discute gaiement de nos défaites. Et il n'est pas rare que dans de tels jours des soirées joyeuses aient lieu chez un des membres du parti de la coalition. De telles manifestations de joie sont devenues si habituelles, que les personnes dignes de confiance au point de vue politique n'y attachent plus aucune importance, parce qu'elles sont sans influence.

Au contraire, au cas d'une victoire, tout est tranquille de notre côté, le mécontentement peut être lu sur le visage de chacun.

Ces seuls faits sont déjà des preuves incontestables des proportions dans lesquelles s'est développé dans cette région, le courant anti dynastique qu'on dirige certainement de quelque part.

D'après ma conviction et mes observations, cette propagande s'est enracinée profondément dans toutes les couches de la population. Actuellement, ses effets sont déjà considérables et se manifestent de la manière suivante : « Au cours de mon service dans le commandement du district de recrutement de Karlovac, j'ai acquis la conviction que

presque la totalité des fonctionnaires de ce district aident, par tous les moyens possibles, les hommes de la territoriale à se soustraire à leur devoir ».

Ainsi, par exemple, un homme de la territoriale qui a fait son instruction en juin 1915 fut exempté de service par le ministre hongrois de la défense jusqu'au 1er mai 1916. Ce jour venu, le soldat en question ne reprit pas son service. On réclama de l'autorité compétente de procéder immédiatement au rappel de l'individu. Au lieu de le faire, l'autorité du district communiqua seulement à la fin mai, qu'elle n'avait pu procéder au rappel, attendu que l'individu en question ayant déposé une nouvelle demande d'exemption, il avait le droit d'attendre chez lui la décision. Je ferai remarquer cependant quo d'après l'ordonnance du Ministère de la Défense, d'ailleurs connue de chaque fonctionnaire, personne n'est autorisé à attendre chez lui, après le délai de la première exemption, la décision au sujet de la seconde. D'après les termes précis de cette ordonnance, je suis obligé de constater que l'autorité du district n'avait d'autre but que le retardement du rappel du soldat en question.

C'est pourquoi je ne me suis pas arrêté à une correspondance inutile avec l'autorité en question, mais je fis rappeler l'homme par la gendarmerie. Cette réintégration prit également un certain temps, de sorte que l'homme ne revint au service qu'à la fin de juillet. Grâce à l'aide des autorités, cet homme a donc pu se soustraire au service pendant deux mois.

On pourrait noter une quantité de cas identiques et même plus graves. J'en ai fait mon rapport, il y a quatre semaines, au commandement militaire de Zagreb et il y a quatorze jours, au chef du *comitat* de Zagreb ; mais jusqu'à présent je n'ai reçu aucune réponse.

Etant donné que de pareils cas se répètent non seulement chez une mais chez presque toutes les autorités subordonnées, j'affirme avec certitude que la propagande panserbe s'occupe surtout de nuire à la force de notre armée.

Au moins un tiers des recrues appelées ne se présentent pas au jour fixé. Si par exemple comme le 29/5 dernier, 1.250 sont appelés, 250 à 300 se trouvent sûrement absents. Quand j'ai demandé à ces individus lorsqu'ils se présentèrent, pourquoi ils n'étaient pas venus au jour fixé, ils me répondirent : « J'ai travaillé dans les champs, dans la forêt, etc., et je ne pouvais venir plus tôt. »

Ces réponses données avec tranquillité et indifférence sont la preuve suffisante que la population était poussée à la désobéissance.

En prenant comme exemple le 86e bataillon de dépôt, on peut remarquer que la plus grande partie des hommes qui le composent, excités par des agitateurs, sont arrogants, très indisciplinés, n'ont aucun respect des gradés, se promènent à tout moment dans la ville, aban-

donnent avec le plus grand calme la garnison pour se rendre chez eux et ne reviennent pas sans l'intervention de la police.

Il existe des gens qui pendant toute une année se sont soustraits au service du front.

. . . .

Lorsque le 7/7 dernier, le bataillon de marche fut prêt au départ, le commandant prit congé des officiers en les faisant venir devant le bataillon. A cette occasion, quelques hommes de l'aile gauche s'éloignèrent du bataillon, aux yeux de tous les spectateurs.

Ainsi le bataillon partit sans eux. De cette manière, beaucoup de soldats se soustraient au service du front, en usant plusieurs fois de ce stratagème.

Quelle est la cause de ces faits déplorables ? Il ne faut pas la chercher ailleurs que dans l'administration politique du pays.

Les officiers et en particulier les commandants de compagnies sont tout à fait impuissants.

Puissent tous ces faits donner au commandement militaire un tableau réel de la tâche que s'est proposée la propagande serbe et des succès dont elle est accompagnée. C'est ainsi que se justifient toutes les dénonciations anonymes qui nous parviennent à tous moments.

Pour modifier autant que possible la marche des choses et vu les relations amicales des soldats avec la population civile, je propose de transférer aussitôt que possible le 96e bataillon de dépôt bien loin de Karlovac.

Commandement militaire, section d'état-major K N° 3172. Reçu le 12/7 1916.

XXI

BUREAU
DE LA GARE DE KARLOVAC
—
K. N° 318

SCELLÉ
CONFIDENTIEL

Rapport sur l'état d'esprit général, etc.

Monsieur le chef d'état-major du commandement militaire

Zagreb

Karlovac, le 29 juillet 1916.

... Ad K. 3172 du 20 juillet dernier je transmets le rapport suivant tout à fait impartial...

... Cette longue guerre n'a pas encore mis à la raison les Serbo-Croates qui forment ici une caste séparée...

... En ce qui concerne les événements militaires, la population d'ici est, avec peu d'exceptions, complètement indifférente, il semble qu'elle ne porte aucun intérêt au développement de la guerre...

... L'indolence des autorités est extrême. Autant que possible, elles tâchent de se débarrasser des ordres qu'elles reçoivent, avec les moindres difficultés. On en trouve une preuve éclatante dans la façon dont sont délivrés les sauf-conduits. Les prescriptions concernant les déplacements en vigueur sur le front sud-ouest, communiquées par le gouvernement provincial aux autorités administratives, ne sont pas strictement observées, car on délivre aux gens à la place de papiers de légitimation devant porter des photographies, de simples certificats d'identité, parce que cela exige moins de travail, quoique de tels certificats ne soient valables que pour la communication entre les communes voisines. En outre, on délivre de tels certificats d'identité jusqu'à nouvel ordre, pas même pour un temps limité : pourtant, un tel document ne fournit aucune preuve, étant donné que toute personne peut le transmettre à une autre. Pour citer un exemple, les gens voyageant entre Brod et Karlovac ne peuvent légitimer leur personnalité par aucun autre document que par un certificat d'identité. Au cas d'un contrôle rigoureux des trains, on devrait en faire sortir presque tout le monde. Dans beaucoup de cas, lors du contrôle dans le train, les gens,

surtout ceux de ce district, ont déclaré que l'autorité communale considérait comme chose superflue un sauf-conduit et qu'elle conseillait aux gens d'entrer sans se gêner dans les trains, parce que l'employé de la gare ne réclamait aucune carte de légitimation.

Même les autorités militaires se heurtent à des difficultés auprès des autorités civiles...

... En ce qui concerne la manie de désertion parmi les soldats du 96e régiment d'Infanterie imp. et royal, il faut en chercher la raison dans le fait que les désertions des soldats sont extrêmement faciles, puisque le cadre se trouve au centre de la région de recrutement et que l'homme après avoir marché plusieurs kilomètres, se trouve dans sa commune d'origine où on le cache et le ravitaille. A Karlovac même, des déserteurs se cachent...

... Quant aux événements qui se sont passés lors du départ des bataillons de marche, la fusillade habituelle est à l'ordre du jour chez ceux qui partent. Ceci repose uniquement sur le fort manque de discipline parmi les soldats. On tire à de telles occasions avec des munitions cachées ou volées.

Arthur KELLNER.

XXII

COMMANDEMENT MILITAIRE
IMPÉRIAL ET ROYAL DE ZAGREB
—
Na N° 215 res

CHEF D'ÉTAT-MAJOR
CONFIDENTIEL

Au haut commandement de l'armée
Section des renseignements. (Secteur postal 11)

Zagreb, le 21 janvier 1917.

Ci-joint, la lettre N° 33 s. d. d. s. du 2/1 dernier, puis celle N° 143/1917 du 2/1 dernier que je porte à votre connaissance, avec prière de bien vouloir me les retourner.

Je crois devoir proposer une éventuelle décision, quant aux « obstacles militaires » à cause de la connexité que peut-être j'ignore ou que je ne suis pas à même de saisir.

Etant donné qu'on a permis au gouvernement de prendre connaissance seulement des dossiers qui accusent les personnalités politiques, je crois qu'il serait en général logique, si aucune entrave n'était mise en ce qui concerne ce moyen de preuve très important.

D'autre part, je me permets de vous communiquer — autant que je crois pouvoir juger les conditions existantes — qu'il est à prévoir que le ministère royal ne mettra pas seulement en doute l'authenticité de la liste, mais s'efforcera même d'obtenir la contre-preuve.

Le S. d. d. s. fut d'abord averti qu'il fallait attendre et nous transmettre la réponse de la section des renseignements du gouvernement militaire général à la communication 143/1916.

2 annexes.

DROFFA,
Lieutenant-colonel, mp.

Avec cette note on envoie aussi des listes des membres de la *Narodna Odbrana* et plus particulièrement les listes A = 334 membres (Syrmie), B = 127 membres (Backa et Banat), C = 181 membres (Bosnie-Herzégovine), D = 56 membres de la Croatie proprement dite.

XXIII

HAUT-COMMANDEMENT
DE L'ARMÉE

—

Haute trahison des officiers yougoslaves.

Au Commandement du groupe d'armées de C. de Boroevic
Reçu. Op. 45368 hür hgk govbor 25/9. 11 h. 47 m.
Premier lieutenant de Schöller

Baden, le 24 septembre 1917.

D'après le journal parisien *Le Temps* du 12/8 1917, 24 officiers austro-hongrois de nationalité yougoslave, qui au front de l'Isonzo se sont constitués prisonniers, ont adressé au Ministre serbe à Rome, M. Ristic, une lettre signée par eux, dans laquelle ils expriment leur dévouement à Pierre Ier, roi des Yougoslaves et à toute la dynastie de Karageorgevic, en lui demandant de pouvoir consacrer leur vie à la libération et à la restauration de la patrie yougoslave

Le Commandant de groupe M. Boroevic doit nous faire savoir quels sont les officiers en question (rang, corps, temps de la désertion).

Envoyé au Commandant du groupe d'armées de Boroevic et au Commandant du front du Sud-Ouest pour en prendre connaissance.

Haut commandement de l'armée
Op. N° 45368. Chef d'État-Major.

XXIV

HAUT COMMANDEMENT
DE L'ARMÉE A BADEN

—

ad. Op. secr. N° 974. *7/2-1918*

Télégramme :

De mes informations personnelles, après la visite des vaisseaux : *Erzherzog Karl*, *St Georg* et *Monarch*, ainsi qu'après ma conférence avec le commandant du port et les amiraux, je vous fais le rapport que voici :

D'après l'avis des amiraux, il faut faire attribuer l'agitation parmi les soldats à l'influence tchéco-yougoslave dont on suppose le centre à Laybach. C'est surtout une station radio-télégraphique de correspondance russe dont on n'a pas encore découvert l'endroit qui montre beaucoup d'activité. Le fait que les marins ont fréquenté très souvent quelques maisons isolées et des auberges, qui sûrement étaient des lieux de conspirations, nous paraît également suspect. La grande extension du port en rend le contrôle difficile.

Il est pour cela absolument nécessaire, comme je l'ai déjà répété, qu'en Dalmatie, pour le moment, au moins dans le port de guerre, le Ministère de l'Intérieur organise une police d'Etat afin de pouvoir surveiller aussi les éléments suspects de la population qui, d'après les rapports des deux commandants, a montré ses sympathies pour les rebelles en les acclamant.

Le Commandant du port, en vertu du rapport du colonel Böttner, qui lui-même est Dalmate, demande que les bataillons IV/37, VII/37 et III/23, sur lesquels d'après l'avis de ces Messieurs, on ne peut pas compter, soient remplacés par des bataillons d'infanterie hongrois ou allemands.

Je soutiens cette demande d'autant plus que je suis persuadé que ces bataillons, échangés successivement et enlevés à leur milieu national, feront leur devoir sur un autre front.

Le nombre de ceux qui seront jugés d'après la loi martiale se monte à 43, parmi eux 3 qui se sont enfuis. Les sentences seront portées et exécutées le 9 février. Quant aux autres 500, une moitié devrait

être jugée par le tribunal, l'autre moitié devrait aussitôt que possible être éloignée du port comme suspecte, par le commandant de la flotte.

SARKOTIC.
Colonel général.

Commandant en B.H.D.

Op. Nr. 644.

Reçu APK. Chef d'état-major ad Op. Nr. 974.

Au Commandement de la Flotte 8/2 1918, 1 heure après-midi.
Officier inspecteur Ing. Vertrubec.

XXV

GOUVERNEMENT MILITAIRE
GÉNÉRAL IMPÉRIAL ET ROYAL
DE SERBIE

SECTION DE RENSEIGNEMENTS

—

Na N° 1580

A la Section d'état-major du commandement militaire
impérial et royal
Zagreb

Belgrade, le 15 février 1918.

Les journaux venant de la monarchie apportent ces derniers temps des nouvelles politiques et autres, qui, vu les conditions actuelles, sont susceptibles d'exercer une influence non désirable sur l'esprit de la population serbe et celui des personnages militaires. Par conséquent, nous prions de vouloir bien communiquer télégraphiquement à la direction des Postes et Télégraphes d'Etape de Belgrade, tous les numéros des journaux allemands, magyars, tchèques, roumains, croates et slovènes publiant dans l'intérieur du pays des nouvelles ou informations de cette sorte, afin que ces journaux puissent être saisis à temps avant de parvenir jusqu'aux marchands ou jusqu'au public sur le territoire du gouvernement militaire général de Serbie.

Parmi les journaux croates pouvant intéresser le public serbe, nous citerons en premier lieu les *Novosti*, l'*Obzor*, le *Jutarnji list*, puis le *Glas Slovenaca, Hrvata i Srba* ainsi que le journal d'Osijek, le *Jug*.

Par la procédure ci-dessus expliquée, concernant la communication télégraphique des journaux qui ne doivent pas être mis sous les yeux de la population et des officiers, une interdiction faite de période en période quant à certains journaux devient superflue. Comme l'expérience le démontre, cette dernière mesure donne lieu ordinairement à une contrebande immédiate de journaux.

Nous faisons remarquer que le public serbe s'intéresse particulièrement aux tendances séparatistes des Tchèques et des Yougoslaves au sein du parlement. Il absorbe avec avidité les nouvelles concernant ces tendances comme d'ailleurs tous les articles serbophiles des journaux croates, pour en tirer toutes les conclusions possibles et impossibles. Par là, la population d'ici, abstraction faite de toutes les exagérations qui en découlent, est mise inutilement dans un état d'excitation.

Le procédé indiqué doit prévenir cette possibilité.

SAFRANEK,
Capitaine, mp.

XXVI

MINISTÈRE HONGROIS
DE LA DÉFENSE
—
N° 3.613
eln. l. v. 1918.

Copie

Mesures contre les désertions et la propagande ennemie en Croatie et Slavonie

A Son Excellence M. Rudolf Stöger Steiner, Edler von Steinstätten, Conseiller intime, Général d'Infanterie et Ministre de la Guerre.

Budapest, le 18 février 1918.

De plusieurs rapports reçus ces temps derniers, il résulte qu'en Croatie et en Slavonie des indices se sont manifestés, qui permettent de conclure à un mouvement, bien préparé, contre l'Etat, qui a pour but suprême la fondation d'un Etat yougoslave.

Voici les indices les plus importants :

1. Suivant la dépêche du Commandant en chef Ev. n° 2097, on dit que les soldats croates pendant leur voyage entre Brod et Zemun ont raconté que pour le printemps, des désertions en masse sont projetées.

2. Les rapports privés disent que beaucoup de déserteurs rôdent en Croatie et en Slavonie.

3. La propagande yougoslave se répand par la presse, par les manifestations et par différentes fêtes. A la fête du poète serbe Voinovic à Osiek, on a porté beaucoup de cocardes serbes, on a chanté des chants défendus et on a poussé des vivat « au roi Pierre, à Pasic, à la Serbie et à l'Italie ». A cette manifestation prirent part beaucoup de jeunes gens aptes au service militaire.

Le journal de Osijek, *Jug*, qui écrit sur la nécessité de la fondation d'un grand Etat yougoslave est très répandu chez les soldats, dans les casernes.

4. Les soldats racontent tout franchement qu'au printemps ils déserteront tous aux « cadres verts ».

5. Les déserteurs amenés sont accompagnés par les cris de joie de la population et fêtés comme des héros.

6. Le commandement de la Landwehr du district de Zagreb rapporte que le nombre des déserteurs est grand, surtout dans les formations destinées au front. Les hommes désertent souvent armés et complètement équipés, ils commettent des vols, des pillages et mettent en danger la securité publique.

A proximité de Dalj, un officier allant en patrouille, fut tué par des déserteurs. Près de Osijek, une ferme fut assaillie et pillée par des déserteurs armés.

D'après ce qui vient d'être dit, il est évident que les militaires prennent une part très active à la propagande yougoslave. Le nombre déjà considérable des désertions paraît être en rapport avec elle.

Je crois qu'il est nécessaire de remplacer par des bataillons allemands ou hongrois, les bataillons dans lesquels cette propagande contre l'Etat se fait le plus sentir. En attendant, il faudrait faire seulement des préparatifs au Ministère après avoir consulté le *Banus* de Croatie et de Slavonie. Je viens d'ordonner qu'on fasse des préparatifs afin de pouvoir effectuer l'échange du 25e bataillon de dépôt des honveds à Zagreb, contre le 18e bataillon de dépôt des *honveds* (Sopron), et du 28e bataillon (Osijek) contre le 31e bataillon (Veszprem).

Je vous prie donc de prendre vos dispositions pour préparer le même échange des corps de dépôt avec les soldats slaves disloqués, en Croatie et en Slavonie, et avant tout le 53e bataillon de dépôt à Zagreb et le 78e à Osijek contre les bataillons de dépôt allemands ou hongrois.

A cette occasion, j'ai l'honneur de vous faire part que le Conseil des ministres hongrois, le 14 du mois courant, m'a chargé d'obtenir du Commandement en chef de l'armée ;

a) Qu'on remplace aussitôt que possible les commandements et les troupes croates, à présents disloqués aux environs de Fiume, par les commandements et par les troupes de honveds et de landsturm hongrois.

b) Qu'à Fiume, il n'y ait pas, même en temps de paix, de garnison croate. En ce qui concerne cela, j'ai déjà transmis mes propositions au commandement en chef de l'armée sous le n° 3514, 1918.

J'ai ensuite l'honneur de vous faire part qu'en ce qui concerne cette affaire, j'ai pris les dispositions suivantes :

1. Le Commandement du district de Zagreb, d'accord avec le Commandement militaire doit, ordonner l'application de la loi martiale pour le crime de désertion.

2. Une commission spéciale doit examiner les exemptions et vérifier les documents officiels sur lesquels elles sont basées.

3. Doivent être annulées, les exemptions du service militaire des personnes qui ne s'occupent pas des affaires pour lesquelles elles ont été exemptées, mais prennent part aux manifestations hostiles à l'Etat.

4. On a demandé au Président du Conseil des ministres hongrois de

faire des démarches auprès des autorités politiques pour procéder avec plus d'énergie contre la presse, et de désarmer la population.

En tenant compte de l'importance et de l'urgence de cette affaire, je prie Votre Excellence d'ordonner les mesures que vous jugerez nécessaires.

Au haut-commandement de l'armée.
Poste Militaire n° 11.

Budapest, le 19 février 1918

Transmis avec prière de bien vouloir en prendre connaissance et de diriger sans tarder, pour la sûreté publique de la Croatie et de la Slavonie, au commandement de la gendarmerie croate-slavone, les officiers et les hommes de la gendarmerie croate-slavone se trouvant dans l'armée du front.

Haut Commandement de l'armée. Section d'opérations.
Prés. le 22/2-1918.
Op. N° 103 136.

XXVII

GOUVERNEMENT MILITAIRE
GÉNÉRAL, IMPÉRIAL ET ROYAL
DE SERBIE

—

Na. Nº 4.9

Au Commandement militaire impérial et royal
Section d'Etat-Major
Zagreb

Belgrade, le 20 mars 1918.

Comme suite à l'entretien avec le lieutenant-colonel Zuna, concernant la surveillance du mouvement yougoslave, nous fixons ci-après, dans les grandes lignes, les criteriums d'après lesquels il faudrait apprécier les journaux, brochures, etc., dont l'entrée dans le territoire du Gouvernement militaire général n'est pas désirable.

Le Gouvernement militaire général de Serbie fait remarquer en toute première ligne que la propagande yougoslave qui a trouvé, ces derniers temps, dans toute la Monarchie un terrain très favorable et étendu, rencontrerait en Serbie l'écho le plus naturel dans les cœurs du peuple serbe fraternel. La partie du peuple serbe restée sur le territoire impérial et royal occupé, séparée de ses frères et de ses pères menant à l'étranger une vie politique et sociale isolée, cherche naturellement sa nourriture et son appui politiques là où, pour sa vie intellectuelle et pour ses sentiments, elle trouve le plus de points de contact. La conséquence naturelle de cet état de choses est que les Serbes du Royaume prennent une part sinon active, tout au moins passive à la vie politique et intellectuelle en général des pays yougoslaves de la Monarchie. On ne commet aucune erreur en osant affirmer que Zagreb est devenu pendant la guerre, pour les Serbes, le point d'attraction que Belgrade était jadis.

Le Gouvernement militaire général de Serbie ne peut donc avec indifférence observer l'afflux de ce mouvement dont les flots atteignent aussi la région occupée.

Nous prions donc également de surveiller sans cesse ce mouvement en prenant en considération tout particulièrement les conditions du

territoire occupé afin que, d'accord avec votre section d'état-major, nous puissions à temps prévenir les influences invisibles de la propagande yougoslave.

Dans ce but, le journal yougoslave *Glas Slovenaca, Hrvata i Srba* a été interdit déjà auparavant sur le territoire du gouvernement militaire général par ce gouvernement. Nous vous informons en même temps que l'importation du *Jug* paraissant à Osijek est également interdite. Vu cependant qu'il serait impossible d'interdire sur le territoire du gouvernement militaire général tous les journaux qui ont accepté comme programme la résolution yougoslave du 30 mai 1917 (*Hrv. Drzava*, *Novine*, *Novosti*, *Jutarnji-List*, etc.), nous considérons comme extrêmement nécessaire de soumettre les autres journaux avant leur mise en vente et leur distribution en Serbie à l'examen de vos autorités. Les numéros, articles, etc., de journaux disqualifiés par vos autorités devront nous être indiqués par des dépêches chiffrées, ainsi que nous en avons décidé au cours de notre entretien, pour pouvoir les saisir à la poste à leur arrivée.

De saisie seront frappés :

1° En principe, toutes les notices, tous les articles, etc., susceptibles de porter préjudice aux intérêts de la Monarchie et de ses Alliés au point de vue militaire, politique et économique, ainsi que de relever parmi les Serbes l'autorité des Puissances de l'Entente et de provoquer la sympathie en leur faveur.

2° Les articles de propagande conçus dans l'esprit yougoslave, dépassant la mesure de ce qui est permis; la discussion du pacte connu conclu entre Trumbic et Pasic, en connexion avec la résolution yougoslave du 30 mai 1917, pacte et résolution qui — excepté la question de dynastie — sont à peu près conformes. Toutes les allusions à un Etat yougoslave en dehors de la Monarchie y compris celles qui sont publiées sous le couvert du droit absolu des peuples à disposer d'eux-mêmes, principe d'après lequel le peuple devrait décider par plébiciste même la question concernant la dynastie, ainsi que les propos visant la solution de la question yougoslave dans le sens serbe, c'est-à-dire sous la dynastie des Karageorgevitch. La récente fraternisation italo-serbe visant la destruction de la Monarchie trouve aussi sa place à cet endroit.

3° La glorification de l'activité du Comité Yougoslave de Londres et de certains chefs de celui-ci (comme par exemple tout récemment de Franjo Supilo et de Franko Potocnjak).

4° Les interpellations concernant les conditions sur le territoire du gouvernement militaire général, les camps de concentration d'internés, les interdictions de journaux, les otages et les difficiles conditions de vie, ainsi que les critiques d'autres mesures des autorités de Serbie, etc.

5° Les informations concernant les grèves, les manifestations, les

cas de sabotage, les émeutes, la famine, les proclamations de l'état de siège, etc..

6° Les informations concernant les divisions tchéco-slovaques et en général la participation des troupes slaves, originaires de la Monarchie, à la lutte contre les Puissances centrales. Le recrutement de volontaires en Europe, en Amérique, etc.

7° Toutes les représailles et mesures de répression prises par les gouvernements de la Monarchie contre le mouvement yougoslave, surtout au début de la guerre.

On devra soumettre à ces mesures non seulement les journaux, mais aussi les brochures paraissant périodiquement, etc...

Nous faisons remarquer que les articles écrits dans des termes modérées et ayant pour base la solution du problème yougoslave dans le cadre de la Monarchie, s'appliquent tout particulièrement à faire parmi les Serbes la propagande en faveur de la Monarchie. De tels articles peuvent aussi être conçus dans un esprit fédéraliste radical et attaquer le régime actuel dans la Monarchie. Quant à la Serbie, on ne peut pas juger ces articles de la même façon que dans la Monarchie, puisqu'ils heurtent les lois existantes, parce qu'ils touchent aussi à la délicate question du règlement futur de la position de la Serbie dans les Balkans. Par là se rapprochera la possibilité de voir la Serbie contrainte à chercher son destin dans un rattachement plus étroit à la Monarchie.

Nous interdisons en même temps l'importation des journaux *Glas Slovenaca*, *Hrvata i Srba* et *Jug* sur le territoire du gouvernement militaire général de Serbie, mais nous levons cependant l'interdiction déjà existante de la *Hrvatska Rijec*.

Nous vous prions aussi de nous transmettre le plus tôt possible la clef Ch des dépêches chiffrées à rédiger par vous, et d'informer la *Hrvatska Rijec* par la voie que vous jugerez le plus convenable, au nom du général gouverneur.

KORCHNAVE.

Lieutenant-colonel m. p.

XXVIII

COMMANDEMENT
DE LA DÉFENSE DE LA COTE
DALMATIE, NORD

—

Na N° 820 res

Organisation des Etudiants.

Au Commandement militaire impérial et royal
Zagreb

Mostar, le 18 avril 1918.

Un homme de confiance nous informe qu'une organisation des étudiants yougoslaves a été créée pendant la guerre, dans toutes les régions yougoslaves de la Monarchie. Cette organisation porte le nom de « Gjacka organizacija », a son siège à Laybach et possède, en outre, des succursales dans toutes les grandes villes, surtout en Dalmatie.

But de cette organisation : Réunion de tous les pays yougoslaves dans un Etat indépendant et autonome hors du cadre de la Monarchie.

Cette organisation se trouve également, paraît-il, en relations avec le « cadre vert » (nom du refuge des déserteurs).

En dehors des étudiants, on accepte comme membres de l'organisation aussi des bourgeois, etc. Chaque membre reçoit des journaux et des brochures pour les répandre parmi la population.

Les membres reçoivent, en outre, s'ils s'adressent à la rédaction du *Jug* ou du *Glas Slovenaca, Hrvata i Srba* pour s'abonner à ces journaux, une lettre de remerciements sous la forme d'un « décret ». A Metkovic, c'est, dit-on, un nommé Vido Jaramac (commerçant) qui vend ou met en circulation de telles brochures et de tels journaux.

Nous devons ajouter qu'on observe en Dalmatie, depuis des mois, que les étudiants recueillent en secret des signatures. On prétend qu'on a recueilli ces signatures comme une adhésion à la « déclaration de mai 1917 » ; cependant, elles peuvent servir aussi à d'autres projets.

XXIX

Comme suite à la communication du Commandement de la défense de la côte, Dalmatie Nord Na N° 820 res., le Commandement militaire de Zagreb a envoyé à tous les commandements dépendant de lui, une circulaire demandant des informations. Les commandants des cadres, Croates de nationalité, ont donné en majorité, intentionnellement, une réponse négative. Voici un exemple :

Bataillon de dépôt du 53e régiment d'infanterie.
Res. n° 2277.

Au Commandement militaire Gr. Na Zagreb
Au sujet du Na N° 1432 (Mouvement yougoslave).

Ad 1). Dans le bataillon de dépôt, on n'observe pas d'indices qui feraient conclure à une action de propagande en faveur du mouvement yougoslave.

Ad 2). Dans le bataillon de dépôt, on n'a pas trouvé de carnets de permission ou de documents de voyage qui — venus du dehors — donneraient aux hommes l'occasion de déserter. La vie dans une grande ville, l'absence presque complète de sobriété parmi les classes aisées de la population — exercent une influence démoralisatrice sur les hommes.

Ces faits ne peuvent cependant avoir rien de commun avec le mouvement yougoslave qui est le patrimoine commun seulement des couches intellectuelles et politiquement actives de la population.

Ad 3). Les hommes appartenant en majorité à la population rurale, ne sont pas du tout accessibles à un courant politique agressif ou national radical. Les conditions chez les hommes appartenant à la population urbaine ne sont pas non plus différentes.

Zagreb, le 2 juin 1918.
Debic.
Lieutenant-colonel m. p.

Commandant militaire impérial et royal de Zagreb,
Section d'Etat-Major général Na N° 1627.
Praes, le 4 juin 1918.

XXX

MINISTÈRE IMPÉRIAL ET ROYAL
DE LA DÉFENSE.

—

Präs. N° 13.155

Excitation par le parti de Korosec
Au haut commandement de l'armée

Vienne, le 2 Mai 1918.

Hier, au Conseil des Ministres, j'ai attiré l'attention de Son Excellence, le Président du Conseil des Ministres, ainsi que du ministre Zolger, sur les conséquences de l'excitation, sans mesure, provenant du parti de Korosec qui, dès maintenant, exerce son influence démoralisatrice sur les corps slovènes.

Indépendamment des autres mesures,

1) J'ai ordonné le déplacement du bataillon de dépôt du 2e régiment de chasseurs alpins de Laybach et, en me rapportant à la note de Op. N° 105.416 du 24 Avril 1918.

2) J'ai commencé une enquête sur des incidents, dans le 26e régiment de chasseurs, à Marbourg.

P. Czapp
FML.

Op. N° 106.004.

XXXI

COMMANDEMENT MILITAIRE
DE GRAZ.

Général de brigade
Otto Herzmannsky Edler v. San

Incidents survenus au 2e régiment de chasseurs alpins.
Au Ministère I. et R. de la défense nationale.
à Vienne.

Graz, le 5 mai 1918.

A l'ordre téléphonique du 2/5, 1918 Präs, N° 12984/11.

... 1) Le commandant militaire de station et le commandant de place, jugent l'état d'esprit et l'excitation à la révolte parmi les soldats du bataillon de dépôt comme très graves.

Ils sont d'avis qu'un grand nombre de soldats sont acquis aux idées du parti de Korosec. Ils sont arrivés à cette conclusion, parce qu'ils savent que beaucoup de soldats — même ceux des compagnies parties en avril — en se rendant à la gare, ont porté des cocardes et des rubans nationaux (tricolores), puis des propos de haute trahison ont été tout récemment tenus, enfin, parce que le 24 avril, quelques bataillons chargés de rétablir l'ordre ne se sont pas comportés assez énergiquement.

D'après ces exposés, le bataillon de dépôt du 2e régiment de chasseurs alpins montre deux défauts essentiels :

a) Excitation des soldats à la révolte par les partisans du parti de Korosec. D'après les rapports des officiers du bataillon, cette excitation est limitée à un petit nombre de soldats et n'est pas dangereuse; par contre, selon l'opinion des fonctionnaires militaires et civils n'appartenant pas au bataillon, une grande partie des soldats est favorable aux efforts de Korosec, ce qui donnerait à réfléchir.

b) L'avis sur lequel j'ai trouvé les opinions d'accord, non seulement à l'occasion de mon enquête à Laybach, mais aussi dès l'enquête précédente à Idria (la 15e compagnie d'ouvriers) c'est que l'excitation vient en partie du clergé slovène, qui reçoit les instructions et l'appui de son évêque, et que les paysans ne se laissent entraîner que difficilement et à contre-cœur, tandis que les habitants des villes, conduits par une partie des intellectuels, et la jeunesse, suivent plus volontiers.

HERZMANSKY,
Général de brigade.

XXXII

HAUT-COMMANDEMENT
DE L'ARMÉE
—
Op. N° 106.116

CHEF D'ÉTAT-MAJOR

Excès et propagande yougoslave dans le bataillon de dépôt du 2e régiment de chasseurs alpins.

Poste militaire N° 11, *le 5 mai 1918.*

Le bureau de renseignements du commandement militaire de Graz, mande sous Na. Nr. 992 Res. du 27 avril 1918 :

Le 24 avril ont eu lieu à Laybach des manifestations au cours desquelles des vitrines ont été brisées et les étalages du commerçant Homann pillés. Pour les réprimer, il a fallu recourir à la police d'État, aux militaires et à la gendarmerie,

A la veille de ces troubles, deux sous-officiers du 2e régiment de chasseurs alpins ont crié dans la rue en langue slovène : Vive l'anarchie, vive l'État yougoslave, à bas l'Autriche, à bas l'empereur Charles !

De même, on sait que les soldats du régiment cité ci-dessus portent, sans motifs, et contrairement à l'interdiction existante, les couleurs yougoslaves sur leurs casquettes, ce qui n'est permis qu'au moment du départ pour le front.

De plus, la nuit passée, dans une auberge, un sous-officier de ce régiment aurait arraché de sa poitrine la médaille de bravoure en argent et la croix de Charles, les aurait jetées à terre et foulées aux pieds en criant : Vive l'État yougoslave!

(Présenté au bureau d'*évidence* d'état-major, le 29 avril 1918, avec Evd. Nr. 12060.)

Le commandement du régiment doit surveiller minutieusement la discipline des soldats soumis à ses ordres.

XXXIII

POSTE IMPÉRIAL ET ROYAL
DE CONTROLE DE LA FRONTIÈRE
FELDKIRCH

—

Na N° 992 res

Mouvement yougoslave d'Agram et de Laybach

Au poste N. impérial et royal auprès du commandement militaire
Agram

Feldkirch, le 17 mai 1918.

D'après des informations confidentielles, l'organisation de la jeunesse yougoslave à Laybach et à Agram a commencé parmi les soldats une propagande pour que ceux-ci désertent leurs unités.

On dit que ceux qui appartiennent déjà aux associations yougoslaves et qui servent à présent dans l'armée, sont munis de faux carnets de permission ou d'ordres ouverts pour qu'ils puissent s'enfuir en Suisse. Ces ordres ouverts sont fabriqués, dit-on, en partie à Laybach et en partie à Agram.

On dit en outre qu'il existe une communication très active entre cette organisation et l'organisation de Prague, par l'intermédiaire des personnes de confiance voyageant entre Laybach et Prague. Il est probable aussi que ces gens propagent dans l'armée les décisions prises par les organisations mentionnées, ainsi que les ordres arrivant du Conseil National tchèque de Paris, ordres transmis, dit-on, par l'intermédiaire d'un consulat.

Signature illisible.

XXXIV

COMMANDEMENT MILITAIRE
DE ZAGREB

Bataillon de dépôt
de l'État-Major général.

—

Erb. Nº 12903

Mouvement Yougoslave à Laybach et à Zagreb

Zagreb, le 29 mai 1918.

Des indices s'accumulent que la Yougoslavie organise sa propagande aussi parmi les soldats et qu'elle poursuit le but d'amener ceux-ci à à déserter leurs unités. On facilite leur désertion en distribuant de faux carnets de permission et d'ordres ouverts, en vue d'obtenir les papiers nécessaires pour le voyage dans les pays neutres.

1. S'est-on aperçu qu'il y avait dans votre corps de réserve des indices d'une telle activité de propagande?

2. A-t-on trouvé de faux carnets de permission ou d'autres documents de voyage? Quels sont leurs caractéristiques?

3. Que peut-on communiquer ou proposer, qu'a-t-on entrepris à cet égard?

XXXV

Exemple de réponse d'un officier croate

23e RÉGIMENT DE TIRAILLEURS

Exh. N° 1033 Mob.

Mouvement yougoslave

Au Commandement militaire impérial et royal

Zagreb.

Orahovica, le 6 juin 1918.

Réponse aux questions ad Na N° 1432 du 29 mai 1918.

1. Dans le bataillon de réserve, on n'a pas aperçu jusqu'ici d'indices d'une activité de propagande yougoslave.

2. Dans quelque rares cas, on a trouvé de faux documents de voyage; ceux-ci avaient été cependant falsifiés d'une manière si grossière par les soldats eux-mêmes, qu'on pût s'en apercevoir à première vue.

3. Contre tous ces soldats la procédure pénale a été ouverte pour falsification de documents.

KLINC

Colonel m. p.

Commandement militaire, Zagreb, Section d'Etat-major général.
Na N° 1770 Praes, le 11/6 1918.

XXXVI

Op. N° 107743.

R-1068/18.

Au Haut Commandement de l'armée.

Poste militaire, N° 365, *le 6 juin 1918*.

Poste militaire N° 51.

Je vous fais le rapport que voici :

Dans la nuit du 13 mai 1918, ont déserté leurs positions pour passer à l'ennemi (aux Italiens) le lieutenant Mirko Belosevic, l'enseigne Luka Kostrencic, l'ordonnance Stanko Papric, tous du 26e régiment d'infanterie de *honveds*, et le volontaire Vitjeslav Stetina du 25e régiment d'infanterie de *honveds*.

Dans la nuit du 27 mai 1917 ont déserté encore leurs positions pour passer à l'ennemi (aux Italiens) l'enseigne Bozidar Zvonarevic, Luka Kerekovic, Dean Popovicu, le volontaire Franjo Svetec, tous du 27e régiment d'infanterie de *honveds*.

Jusqu'à présent, on a pu établir que le lieutenant Belosevic, l'enseigne Popovic, le volontaire Stetina étaient des yougoslaves fanatiques.

En avril, Belosevic et Stetina ont même essayé de distribuer des rubans rouges et bleus parmi les soldats, dans le camp d'entraînement des troupes d'assaut à Castell Tessino.

On a trouvé des soldats portant ces rubans. Ils ont déposé que Stetina leur avait dit que cela était la marque caractéristique qui doit distinguer les Yougoslaves des autres nations.

Ces rubans ont été vus sur les casquettes des accusés Svetec et Papric.

Ces rubans ne furent pas fabriqués exprès pour la circonstance, mais on a seulement couvert la couleur blanche du tricolore croate par deux autres couleurs (bleue et rouge).

On a pris des mesures pour empêcher la propagande subversive contre l'Etat parmi les soldats.

D'après les rapports provenant des régiments, les déserteurs ont fait des révélations importantes à l'ennemi.

Enfin, on vous fait part que les aéroplanes ennemis ont jeté dans nos positions des proclamations signées par Belosevic, Kostrencic et Stetina, invitant les soldats à ne plus combattre.

Le commandement du groupe des armées du général de division Conrad von Hoetzendorf en fut informé.

Juge militaire auprès de la Division.

XXXVII

COMMANDEMENT
IMPÉRIAL ET ROYAL DE LA GARE
D'INDJIJA
E. N° 433. Res

Copie.
A ouvrir personnellement par le Chef d'Etat-major général du Commandement militaire de Zagreb.

Au Commandement militaire impérial et royal
Zagreb

Indjija, le 12 juin 1918.

On nous informe qu'il existe ici un mouvement et une propagande qu'on suppose être yougoslaves. Il est possible que ce mouvement et cette propagande se soient répandus déjà en toute la Syrmie avec comme centre Indjija. Le groupe est composé d'environ 15 à 20 personnes en majorité étudiants, et même d'un élève de lycée. Le chef est, paraît-il, un certain Tepovac, auparavant fonctionnaire près le gouvernement provincial de Zagreb. Tepovac a son domicile légal à Vojka, district de Stara Pazova. Il se dit parfois détective, parfois étudiant, et possède des papiers datant de 1917. L'armurier Karlic, de la 13e division du train, qui a reçu une permission jusqu'au 20 juin, avec Zemun comme lieu de destination, paraît non moins suspect. Celui-ci, comme tous les autres, fait sans interruption de courts voyages en Syrmie (Zemun incl. Ujvidek) et se rencontre à Indjija au retour de ses voyages. Le sexe féminin y paraît aussi jouer son rôle.

En passant, nous faisons remarquer que tous ces gens sont mêlés à des affaires commerciales très étendues, lesquelles ont pour conséquence (comparez les certificats concernant les prix du marché de cette ville) que les produits d'alimentation de Syrmie ont des prix si exorbitants.

Jusqu'ici, je n'ai rien entrepris à cet égard (sauf un entretien avec le maire, lequel aussi bien que les autres citoyens, soupçonnent un mouvement yougoslave). Je n'entreprendrai rien non plusjusqu'à la décision du commandement militaire impérial et royal, pour pouvoir saisir, autant que possible, tous les coupables et ne pas les disperser.

Je fais remarquer expressément que les anciens commandants ne m'ont pas laissé les mains libres pour surveiller cette compagnie. A présent seulement, je peux poursuivre ma tâche.

Bonisch,
Lieutenant, mp.

XXXVIII

MINISTÈRE IMPÉRIAL ET ROYAL
DE LA GUERRE

—

Praes, N° 19540

Propagande yougoslave. Excès dans les formations d'arrière

Au Commandement militaire impérial et royal
Zagreb

Vienne, le 17 juin 1918.

Le Ministère de la Guerre a adressé la note jointe ci-après, en copie, à M. le président du Conseil impérial-royal.

Le Ministère impérial-royal de l'Intérieur qui a eu connaissance d'une copie de cette note, a communiqué au Ministère de la Guerre son avis sur la propagande yougoslave. Voici une partie du texte de cette note :

« Quant à la propagande faite en faveur de la création d'un Etat yougoslave, elle ne peut pas être considérée en général comme consciemment hostile à l'Etat. On ne peut cependant nier que l'agitation prend des formes de plus en plus radicales et qu'on aperçoit aussi chez quelques chefs, des tendances dirigées contre l'existence de l'Etat. Il est extrêmement nécessaire de combattre ces tendances.

Le Ministère de l'Intérieur a pris déjà différentes mesures; que le Ministère de la Guerre veuille bien consulter les copies des instructions adressées aux chefs provinciaux intéressés qui poursuivent le but de combattre cette propagande.

Etant donné que ces derniers temps, d'assez nombreuses assemblées, qui ont lieu dans les régions habitées par les Slovènes et les Allemands, augmentent tout particulièrement l'effervescence populaire, et que ce fait constitue un danger sérieux pour la tranquillité et l'ordre public, nous avons provisoirement, c'est-à-dire jusqu'à l'apaisement des esprits, interdit, sans aucune exception, toutes les assemblées dans ces régions sur la base de la prescription de l'article 6 de la loi du 5 mai 1869, n° 66.

Nous devons cependant faire remarquer que les lois existantes

fixent au Ministère de l'Intérieur et aux autorités administratives et à celles de la police, dépendant de ce dernier, certaines limites qu'ils ne peuvent pas dépasser même là où il s'agit de combattre la propagande yougoslave ».

De différents rapports qu'il a reçus, le Ministère de la Guerre a eu l'impression que les tendances dirigées contre l'existence de l'Etat ne se manifestent pas seulement chez des chefs isolés de la propagande yougoslave. Il a l'intention d'exprimer cet avis au Ministère de l'Intérieur.

Le commandement militaire nous dira si les expériences recueillies dans la région de sa compétence mettent à sa disposition des données concrètes qui raffermiraient l'avis du Ministère de la Guerre.

Stöger-Steiner mp.
Colonel-général.

XXXIX

AD. PRAES N° 19.540 DE 1918
MINISTÈRE IMPÉRIAL ET ROYAL
DE LA GUERRE

Praes N° 15569

Etat d'esprit dans la Styrie du Sud
Propagande yougoslave

La note transmise à Votre Excellence par le Ministère de la Défense Praes. N° 13415/XX du 8 mai 1918, est parvenu aussi à mon adresse. Ses explications raffermissent mes doutes exprimés dans la note Praes. N° 12198 et à l'occasion de l'entretien du 13 mai, doutes qui m'ont décidé d'ailleurs auparavant à demander par la note Praes. N° 11094 de Votre Excellence, une intervention à cause de l'excitation de la population de la Styrie méridionale par le clergé slovène.

J'ai adressé aussi la même note au Ministère de l'Intérieur. En outre, j'ai prié, dans la note Praes. N° 15147, de prendre des mesures contre l'influence nuisible des réfugiés sur les soldats à Radkersburg et à Liebenau, et de transférer ailleurs les réfugiés.

A l'occasion des événements qui ont eu lieu dans le 37e régiment de tirailleurs et dans le 22e régiment d'infanterie, j'ai prié le Ministère de l'Intérieur, par la note sect. 5 N° 3204 res., de m'informer des mesures prises contre la propagande yougoslave.

Bien que l'instruction judiciaire concernant les motifs de l'émeute qui s'est produite dans le bataillon de dépôt du 17e régiment d'infanterie à Judenburg, dans la nuit du 12 au 13 mai, n'ait fourni aucun point d'appui positif, il paraît quand même que l'excitation systématique de la population slovène y a joué un rôle important, puisque le caporal Hafner déclaré comme instigateur et condamné était, avant son incorporation, le 27/IV, dans le bataillon, au service du chemin de fer et appartenait au parti socialiste slovène.

Enfin, j'ai l'honneur de vous informer que le Commandement militaire de Graz, vu l'état d'excitation qui règne parmi la population de la Styrie du Sud, a jugé nécessaire de proposer aux gouvernements provinciaux de Graz, de Carinthie et de Carniole la saisie des armes. A cet

égard, j'adresse à Votre Excellence et au Ministère de l'Intérieur une note ultérieure Praes. N° 14414/7.

En informant succinctement Votre Excellence, par la présente, des démarches que j'ai entreprises dans cette affaire très importante et touchant de près les intérêts de l'armée, je la prie de bien vouloir me communiquer tous les ordres donnés à ce sujet.

Copie conforme, à etc...

Baron de Stöger-Steiner, m p. G. O.

XL

GÉNÉRAL COMMANDANT EN B.H.D.

Op. N° 3268

Mesures contre la propagande yougoslave.

Au
Commandement en chef (section d'opérations)

Sarajevo, le 21 juin 1918. Poste militaire n° 11.

L'activité agressive de la propagande yougoslave paraît envahir le territoire de la Bosnie-Herzégovine et de la Dalmatie et vouloir exercer une influence nuisible et contraire à la discipline sur les hommes appartenant aux corps et formations de la BHD.

Les événements survenus dans la flotte au mois de février, dans le port de guerre de Cattaro et dans le bataillon de dépôt du 22e régiment à Mostar, les cas d'infraction à la discipline dans le détachement des convalescents du bataillon de dépôt du 22e régiment à Czorna, les cas de plus en plus fréquents, au front, de désertion, surtout chez les troupes dalmates et d'autres incidents doivent être en partie en connexion avec la propagande yougoslave.

Les Puissances de l'Entente s'intéressent vivement au mouvement yougoslave dans la Monarchie, comme le démontrent les résolutions prises au Conseil de guerre à Versailles, le 3/6 1916. D'après leur calcul, cette propagande dans les territoires dont il est parlé pourrait bien causer des insurrections et des rébellions, qui ne tarderaient pas à porter atteinte à nos propres actions sur nos fronts.

Par conséquent, il est absolument nécessaire de s'opposer, dès le commencement et avec toute l'énergie possible, au mouvement et à la propagande yougoslaves, et de les supprimer par tous les moyens dans nos troupes et formations. Pour atteindre ce but et pour relever et maintenir la discipline, on ne doit pas reculer même devant les moyens les plus rigoureux. Il faut s'efforcer de discipliner les troupes en les surveillant et leur donner en même temps des leçons d'histoire patriotique de la maison impériale et du régiment, de les instruire sur leurs devoirs professionnels. On doit flétrir surtout la violation du serment et la déloyauté.

Le gouvernement de la Bosnie et de l'Herzégovine vient d'ordonner aux autorités subordonnées de s'opposer par tous les moyens que donne l'Etat, à la propagande yougoslave. Dans le décret, on a appuyé surtout sur l'application rigoureuse de la censure et des lois sur le droit de discussion, ainsi que sur la surveillance des élèves.

Dans ce sens, on doit instruire oralement les officiers. L'ordre ne doit pas être transmis plus loin.

En cas de changement du commandement, on doit donner cet ordre personnellement.

(Signature.)

XLI

HAUT COMMANDEMENT
DE L'ARMÉE
—
A.O.K. Op. N° 110.272

CHEF D'ÉTAT-MAJOR

Mouvement yougoslave dans le 37e régiment de tirailleurs

Remarque : Inclure dans la pièce au Ministère de la Défense. Präs. N° 24531

Baden, le 14 août 1918.

Dans le Präs. N° 19586, nous avons attiré l'attention particulièrement sur l'attitude peu sûre des soldats recrutés à Spalato, due au rôle que l'ancien maire et député de Spalato M. Trumbic, joue dans la question yougoslave.

L'exposé fait dans le AOK. Op. N° 108803, se rapporte en première ligne au 37e régiment de tirailleurs et là, tout particulièrement, aux soldats de Spalato. L'application générale du principe exposé dans le Op. N° 108803, également dans les autres régiments dalmates, fut indiquée comme désirable : la possibilité de l'application, par contre, fut laissée à la décision des ministères.

C'est à ce point de vue que se place, maintenant encore, le haut commandement de l'armée. Une telle distribution, parmi les différents régiments, se recommanderait au moins pour les hommes de Spalato, un des foyers principaux de l'agitation yougoslave.

Veuillez nous faire savoir les décisions prises à ce propos, d'accord avec le Ministère de la Guerre.

(Signature.)

XLII

HAUT-COMMANDEMENT
DE L'ARMÉE
—

CHEF D'ÉTAT-MAJOR

Désertion dans le 23e régiment de chasseurs.

Copie de télégramme

Le lieutenant de réserve, Cyrille Cudina, et l'enseigne Jarko Velcek, avec 3 sous-officiers et 8 soldats, tous du 123e régiment de chasseurs, ont déserté le 23 août 1918. L'enquête à laquelle on a procédé, donne à soupçonner comme cause de la désertion, l'influence de la propagande subversive contre l'Etat, menée dans les bataillons de recrues à Osjek et surtout à Zagreb.

Op. N° 112042.

XLIII

HAUT-COMMANDEMENT
DE L'ARMÉE
—

CHEF D'ÉTAT-MAJOR

Tentative de révolte du 26 septembre

Poste militaire N° 11, *le 25 septembre 1918.*
Très urgent, doit être remis aussitôt.

Le Commandement militaire de Prague apprend de source digne de foi, que le 26 septembre les Tchèques, les Polonais et les Yougoslaves, avec le concours de leurs co-nationaux, projettent une tentative de révolution au front.

Adressé aux (adresse).

Chef d'Etat-major.

Op. N° 147991.

XLIV

Lettre du général de division Schenk, commandant militaire de Zagreb, adressée, très probablement, au Ministre de la guerre.
1918, Praes 53 16/29.

Zagreb, le 25 septembre 1918.

Scellé.

Rigoureusement secret.

Votre Excellence :

J'accuse à Votre Excellence réception de la lettre du 31 août dernier. En poursuivant attentivement les buts que Votre Excellence a bien voulu me faire connaître, je crois pouvoir lui communiquer à présent ce qui suit.

a) *Situation du gouvernement.*

Le *banus* est le chef du gouvernement parlementaire pris au sein de la majorité, c'est-à-dire de la coalition serbo-croate. Ses actes dépendent, puisqu'il n'occupe dans le parti aucune position dirigeante, plus de la volonté du parti que ce n'est le cas chez les personnes issues d'une position dirigeante dans un parti. Comme suite à cet état de choses, nous assistons à de nombreux déplacements de fonctionnaires, en majorité dictés uniquement par la volonté du parti. Dorénavant, ce parti veut, contrairement à l'ancien régime de fonctionnaires du baron Skerlecz, donner le pouvoir à ses propres partisans.

b) *Chefs des sections.*

Le vice-banus et chef de la section pour les affaires intérieures, Kriskovich, est moins un homme de parti qu'un homme de travail. On le considère plutôt comme *unioniste*. Ce fonctionnaire hautement instruit et intelligent est physiquement souffrant et à cause de cela souvent de mauvaise humeur et mesquin, et par conséquent, très peu sympathique. Ses relations avec le *banus* sont tendues. Il a démissionné, et le *banus* a appuyé sa démission. Celle-ci n'a pas eu de suite et Kriskovich continue tranquillement à exercer ses fonctions. Cet état de choses complique la position du *banus*. Il affaiblit la position du gouvernement.

Le chef de section Rojc est un Yougoslave. Il protège les instituteurs qui adhèrent au yougoslavisme et exercent leur influence dans ce sens sur leurs élèves. On dit, il est vrai, que cette protection est plutôt une conséquence de sa bonté envers la jeunesse ainsi que de son respect de la libre conviction des instituteurs ; il serait cependant extrêmement utile de l'éloigner, parce qu'il permet que la jeunesse soit élevée systématiquement dans l'idée yougoslave et notamment, en majorité, dans un esprit hostile à l'Etat.

On affirme qu'on exige des instituteurs qui obtiennent de nouveaux postes, la confession yougoslave. Jusqu'ici, on n'a cependant pas pu vérifier cette affirmation. Ainsi posée, elle paraît être une exagération.

Le nouveau grand *zupan* de Lika, Tomislav Tomljenovic, est un Yougoslave radical. Ce qu'on raconte de lui est confirmé.

c) *Clergé.*

Dans la hiérarchie du clergé, le courant démocratique s'est aussi frayé un chemin. L'influence des évêques a diminué. Les tendances yougoslaves ont leur origine parmi le jeune clergé. Les évêques sont condamnés à l'opportunisme. L'élément agissant est la jeunesse. Cependant, les évêques pourraient bien intensifier leur défense. Ici aussi le *motto* caractéristique de l'époque apparaît. Il consiste dans cette question : qu'arrivera-t-il? On ne veut pas trop se compromettre. Le manque de clarté en ce qui concerne l'idée d'un propre Etat dans le sud de la Monarchie favorise cet état de choses.

L'archevêque est considéré, en effet, comme un Yougoslave déclaré.

d) *Administration.*

Elle est considérée comme très souvent corrompue. On ne peut pas indiquer des cas précis. Le gouvernement ne permet naturellement pas que de telles choses soient rendues publiques. On voit cependant que les fonctionnaires peuvent à peine vivre avec ce qu'ils touchent. La tentation de prendre et de se taire là où on devrait parler, est très grande.

e) *Situation politique.*

Elle devient chaque jour plus aiguë.

Aux idées yougoslaves ne s'opposent jusqu'ici ni une conception déterminée d'Etat, ni un programme explicite, ni une contre-propagande. Cette situation devient dangereuse. L'Entente, les Comités yougoslaves, tous nos ennemis prennent position dans cette question et l'exploitent par sa reconnaissance et sa discussion, pour saper continuellement notre union intérieure.

A cet égard, une politique claire et fondée doit être déclarée comme extrêmement nécessaire et urgente.

Toute personne qui n'est pas aveugle doit partager la crainte exprimée dans le 2e alinéa de la lettre de Votre Excellence. Dans le cas où l'on n'introduirait pas immédiatement un régime énergique et favorable à l'Etat, la réalisation du programme yougoslave ne pourra pas être empêchée. Si les Puissances Centrales ne sont pas à même de dicter la paix et d'avoir la volonté et la force d'incorporer la Serbie et le Monténégro à la Monarchie, je ne peux pas m'imaginer autrement la solution du problème yougoslave que dans un esprit hostile à l'Etat.

f) *Corps d'officiers.*

La façon d'écrire des journaux, les idées yougoslaves, le progrès du démocratisme ne restent certainement pas sans laisser de traces dans le corps d'officiers. Cependant, il n'est pas tout à fait exact que des déclarations et des excès dirigés contre la Hongrie soient à l'ordre du jour.

Il est vrai qu'une certaine lassitude se manifeste dans le corps d'officiers. Chez les officiers de carrière, il s'y ajoute encore la crainte concernant l'avenir matériel après la mise à la retraite. Ce qu'on exige d'eux, augmente par contre de plus en plus. A l'arrière, tout dépend cependant du zèle, de la volonté et de l'énergie de ce petit nombre d'officiers de carrière. Eux seuls sont vraiment dignes de confiance. Ces officiers ont l'impression qu'on ne les apprécie pas assez et qu'on les met à la retraite quand ils ont atteint leur 40e année de service, sans égard pour le travail accompli et leur capacité. Une fois mis à la retraite, leur capacité diminue pourtant rapidement, malgré le rappel au service pour la durée de la guerre. Il serait extrêmement à recommander de ne mettre à la retraite avant la fin de la guerre aucun officier dont on a l'intention de réclamer les services pendant la guerre, et de ne pas les priver dès à présent de toute espérance.

Même l'esprit des meilleurs officiers est susceptible de changement. L'énorme cherté de la vie, les loyers inabordables, etc., dépriment à cet égard les esprits et souvent même, ils les poussent au mécontentement.

g) *Le premier lieutenant Racki.*

Cet officier ne se trouve plus à son poste de service à Vrdnik. A l'occasion d'une grève qui a eu lieu dans la mine de charbon se trouvant à cet endroit, il a, d'ailleurs, consciencieusement et avec succès accompli son devoir. Il serait aujourd'hui très difficile à constater s'il a vraiment fait la déclaration qu'on lui impute, au curé de Platicevo.

Cet officier a été mis déjà à la disposition du commandement local du district de la *Landwehr*. Il sera surveillé.

h) *Le capitaine près le Commandant militaire de Zagreb.*

Il paraît qu'on vise le capitaine Metzker du 70e régiment d'infanterie. Cet officier ne se trouve plus auprès du Commandement militaire de

Zagreb, mais en qualité d'officier d'inspection dans l'hôpital orthopédique de Zagreb. Il appartient à ces officiers qui, devenus invalides, ont abandonné malheureusement tout contact avec l'esprit correspondant au devoir d'un officier.

On n'a pas pu s'assurer jusqu'ici, que le capitaine Metzker a fait vraiment les déclarations en question. Sur la base d'autres informations qui me sont parvenues à son égard, je ne peux pas tout à fait exclure de telles déclarations.

C'est pourquoi j'ai ordonné la suspension du dit officier de son poste de service et, dès le 4 septembre dernier, par le Praes N° 12973/P, communiqué sa mise en disponibilité au Ministère royal hongrois. Jusqu'à son départ de Zagreb, je le surveillerai.

i) *Gendarmerie provinciale.*

Jusqu'ici rien de particulier au sujet de telles lettres de menace n'est parvenu à ma connaissance.

j) *Le fléau de désertion.*

Les cas arrivés à la connaissance de Votre Excellence se sont produits, en effet, et sont ici connus. Ils ne sont cependant pas seuls et il y en a toute une série d'autres. Je considérais l'énumération de ces cas dans mes rapports au Ministère de la Guerre comme non permise; désormais, j'en remettrai cependant séparément un tableau. Je pense qu'il serait très nécessaire de combattre systématiquement ce fléau. Les patrouilles commandées dans ce but, limitées à de courts intervalles, ne sauraient plus suffire.

Jusqu'ici, la terreur de ces bandes de brigands est dirigée contre la classe aisée de la province. D'après le choix de ceux qu'on doit attaquer et d'après plusieurs feuilles volantes, on peut aussi conclure à une tendance dirigée contre les Allemands et les Magyars. Il y prédomine cependant la tendance communiste et l'intention d'amener un sabotage de la guerre.

Les brigands très vigilants aperçoivent à temps les patrouilles arrivant par le chemin de fer. Des commandements de patrouille fixes, orientés dans la région, bien qualifiés et dignes de confiance, seraient seuls à même de découvrir les repaires de ces bandits et de les atteindre et de les anéantir en leur tendant des pièges et en les attaquant par surprise. A cet égard, je dois attirer votre attention sur mes propositions antérieures.

Vu cependant que le nombre des hommes illégalement absents s'accroît tous les jours des permissionnaires qui ne veulent plus retourner dans leurs corps (aujourd'hui déjà on peut évaluer leur nombre à 20.000), il faut craindre qu'il ne soit de plus en plus difficile de les combattre et que cela ne devienne enfin impossible.

Les déserteurs forment, en effet, des bandes qui sont aussi armées et qui s'appellent du nom collectif de « cadre vert ». On dit qu'ils pu-

blient aussi des proclamations munies du sceau du « cadre vert » et signées par un « commandant ». D'autres déserteurs s'appellant, dit-on, « divisions ouvrières », vagabondent et pour un bon salaire acceptent de travailler, mais toujours loin de leur domicile. Chacun se garde bien de les dénoncer.

On cherche à dissuader les permissionnaires de retourner à leurs corps et on leur dit qu'il n'est pas prudent de se battre. Souvent on entend aussi dire « il ne faut pas combattre pour les Magyars et les Allemands ». Beaucoup d'entre eux se laissent séduire. Les informations parlant de la misère ainsi que les raisons très répandues indiquant l'intention de recueillir la moisson, de bâtir la maison, etc., ne sont pas exactes. Il s'agit d'une tendance manifestement hostile à l'Etat.

La gendarmerie est impuissante contre de telles masses. Souvent des gendarmes ont été fusillés ; peu nombreux, ils sont terrorisés. Les autorités se déclarent impuissantes. Il est vrai que des plaintes arrivent contre les bandits. Ici aussi la terreur règne et, par conséquent, la passivité.

La section du gouvernement provincial créée pour la défense, se borne, pour autant qu'on en a ici connaissance, à remettre les actes de dénonciation concernant un meurtre ou une rapine au commandant militaire.

Cette institution appelée à s'occuper de la défense n'a fait jusqu'ici rien de positif (s'informer des motifs, de l'état d'esprit, des intentions). Elle est passive. Ce n'est qu'à présent qu'elle fonctionnera, dit-on, mieux.

Le commandement militaire seul, ne disposant que de moyens limités, ne peut qu'insuffisamment accomplir le travail d'information.

Les commandants des bataillons de dépôt, occupés outre mesure, et qui manquent, en outre, de cette circonspection et de cette énergie qui sont aujourd'hui nécessaires, ne sont pas orientés. La défense et l'œuvre de surveillance sont le plus souvent restés sur le papier. Les officiers tels qu'ils devraient être, font défaut, ainsi que l'énergie et la volonté.

Bientôt, je me rendrai personnellement dans la région à patrouiller, en Syrmie, pour avoir aussi des impressions personnelles. Puis j'informerai de nouveau Votre Excellence.

k) *Mouvements de révolte.*

Jusqu'ici, on n'a pas encore d'indices sûrs quant aux préparatifs des mouvements de révolte.

On peut cependant prévoir que le nombre et la violence des actes de brigandage qui continuent à se répéter doivent amener un état de choses qui, exploité par une propagande habile, pourrait bien conduire à de tels mouvements.

Le commandant du bataillon de dépôt du 79e régiment d'Infanterie vient de me communiquer qu'il tenait d'un homme de confiance la nouvelle qu'on préparerait pour l'année nouvelle une révolution, si la ques-

tion yougoslave n'était pas jusque-là résolue d'une façon satisfaisante. Le signal en serait donné en Syrmie.

Ceci est la première nouvelle quant aux motifs politiques nationaux d'une révolution.

D'abord, on aurait, dit-on, l'intention d'attaquer les gendarmes.

Le transfert du bataillon local de dépôt se heurterait à la résistance de la population même.

Les paysans s'intéressent, prétend-on, aux munitions militaires.

Tous ces bruits ne peuvent être vérifiés pour le moment et je ne leur attribue que peu d'importance.

l) *Les accusations dirigées contre le Tribunal militaire de Zagreb* concernant le traitement trop doux des éléments rebelles ne sont pas, à certains égards, sans fondement. J'ai déjà demandé l'éloignement du procureur militaire, maladif, ainsi que celui du doux et philantrope Président du Tribunal de division. Pour ce dernier, j'ai fait cette démarche parce qu'il manifeste peu de disposition et d'intelligence pour appliquer les prescriptions de la loi martiale dans l'esprit de la loi.

Naturellement, la façon dont la loi définit le crime de désertion est, à cet égard, une faute principale, de même que l'absence auprès des cours martiales, d'officiers de carrière, desquels seulement on peut attendre la rigueur nécessaire dans le prononcé des jugements.

Ce serait porter de l'eau à la mer que de vouloir m'étendre davantage.

Les rapports du commandement militaire de Nagyszeben adressés au Ministère de la Guerre le 11 mars, sous Praes N° 316, s'appliquent également à nos conditions.

En ce qui concerne le prétendu état d'esprit suspect dans le corps d'officiers de nationalité croato-serbe — soupçon qui est sans aucun doute fondé — je me permets d'attirer votre attention sur ma proposition antérieure de transférer de la province les bataillons de réserve de la *Landwehr* croato-slavone roy. hongroise et de vous informer en même temps, vu que tous les moyens manquent leur but, que je me vois obligé de proposer le transport du 78e bataillon de dépôt pour me rendre maître du fléau de désertion; des bandes de brigands augmentant de plus en plus en Syrmie, et du départ des formations de campagne de la province.

Veuillez agréer, Monsieur le colonel général, l'assurance de la considération et de l'estime toute particulière du très dévoué à Votre Excellence.

Schenk m.p.

XLV

Télégramme du Haut Commandement de l'armée reçu par le Commandant général de Zagreb, le 21/10, 1918, N° 3.641.

Commandement militaire de Zagreb
Section de l'Etat-Major général

La Na. section du Commandement supérieur de l'armée a reçu de source officielle la communication suivante :

Un personnage complètement digne de foi a eu connaissance de ce qui suit :

1) Le courrier de M. Trumbic adressé aux comités yougoslaves de la Monarchie est transmis par des sous-marins ennemis dans les localités que les Yougoslaves de la Monarchie désignent dans chaque cas. De la même façon, les Yougoslaves de la Monarchie transmettent aussi leur correspondance à M. Trumbic. Cette correspondance a pour objet les différentes questions et lignes de conduite concernant les affaires yougoslaves, d'accord avec Wilson.

2) Dans toute la province de Croatie-Slavonie, on a déjà créé des Comités ayant pour but de préparer la population et de l'instruire en vue de la Yougoslavie. Chaque membre paie mensuellement une couronne, les moins aisés 50 cent. au titre de contribution nationale. Des séances et conférences ont lieu dans différentes localités de Croatie-Slavonie et en Istrie. Une réunion semblable eut lieu le 4 octobre à Susak où on discuta aussi la question d'une éventuelle révolution.

3) On a déjà formé une police nationale qui aura la tâche d'interner les éléments rénitents et ceux qui pourraient causer du mal à la population et au pays; on leur garantira cependant la vie.

4) Au moment propice, le Comité yougoslave lancera une proclamation à la population. Cette proclamation invitera la population à la tranquillité et à l'ordre et lui permettra en même temps le partage des biens des gros propriétaires ainsi que des biens de l'église. Les profiteurs de la guerre devront transmettre leurs biens à l'Etat yougoslave.

5) Le nouvel Etat yougoslave sera une république avec un président élu pris successivement parmi les Slovènes, Serbes et Croates.

6) Les familles de Karageorgevitch et Njégus devront abdiquer lorsque l'Etat yougoslave sera créé.

7) L'opposition au sein du Parlement autrichien agit d'après les

instructions de M. Trumbic et d'accord avec Wilson. M. Trumbic a fait de telle sorte que les Slaves au Parlement autrichien préparent un tel état d'esprit que les Allemands d'Autriche demandent éventuellement l'annexion à l'Allemagne et qu'ils soient pour ce fait considérés comme traîtres.

8) Trieste avec un *hinterland* qui reste encore à déterminer, décidera par un plébiscite à qui elle appartiendra ; le même procédé sera valable pour la Macédoine.

9) L'Entente pénétrera en Dalmatie et en Herzégovine sur 13 points différents qui restent encore à déterminer. Par là, l'Autriche-Hongrie sera obligée d'évacuer ces régions qui seront occupées par des légions yougoslaves.

10) Les Yougoslaves disposent de 2 milliards de pièces d'or d'une valeur de 20 francs chacune. La pièce s'appellera *sokole*. Sur l'effigie, la pièce d'or portera un faucon et sur l'autre côté, les initiales *srpsko-hrvatsko-slovenska*.

11) L'Entente demandera à la Conférence de la Paix que l'Empereur allemand soit interné sur un navire anglais et qu'il renonce à son trône.

12) On propose pour la Yougoslavie le drapeau suivant : un triangle aux couleurs rouge-blanc-bleu ; cela veut dire personne n'est le premier, chaque nation est indépendante et toutes ensemble elles forment un seul tout.

13) De même, on a trouvé déjà un hymne national pour l'Etat yougoslave. La personne de confiance n'en peut cependant pas indiquer plus exactement le contenu.

14) On ne tiendra pas compte de la proclamation que l'Empereur a l'intention de faire, parce qu'elle vient trop tard.

Les points 1-13 sont arrivés le 4 courant à la connaissance de notre homme de confiance; quant au point 14, il n'y a que quelques jours, lorsque les journaux parlaient du manifeste. A la fin, nous faisons remarquer encore que notre homme de confiance assure qu'entre Agram et la Bosnie, la correspondance et les instructions destinées à des hommes politiques de Bosnie-Herzégovine sont transportés par des messagers.

Copies conformes à, etc....

Le poste d'information dit que ces communications viennent d'une source tout à fait digne de confiance.

Des recherches rigoureusement confidentielles et étendues doivent être faites sur les faits en question. Le haut Commandement de l'armée devra être continuellement informé des résultats de ces recherches. Na. section evb. N° 32810.

Reçu pour le commandement militaire de Zagreb par le commandement du *Evid. bureau* N° 32810, 21/10- 6/10.

XLVI

Copie de télégramme,

Le bataillon de landsturm III/27 à Kladovo s'est mutiné dans la matinée contre ses officiers et a refusé de se rendre à la position à Brza Palanka, qui lui avait été désignée. bvg. près omk Op. Nr. 945.

ss-T. Severin 6079/81 *22/10 18*

Le 3e bataillon du 27e régiment de *landsturm* appartenant à la 62e division d'infanterie (se recrutant à Laybach) après avoir fait, ce matin, le trajet de Turn Severin à Kladovo, a refusé de continuer la marche en se livrant à toute sorte d'excès, stop. Par conséquent, les 8e, 10e et 11e compagnies, à l'exception des mitrailleurs, environ 400 soldats, durent être désarmés.

Le commandement militaire d'étape à T. Severin.

Res 263 p. Colonel V. Bloghy.

XLVII

Rapport sur la situation du 26 octobre 1918.

a) *Situation militaire.*

Dans le district militaire de Zagreb, des désertions en masse ont eu lieu, des attaques à main armée, par les déserteurs, se multiplient. A Pozega, les mitrailleurs ont refusé d'obéir, sans pourtant recourir à la violence. Le commandement du district a donné des permissions à ceux qui ont consenti à déposer leurs armes. D'après le rapport du préfet, les casernes sont vides et des groupes de soldats rôdent dans la ville en tirant des coups de fusil. La compagnie de *Landwehr* de Pleternica, a tiré pendant la nuit sur les fenêtres du commandement. Le commandement du groupe d'armées est en train de transférer sous escorte, par le bateau, à Pola, le 79e bataillon. A l'occasion des poursuites des fugitifs, des troubles sont à craindre aux environs de Fiume. Les officiers hongrois à Varazdin devaient se trouver en danger, Quoiqu'on n'ait pas connaissance d'interruption, le chef du mouvement à Szombately exige qu'on surveille toutes les installations de la ligne.

La gare de Plaski fut détruite et le magasin d'approvisionnement y fut pillé par des civils conduits par deux militaires.

Haut commandement de l'armée.
Op. N° 148184/27.

XLVIII

Télégramme du 1/11 1918.

Au Comte Michael Karoly.
Président du Conseil des Ministres hongrois.

Pour obtenir une plus grande précision sur les opérations militaires à suivre, je prie Votre Excellence de me faire savoir immédiatement, si la défense de la Hongrie par l'armée du feld-maréchal Baron Kövess doit être organisée au Danube et à la Save comme jusqu'à présent, ou si elle doit se faire au Danube et à la Drave, en *tenant compte de la fondation de l'Etat yougoslave, qui ne prend pas part aux combats contre l'Entente*.

Von Arz
Colonel-général.

Op. N° 145539.

XLIX

ADMINISTRATION
DU TRAFIC MARITIME
DES SERBES, CROATES ET
SLOVÈNES A RIJEKA
N° 12135/111
Capitulation
du groupe des armées d'Albanie

Copie de la lettre adressée au professeur Surmin, commissaire du Commerce et de l'Industrie et député de Zagreb.

Au Comité du Conseil National des Serbes, Croates et Slovènes
Rijeka-Susak

Zagreb, le 24 janvier 1919.

Sur votre demande, je vous envoie, ci-joint, les copies des télégrammes et des conversations-Hughes concernant la capitulation et le transport du groupe des armées d'Albanie, entre le 31 octobre et le 15 novembre 1918.

Le dossier est incomplet, étant donné que, lors de l'occupation de Rijeka par les Italiens, tous les documents y sont restés en lieu sûr.

On poursuit l'examen de ce dossier et on l'expédiera ensuite à Zagreb.

De notre I. N° 12135 du 5 janvier, de même que des copies ci-jointes, il résulte nettement :

1° Que la capitulation du groupe des armées d'Albanie a été précipitée par la manière d'agir bien calculée de l'administration du trafic maritime des Serbes, Croates et Slovènes à Rijeka, et accomplie indépendamment sans aucune aide de l'Entente ;

2° Que le désarmement et le transport des troupes des Bouches de Cattaro, de la Dalmatie, de l'Istrie et du front du Piave se sont accomplis dans la propre sphère d'activité de la susdite administration et sans impulsion extérieure ;

3° Qu'un grand nombre de malades atteints de malaria et d'autres maladies furent transportés à Rijeka, dans les circonstances les plus pénibles, de sorte que le total des personnes transportées par la voie de mer était de 102.300 au 16 novembre.

Par contre, je constate que :

1° Après des appels renouvelés adressés à l'Entente de la part de l'administration maritime des Serbes, Croates et Slovènes et de sa sec-

tion à Zelenika (Bouches de Cattaro), le sixième jour seulement, quelques torpilleurs français arrivèrent aux Bouches de Cattaro;

2° La seule aide qui nous fût prêtée par l'Entente, consiste dans le fait que l'amiral français, aux Bouches de Cattaro, mit à notre disposition des mécaniciens et chauffeurs manquant sur quelques navires.

L'amiral italien Rainer, qui arriva le 4 novembre à Rijeka sur le croiseur *Emmanuele Filiberto*, rendit le transport et le trafic très difficiles par sa complète incapacité, par des conflits continuels au sujet de la question des drapeaux et de la délivrance des sauf-conduits aux navires, par la propagande locale et par la demande des navires-hôpitaux pour le transport des prisonniers de guerre italiens;

3° Ce fut seulement lorsque la plus grande partie du travail fut accomplie, que les Italiens occupèrent Rijeka, le 17 novembre 1918.

Enlevant, par ma conduite, au groupe des armées d'Albanie, tout appui moral et matériel, j'ai précipité la décision de capituler.

L'armée italienne a donc « occupé » des points d'appui complètement démobilisés, pris déjà depuis longtemps par les Yougoslaves, procédé semblable à celui qui a fait gagner aux Italiens la « bataille » de Vittorio Veneto. Celle-ci, d'après le communiqué officiel de l'état-major général italien, fut gagnée en même temps que les premières compagnies dalmates venant du front atteignaient Rijeka.

Adressé au destinataire et à toutes les autorités mentionnées dans notre N° 12135 du 5 janvier.

Ing. Nik. Psenica.

Ci-joint 13 appendices.

APPENDICES

APPENDICE N° 1

30 octobre 1918. Télégramme.

Administration du trafic adriatique.
Rijeka

Cetinje 62. 1. 5. 30/X.

Kövess pers. N° 1442 stop Sont envoyés au commandement du groupe des armées d'Albanie :

a) *Section d'état-major :* Le colonel d'état-major, Joseph Schneider; le commandant d'état-major, Andreas Czibur; le capitaine d'état-major, Eduard Hermann; le commandant attaché à l'état-major, Anton Lanauer; le capitaine attaché à l'état-major, Rudolf Gertner; le capitaine attaché à l'état-major, Friedrich Opacic ; le capitaine, Ivan Brozovic.

b) *Section des cantonnements :* Le commandant d'état-major, Ludwig Krömer; le capitaine d'état-major, Eugen Thalnner; le capitaine d'état-major, Leo Seeder; le commandant attaché à l'état-major, Franz Mikulasch, actuellement en permission; le commandant attaché à l'état-major, Joseph Schuecker; le capitaine, Karl Clossmann; le premier lieutenant, Rudolf Hirth; le premier lieutenant, Vukovic.

La section d'administration fut dissoute.

Groupe des armées d'Albanie. Etat-major n° 206.

APPENDICE N° 2

31 octobre 1918. Radio-télégramme.

Aux flottes de l'Entente.
Malte Corfou.

La Yougoslavie, après avoir brisé ses chaînes, vous salue et vous appelle pour occuper les Bouches de Cattaro et prendre soin des troupes et des malades s'y trouvant. Tout le trafic maritime interrompu, l'armée d'Albanie et du Monténégro complètement coupée sera contrainte à la capitulation.

Le commandant yougoslave,
RIJEKA.

APPENDICE N° 3

1er novembre 1918. Télégramme.

Administration du trafic adriatique.
Rijeka

Cetinje 9. 6. 20.
Urgent, remettre de suite.
Rapport du matin du I. XI. 1918.

La situation du groupe du colonel Hess se trouvant à Niksic, groupe qui a été de nouveau soumis au commandement du groupe des armées d'Albanie, reste sans changement. Il a été ordonné au colonel Hospodarz de passer de la 81e division à Niksic et de prendre le commandement de ce groupe. Celui du colonel Pulz, à Danilovgrad, a été placé sous le commandement de la 81e division et doit couvrir son flanc nord. Aucun nouveau rapport n'est arrivé à la 81e division. D'une façon non encore expliquée, l'ennemi a réussi à passer la Bojana près de Scutari et à faire prisonnier le 2e bataillon de chasseurs de Bosnie et d'Herzégovine, ainsi que le communique le commandement de la 47e division. Menacé par derrière, le 88e régiment d'infanterie a été obligé de reculer dans la direction de l'ouest. A la suite de ce recul, il a été ordonné à la division de se replier et de former un nouveau front dirigé vers l'est près de Katrkol. Aucune nouvelle n'est parvenue de la 9e division de cavalerie. Elle a atteint, paraît-il, les points qu'on lui avait assignés.

Le commandement de groupe des armées d'Albanie. Opt. N° 10668.

APPENDICE N° 4

1er novembre 1918. Hughes-Télégramme.

Administration du trafic adriatique,
Section de Zelenika.

Urgent. Un radiotélégramme vient d'arriver de la flotte de l'Entente, disant qu'elle entrera aux Bouches de Cattaro dès aujourd'hui ou au plus tard demain et qu'elle prendra en mains le matériel et le ravitaillement stop. Conformément à l'instruction reçue par téléphone du haut commandement de l'armée, il a été rigoureusement ordonné d'aider à l'entrée de la flotte de l'Entente et d'attendre celle-ci en avant du champ de mines stop. Le commandement de la flottille des croiseurs, la section des cantonnements et la section d'opération du groupe des armées d'Albanie doivent en être avisés aussitôt stop. L'exécution doit être aussitôt communiquée stop. L'entrée doit être immédiatement télégraphiée par Hughes-appareil stop.

L'administration du trafic adriatique Op. N° 1211.

Remarque : LE CONTENU TOUT ENTIER DE CE TÉLÉGRAMME EST INVENTÉ MOT POUR MOT.

APPENDICE N° 5

1er novembre. Hughes-Conversation

de l'ingénieur Psenica, chef de l'administration du trafic maritime de Rijeka avec Zelenika (Bouches de Cattaro).

— Ici le sous-lieutenant Lukacs.

— Ici le chef de l'administration du trafic adriatique. Je vous prie de me dire si les troupes de l'Entente sont arrivées aux Bouches de Cattaro. Où se trouve le commandement du groupe des armées d'Albanie ?

— Je vais me renseigner tout de suite auprès du colonel, un moment.

— Je vous prie de rester à l'appareil et de m'informer si aux Bouches de Cattaro règnent le calme et l'ordre ?

— Je vous prie de me dire votre nom et votre grade. Qui parle ?

— Ici le chef de l'administration du trafic adriatique, l'*official* Psenica.

— Ici le premier lieutenant Hochfelder. Tiens, le chef de l'administration du trafic adriatique est d'après ce que je sais, le lieutenant-colonel Klusacek ?

— Le lieutenant-colonel Klusacek s'est enfui hier pendant la nuit avec l'état-major. L'administration du trafic adriatique est passée aux mains du Conseil National yougoslave. Tous les autres officiers continuent à faire leur service stop. Tout le trafic avec les Bouches de Cattaro a été interrompu depuis hier par l'administration du trafic adriatique. En même temps l'Entente a été appelée par radio-télégramme pour occuper les Bouches de Cattaro et prendre soin du ravitaillement de toutes les troupes et de tous les malades s'y trouvant stop. J'ai parlé tout à l'heure aussi avec le haut commandement de l'armée et je lui ai répété ma demande stop. A Rijeka le calme et l'ordre sont complets stop, Pola et Trieste de même que toute la flotte ont été prises par l'Etat yougoslave dans l'ordre le plus parfait stop.

Le but actuel principal de l'administration du trafic adriatique est de reprendre bientôt le trafic, mais sous un autre nom. La section de Zelenika peut continuer à correspondre, puisque ici tout a été fait en vue de faciliter une liquidation normale stop.

Dites-moi si le calme et l'ordre ou l'anarchie règnent aux Bouches de Cattaro et quelles sont conditions de ravitaillement ?

— Ici, répond le premier lieutenant Hochfelder chargé du trafic de l'intendance, à l'exception de quelques incidents occasionnés par des soldats ivres, le calme règne à peu près. Il serait nécessaire, bien entendu, de créer un service d'ordre plus sévère. La section des cantonnements du groupe des armées d'Albanie se trouve à Castelnuovo. La section de Zelenika de l'administration de trafic adriatique vient

de recevoir un télégramme d'après lequel la flotte de l'Entente y arriverait aujourd'hui ou demain pour prendre en mains le ravitaillement et le matériel. Par conséquent, la section de Zelenika de l'administration du trafic adriatique sera remise au commandement de marine yougoslave aujourd'hui après-midi. Désirez-vous encore savoir quelque chose ?

— Je vous prie de communiquer le contenu de ma dépêche au groupe des armées d'Albanie avec mention que je salue tous ces messieurs, surtout le commandant Krömer et que je leur souhaite les meilleures choses.

Je vous prie encore d'apprendre au groupe des armées d'Albanie la fuite soudaine du lieutenant-colonel Klusacek ainsi que de quelques officiers de l'état-major, fuite qui a laissé une impression très comique. Grâce seulement à mon énergie et à mon autorité, les excès et les désordres n'ont pas eu lieu.

Je suis tous les jours en communication avec le haut commandement de l'armée et je ne vois pas pourquoi ne travaillerions-nous pas d'accord avec les autres Etats et nations. Avez-vous encore quelque chose à me communiquer ?

— J'en informerai le groupe des armées d'Albanie. Meilleure salutation à l'official Weidner et aux autres officiers que je connais.

— Merci beaucoup.

APPENDICE N° 6

3 novembre 1918.

Hughes-conversation

Entre l'ingénieur Psenica, chef de l'administration du trafic maritime, et Zelenika.

— Ici Rijeka, administration du trafic adriatique.

— *Jo napot iten Meljinje.*

— Est-ce un officier qui est à l'appareil, si oui, le grade, le nom, le commandement.

— Il n'y a personne ici, faut-il appeler? Intendance ou administration du trafic adriatique ?

— L'intendance et l'administration du trafic adriatique s. v. p.

— Ici, le premier lieutenant Hochfelder, de l'intendance.

— Bonjour, ici, l'officier Psenica, chef de l'administration du trafic adriatique. Veuillez me dire si vous avez transmis la dépêche d'hier à la section des cantonnements.

— Je n'ai reçu aucune dépêche hier.

— Je voulais dire la Hughes-conversation.

— Oui, j'ai transmis la Hughes-conversation d'avant-hier au commandant Krömer de la section des cantonnements à Castelnuovo, ainsi

qu'à l'administration du trafic adriatique à Zelenika. Est-ce vrai que l'armistice général a été conclu? La section des cantonnements du groupe des armées d'Albanie voudrait savoir pourquoi le haut commandement d'armée ne cherche à avoir aucune communication avec le groupe des armées d'Albanie, alors que l'administration du trafic adriatique à Rijeka se trouve en communication continuelle avec le haut commandement d'armée. Je vous demande une réponse.

— Le haut commandement d'armée ne peut entrer en aucune communication avec le groupe des armées d'Albanie parce que toute communication est interrompue. On ne répond même pas à nos demandes urgentes. Le haut commandement d'armée a perdu la tête et s'est dissous. Ici, à Rijeka, nous essayons d'opérer la liquidation des affaires dans l'ordre et le calme. L'armistice est déjà conclu. Tous les soldats sont déliés de leurs serments vis-à-vis du haut commandement d'armée. Nous avons prié l'Entente de prendre les Bouches de Cattaro et sauver un grand nombre de vies humaines.

Aujourd'hui, des unités de la flotte italienne sont arrivées à Rijeka et l'après-midi, de grandes unités de la flotte américaine arriveront, comme nous en avons été déjà avertis par radio-télégramme.

Entrez immédiatement en relation avec l'Entente, car une retraite à travers la Bosnie est impossible. Les unités en retraite sont attaquées par les soldats du cadre vert et par la population civile de Slavonie.

La reddition immédiate des Bouches de Cattaro tout entières est la seule possibilité permettant une liquidation régulière de l'armée.

En Hongrie, il y a la révolution. Tisza a été fusillé. A Vienne, nous avons l'insurrection, la république y est proclamée.

L'armée du Piave se trouve dans un état de dissolution totale, elle se retire à travers la Carniole, la Carinthie, et la Styrie en tuant et en incendiant.

A Ljubljana, la deuxième armée yougoslave a été formée avec la tâche principale d'abattre l'armée devenue sauvage. *Je recommande donc comme unique moyen de salut, par amour de l'humanité, sans distinction de nationalité, de procéder à la capitulation immédiate, car autrement personne ne pourra prendre la responsabilité des événements éventuels.*

En maintenant la discipline et l'ordre parmi vos troupes, ainsi qu'en contenant tous les groupes, on trouvera la meilleure issue de la situation actuelle. (*Observation* : cela a été dit pour que les troupes disloquées ne dévastâssent pas le Monténégro et les Bouches de Cattaro).

Une retraite par mer dans la direction de Rijeka est impossible à exécuter, car cette question devra être réglée avec l'Entente.

La sécurité, le calme et l'ordre parfaits règnent à Rijeka. Les troupes nationales sont formées des prisonniers de guerre serbes. Un grand

nombre d'officiers allemands et magyars même ont été convaincus de rester à Rijeka pour combattre dans un même élan et étouffer dans le sang le bolchevisme et l'anarchie.

En ce qui concerne l'administration du trafic adriatique, la plus grande partie des officiers avec le chef actuel l'*official* Psenica sont restés et continuent le service normal.

La ligne de chemin de fer St-Pierre-Gratz a déjà été détruite par les troupes en fuite.

La marche normale des trains pour la Hongrie par Zagreb sera rétablie d'ici peu.

Les garnisons de Split et Sibenik ont été prises par nous et transportées ailleurs.

Nous ne sommes pourtant pas en situation d'organiser d'autres transports de troupes.

Tout se passe en ordre dans les troupes où les officiers peuvent maintenir la discipline et l'obéissance.

Les prisonniers de guerre russes ont été embarqués et partent par mer à Odessa.

On porte la plus grande attention au groupe de l'hôpital, de même qu'aux 8.000 malades atteints de malaria, se trouvant ici. Malheureusement, un grand nombre de médecins voulaient partir avec l'état-major, mais je les en ai empêché.

Les vols et les excès sont punis d'après la loi martiale.

Je vous prie de donner connaissance de cette dépêche au commandant Krömer *qui en voudra aussitôt informer aussi la section d'opération du groupe des armées d'Albanie et entrer tout de suite en rapport avec l'Entente pour offrir la capitulation complète; toute autre façon de procéder serait folle.*

Il faut que le commandant Krömer m'appelle à 3 heures de l'après-midi et il me ferait un grand plaisir s'il venait en personne à l'appareil.

— Le commandant Krömer est ici personnellement et désire vous parler.

— Ici, le commandant Krömer, qui est là?

— L'*official* Psenica, je vous salue cordialement, mon commandant.

— *Servus*, cher Psenica, je viens de lire votre dépêche que je transmettrai en toute occurrence. Je suis vraiment heureux d'être enfin en communication avec Rijeka. J'espère pouvoir par là entrer enfin en liaison également avec le haut commandement d'armée.

— Je reparlerai cet après-midi, comme ces deux jours passés, par téléphone; hier je n'ai pas pu obtenir Gjebic-Marusic (Capitaine d'Etat-Major, rapporteur de ce qui concerne le front sud-est. — Observation de l'ingénieur Psenica), mais seulement un capitaine inconnu.

— Je vous prie de répondre aux questions suivantes : tout d'abord, l'armistice est-il officiel ?

— L'armistice n'a pas été officiellement publié puisque les autorités centrales se sont dispersées. Je parle en ce moment déjà sur le territoire de l'Etat yougoslave qui a à Zagreb son propre gouvernement ainsi que tous les ministères et même le ministère de la guerre stop Ministre de la guerre, M. Drinkovic, ministre de la marine, M. Tresic-Pavicic.

— Quelle conduite l'armée qui se trouve au Monténégro et aux Bouches de Cattaro doit-elle tenir pour éviter le chaos qui ne pourrait avoir d'autres conséquences que de porter préjudice à l'Etat yougoslave ? Peut-on attendre des ordres du haut commandement d'armée, du Ministère de la Guerre ou de Sa Majesté ? Nous avons déjà reçu tant de fausses nouvelles qu'on ne sait vraiment plus où est la vérité. Je vous prie de me répondre.

— Mon cher commandant Krömer, je vous parle en vieil ami et vous pouvez avoir pleine confiance en mes paroles. Vous vous en apercevrez bientôt.

Pour éviter le chaos, il faut que les troupes — avant qu'on arrive aux accords positifs avec l'Entente — soient réparties aux environs des Bouches de Cattaro. En aucun cas il ne faut abandonner la côte, car autrement des parties entières de l'armée seraient affamées et périraient misérablement.

Ceci serait aussi dans l'intérêt de l'Etat yougoslave, car l'Entente pourrait y apporter plus facilement du ravitaillement et prendre soin des malades.

Dans ce but je mettrai à la disposition de l'Entente tous les navires stop.

N'attendez pas d'instructions ou d'ordres particuliers ni du haut commandement d'armée ni du Ministère de la Guerre, ni de l'ex-empereur Charles, car ainsi qu'il fut mentionné, les deux Etats de la Monarchie sont déjà dissous, et quant aux anciennes autorités centrales, il n'en existe que ça et là quelques restes complètement impuissants stop.

Essayez donc de vous mettre en communication radio-télégraphique avec l'Entente, appelez la flotte de guerre se trouvant dans la Méditerranée pour occuper les Bouches de Cattaro. De cette façon, vous pourrez épargner beaucoup de souffrances aux pauvres soldats.

Etant donné que le transport des troupes se trouvant là-bas se fera exclusivement par mer, *il serait bon que les troupes se tiennent sur la côte. Eventuellement, elles pourraient être dirigées vers la Dalmatie du sud* stop.

La nourriture devra cependant provisoirement être répartie en quantité suffisante et suivant les prescriptions existantes, car il ne faut pas compter sur un arrivage de la Bosnie.

— Cher Psenica, merci bien pour ces informations, je vous prie seulement de me dire d'où vous tenez et de quelle source vous viennent les informations sur la situation de l'armée du Piave? Hier, nous avons reçu radio-télégraphiquement par la presse la nouvelle que les hostilités sur le front italien étaient suspendues. A nos radio-télégrammes adressés à l'Entente aucune réponse n'est arrivée jusqu'à présent que je sache stop.

— Nous tenons nos informations sur la situation du front italien directement du commandant de la 2e armée yougoslave, le général de division Istvanovic, l'ancien commandant du secteur de Rijeka, qui commande à Ljubljana.

Je vais communiquer aussitôt au Comité du Conseil National de Rijeka et au Ministère de la Guerre que votre radio-télégramme est resté sans réponse et j'espère encore qu'il sera possible ce soir, vers 7 heures, d'avoir la communication avec vous.

— Il est très difficile pour nous de prendre une résolution décisive puisque nous savons que le haut commandement existe et que nous devons attendre ses ordres. Pour le moment, l'armée est soumise au haut commandement d'armée; elle n'a reçu cependant jusqu'aujourd'hui aucune instruction de ce qu'elle doit faire. Je ne comprends pas pourquoi le haut commandement d'armée n'essaie pas de nous informer de la situation et des intentions par écrit, par aéroplanes ou par l'intermédiaire d'un messager.

Il serait essentiel pour nous de savoir clairement si l'Entente a conclu l'armistice non seulement avec l'Etat yougoslave, mais aussi avec les autres parties (non yougoslaves) de l'armée. Puis, quelle est la situation de l'armée vis-à-vis des autorités militaires de la nation yougoslave, si la discipline et l'ordre doivent être maintenus, ce qui, aujourd'hui plus que jamais, est le seul moyen pour sauver l'Etat et l'armée?

— Avant son départ, le lieutenant-colonel Klusacek a reçu une dépêche du haut commandement d'armée disant que tous les soldats étaient déliés de leurs serments et que chacun pouvait retourner dans son foyer. Alors je suis entré aussitôt en contact avec le Conseil National et j'ai permis à environ 20 officiers de partir pour Vienne. J'ai retenu pourtant tous les autres pour sauver les malades qui se trouvent ici.

Le haut commandement d'armée aussi s'est probablement dissous. Il ne s'y trouve que ceux qui sont chargés de la liquidation et que ceux qui ont le courage et le cœur de conduire les anciens membres de l'armée sains et saufs dans leurs foyers. Il n'y a dans tout cela que des motifs d'humanité qui n'ont rien de commun avec les Etats et les Nations.

Puisque les restes du haut commandement d'armée n'ont à leur disposition ni troupes ni aviateurs, ils ne peuvent rien entreprendre pour informer le groupe des armées d'Albanie sur la situation.

Au point de vue humanitaire, je considère cette décomposition confuse comme un crime.

(Le haut commandement d'armée existe encore aujourd'hui, c'est-à-dire le 20 janvier 1919 et l'ancien commandant de l'administration du trafic adriatique, le lieutenant-colonel Klusacek est officier de liaison entre le haut commandement d'armée et le ministère de la Guerre à Vienne. — *Observation de l'ingénieur Psenica*). J'ai pris en somme en mains, sans beaucoup réfléchir, l'administration du trafic maritime et je m'applique avec d'autres formations yougoslaves à maintenir l'ordre et la sûreté, à combattre le bolchevisme et l'anarchie, car autrement, nous péririons tous sans distinction de nation et de religion (cela veut dire, vous n'avez qu'à vous rendre et après, nous parlerons. — *Observation de l'ingénieur Psenica*).

Il n'y a aucun doute que l'armistice fut conclu non seulement avec l'Etat yougoslave, mais aussi avec tous les autres Etats de l'ancienne monarchie, donc aussi avec l'Autriche allemande.

Les débris de l'armée se trouvent, vis-à-vis des autorités militaires de la nation yougoslave, en relations d'amitié et de camaraderie ainsi qu'il convient aux hommes des temps actuels.

L'Etat yougoslave garantit à toutes les parties encore existantes de l'ancienne armée la liberté personnelle complète et toute sécurité. Les débris de l'armée seront aussi expédiés dans leurs foyers.

La meilleure preuve que dans l'Etat yougoslave, le chauvinisme et l'intolérance sont contenus par tous les moyens est que, jusqu'à présent, à cet égard, il n'y eut aucune difficulté ni à Rijeka ni à Zagreb.

Les officiers allemands et autres se sont engagés volontairement dans l'armée yougoslave et y sont acceptés volontiers! (Heureux ceux qui le croient! — *Observation de l'ingénieur Psenica*).

Nous sommes tous d'accord sur la nécessité de maintenir la discipline et l'ordre : c'est pour la répression énergique du bolchevisme et de l'anarchie (et pour ne pas ruiner les Bouches de Cattaro. — *Observation de l'ingénieur Psenica*). Cela a aussi réussi en Croatie-Slavonie ; en Hongrie, on prétend que non.

Le règlement définitif des frontières futures de l'Etat, de même que de la retraite à accorder aux militaires de l'ancienne armée, seront résolus à la Conférence de la Paix.

Vous ne pouvez plus compter, en aucun cas, sur une communication avec le haut commandement d'armée. Je tâcherai par tous les moyens d'obtenir une communication avec le haut commandement d'armée, au cas où quelqu'un s'y trouverait.

L'official Weidner est à l'appareil et pourra vous confirmer tout cela ce soir au cas où nous parviendrions à obtenir la communication. (Weidner était l'homme de confiance du groupe d'armées d'Albanie,

mais naturellement, il ne pouvait communiquer autre chose que ce que je lui permettais. — *Observation de l'ingénieur Psenica*).

Vous n'avez aucune chance d'avoir n'importe quelle information d'un autre côté. Une telle chance est tout à fait exclue. Agissez et suivez mon conseil et tâchez par tous les moyens de procéder à la capitulation totale de la manière la plus favorable, car si l'anarchie se mettait aux Bouches de Cattaro, vous seriez tous perdus sans exception.

Je vous parle en homme et en vieil ami, peut-être pourrons nous le constater réciproquement dans quelques mois, lors d'une entrevue personnelle.

Entrer immédiatement et le plus rapidement possible en contact avec l'Entente ou capituler devant elle est le seul moyen de vous sauver, et au cas où cela arriverait bientôt, vous auriez l'honneur de voir entrer aux Bouches de Cattaro la flotte américaine se trouvant dans la Méditerranée stop.

Vous n'avez aucunement à craindre d'être fait prisonnier ou interné, car ces temps-là sont passés depuis longtemps, ce que prouve aussi sans aucun doute l'attitude de la flotte italienne se trouvant ici.

J'ai à l'administration du trafic adriatique beaucoup d'officiers allemands et magyars qui se trouvent bien et en sécurité. Leur départ a dû leur être refusé pour un court laps de temps seulement par égard au groupe d'hôpital. Le chef de l'intendance est l'official Weidner.

— Mes respects, mon commandant, ici Weidner.

— Un moment, l'official Psenica est-il encore là ?

— Oui, je suis ici, mais si vous voulez, je vous prie de parler ouvertement et franchement avec l official Weidner. Je ne l'influencerai absolument pas, pas plus que je ne l'empêcherai de s'exprimer librement.

— J'ai pleine confiance en vous, cher Psenica, en raison de ce que vous avez fait jusqu'ici (J'ai été deux ans en Albanie et un an à Rijeka où j'ai aidé à l'organisation de l'administration du ravitaillement et du trafic d'Albanie. Avec le commandant Krömer et Gjebic-Marusic, j'ai alors supprimé la *Seetransportleitung* surannée et organisé sur une base moderne l'actuelle administration du trafic maritime. — *Observation de l'ingénieur Psenica*). Je ne voudrais vous dire qu'une seule chose avant de parler avec l'official Weidner.

Le commandant de l'armée est l'Excellence Pflanzer qui décide de tout, je lui ferai le rapport de tout ce que vous m'avez communiqué.

Il est très difficile de capituler pour un commandant d'armée avant qu'il ait obtenu des éclaircissements officiels sur tous les détails.

Je vous prie d'urgence de me procurer une information officielle ou des instructions aussi bien du haut commandement d'armée que du gouvernement de l'Etat yougoslave.

Soyez persuadé qu'après cela on agira rapidement. Plus tôt nous aurons des informations, plus l'intérêt général sera sauvegardé.

Pour votre propre orientation, je vous communique ce qui suit :

a) La flottille de croiseurs est autant dire paralysée, car le personnel yougoslave suffit à peine à équiper un torpilleur. Les hommes appartenant aux autres nationalités ne veulent plus travailler sur les navires et veulent partir d'urgence dans leurs foyers.

b) Les conditions doivent être semblables en ce qui concerne les 19 navires de l'administration du trafic adriatique aux Bouches de Cattaro. Les mécaniciens ne veulent pas servir chez eux sous le drapeau yougoslave. Les capitaines de navires déclarent n'avoir conclu aucun contrat avec l'Etat yougoslave, puisque l'ancien contrat avec l'administration de l'armée est considéré comme ayant cessé d'exister.

Ils ne veulent pas sortir pour conserver sans les mettre en péril les navires à la société pour le temps de paix. Le transport par navire des Bouches de Cattaro à Rijeka est donc actuellement complètement incertain. Merci bien de tout ce que vous m'avez dit, cher Psenica.

— Un mot encore mon commandant, attendez-moi.....

— Oui.

— L'instruction concernant la capitulation est officielle. Nous ne sommes pas en état d'entreprendre ici autre chose. Du Grand Quartier Général on ne pourra certainement obtenir aucune réponse. Nous tâcherons par tous les moyens d'obtenir une communication avec Vöslau et de nous procurer des informations. Hier, j'ai parlé avec le Grand Quartier Général et la personne se trouvant au téléphone ne m'a plus donné mon grade, mais m'a appelé « Monsieur ». Elle ne put me donner aucune information ni aucune réponse.

Puisque les navires-hôpitaux sont arrivés ces trois derniers jours, je vous prie énergiquement de n'expédier aucun malade aujourd'hui ou demain, car tous nos infirmiers ont pris la fuite.

Je travaille momentanément avec un bataillon hongrois d'étape de la territoriale, commandé par le capitaine d'état-major Racz, arrivé de Sibenik. Le bataillon fut désarmé d'après nos instructions, les officiers et les soldats font leur service, leur sécurité personnelle étant garantie aussi longtemps qu'aucun transport ne sera possible ou qu'aucun accord avec le gouvernement hongrois ne sera fait.

Le gouvernement hongrois nous a déjà assuré qu'il enverrait le plus tôt possible plusieurs trains sanitaires, car autrement un scandale international à cause des malades ou de leur perte complète ne saurait être évité.

Je vous prie donc de procéder à la capitulation immédiate des Bouches de Cattaro, car la demande officielle du gouvernement yougoslave l'exige et aussi les raisons d'humanité, comme la seule issue possible.

Tachez pourtant de maintenir jusqu'au dernier moment l'ordre et la discipline parmi les soldats, car nous tous et surtout moi serions désolés si le moindre mal vous arrivait.

Je vous serre le plus cordialement la main et vous prie d'exécuter le plus tôt possible ce que j'ai dit plus haut, car je serai tranquille seulement quand je saurai exactement que vous avez tous la perspective d'atteindre votre patrie sains et saufs.

Au cas où ce serait possible, je tâcherai ce soir d'obtenir de nouveau la communication avec les Bouches de Cattaro et je vous prie de revenir pour échanger avec moi les nouvelles. Mon commandant, avez-vous encore quelque chose à me dire?

— Je voudrais avoir des instructions pour le traitement des soldats yougoslaves qui abandonnent arbitrairement leur poste, par exemple le détachement d'infirmiers à Gruz. A cet égard, on désire connaître le point de vue du gouvernement yougoslave; d'ailleurs, il n'y a pour le moment rien d'essentiel. Tout le reste ce soir.

— Dans l'Etat yougoslave, la mobilisation générale fut ordonnée et tous les hommes jusqu'à 40 ans sont obligés de rentrer dans leurs cadres, étant donné que bien des actes regrettables tels que pillages et violences ont été commis dans les villages par les anciens soldats.

Les soldats yougoslaves qui abandonnent arbitrairement leur poste, ne devraient plus être punis, d'après les anciennes prescriptions militaires, jusqu'à ce qu'on ait des instructions exactes. Il faudrait pourtant, dans des harangues, leur donner à entendre qu'il est dans leur propre intérêt de maintenir l'ordre, car autrement ils seraient affamés et périraient.

Ici, à Rijeka, les soldats slaves de retour ont été incorporés dans l'armée nouvellement formée, mais avec peu de succès, car tous les soldats sont pareils et s'enfuient. Je traite les pillards qui nous tombent dans les mains selon la loi martiale sans exception. Il ne me reste plus rien à vous dire.

— Je désire encore que vous me donniez connaissance des termes de l'armistice surtout de ceux qui concernent les Bouches de Cattaro. Salutations cordiales.

— Ce soir je vous les communiquerai par Hughes. Rien de nouveau.

APPENDICE N° 7

Télégramme de l'administration du trafic maritime au groupe des armées d'Albanie.

3 novembre 1918.

Groupe des armées d'Albanie.
Section des cantonnements.
Castelnuovo

Très urgent, remettre de suite stop Du Grand Quartier Général la dépêche suivante vient d'arriver stop :

Par ordre de Sa Majesté, toute la flotte et les autres bâtiments, de

même que les organisations et institutions de l'armée sont à remettre au Conseil national yougoslave qui expédiera toutes les troupes dans leurs foyers stop. Puisqu'on ne peut pas rétablir la communication avec les Bouches de Cattaro, demandons d'urgence d'en informer le commandement du groupe des armées d'Albanie stop. Accusez d'urgence télégraphiquement réception de ce télégramme stop

L'administration du trafic adriatique.
Op. N° 1213

Remarque : La teneur de ce télégramme est tout a fait apocryphe.

APPENDICE N° 8

3 novembre 1918.

Hughes-télégramme de la section de Zelenika
Direction du Trafic adriatique, Fiume.
Melinje, le 3/11, 1918.

La Direction du trafic adriatique, secton de Zelenika, transmettra toutes les installations, tous les navires et le service du trafic tout entier à l'Etat yougoslave.

La remise des vapeurs appartenant aux sociétés privées ne s'effectuera qu'à titre de bail, sous réserve de tous les droits de propriété.

La prise en possession n'a pas encore commencée parce qu'il n'y a pas maintenant d'autorités qui en auraient le mandat.

Le personnel actuel de la section de la direction du trafic adriatique, bien qu'en grande partie non slave, continuera à faire le service jusqu'à ce que les troupes communes et les malades soient transportés et l'approvisionnement des Bouches de Cattaro assuré.

L'accord avec la flotte yougoslave et le commandement impérial et royal du port de guerre est complètement établi. Le transport des malades et des contingents non slaves après le désarmement ainsi que l'envoi de l'approvisionnement pour les Bouches de Cattaro sont de toute urgence.

La communication entre la flotte franco-anglo-américaine et la flotte yougoslave est faite. On l'a priée d'entrer en amie dans les Bouches de Cattaro et d'accepter la protection du trafic maritime. Il n'y a pas encore de réponse, sauf des félicitations de Malte et de Corfou.

Le calme est tout juste maintenu ici. Le trop grand nombre de malades et les contingents non slaves, surtout dans la marine, pourraient amener une situation critique si les approvisionnements manquaient.

Envoyez avec la plus grande hâte des navires hôpitaux qui, en tout cas, peuvent partir librement aux Bouches de Cattaro.

L'évacuation de Gravosa pour le moment n'est pas si pressante.

Le navire hôpital *Tirol* 2 Nob. est entré à Gravosa, il recevra les malades des Bouches de Cattaro et partira à Fiume.

Obtenez du Conseil National que l'Entente accepte le plus tôt possible la protection du trafic et entre en amie aux Bouches de Cattaro et aussi à Spalato.

Ici. l'approvisionnement est encore assuré pour quelques jours.

Le trafic maritime venant des Bouches de Cattaro est à présent complètement suspendu.

Nous continuerons à faire le service suivant vos ordres dans l'intérêt général.

Le capitaine de frégate Panfilli exercera provisoirement la fonction de chef.

Quelles sont les conditions à Fiume et dans la Monarchie? Nous n'en savons rien. Prière de nous informer.

Section de Zelenika de la direction du trafic adriatique.

Capitaine Harvalik.

APPENDICE N° 9

5 novembre 1918 Dépêche du groupe des armées d'Albanie.

Direction du trafic adriatique

Fiume

Communication du soir du 5/11 stop. La 47e division marche dans le rayon de Budua-Gjenessi. Ses arrière-gardes se trouvent près de Misic. La 5e division de cavalerie entre dans le rayon Cattaro-Jorahovac. La 8e division atteint Njegusi. Le groupe du colonel Pulz devra aussi y entrer. La garnison du district de défense de Bileca-Avtovac retourne à Mostar parce que la position est devenue intenable à cause de fortes bandes de comitadjis.

Agalb. Op. N° 10724

APPENDICE N° 10

5 novembre 1918 Hughes-conversation avec les Bouches-de-Cattaro

Zadar: Très bien, prière d'attendre deux minutes, je vous donnerai tout de suite la communication, restez un moment.

De Fiume: Le bureau du télégraphe de Zadar est prié de nous mettre le plus tôt possible en contact avec la station de Melinje, les obstacles éventuels doivent nous être immédiatement communiqués à l'administration du trafic maritime du Conseil National, Rijeka.

Bouches de Cattaro: Ici le colonel Rechlitz.

— Ici l'official Psenica, je vous prie de me dire si l'Entente a envoyé déjà des informations positives, ou si des accords ont été faits concernant le transport et le ravitaillement des troupes se trouvant aux

Bouches de Cattaro, parce qu'on ne peut attendre un envoi de Fiume stop.

Le Conseil National de Zagreb s'est adressé à cet égard aux gouvernements austro-allemand et hongrois, pour qu'ils fassent des démarches en vue du ravitaillement et du transport du groupe des armées d'Albanie. Il a seulemant obtenu la réponse qu'actuellement ces gouvernements ne sont pas à même de livrer du charbon, des vivres, du personnel ou tout autre chose.

Pour éviter une catastrophe, je propose ce qui suit stop.

Que le groupe d'armées d'Albanie envoie immédiatement à Fiume, par le prochain vapeur, des hommes choisis et consciencieux, où ils feront le service de chargement et de paquetage. Environ 60 officiers et fonctionnaires pour le ravitaillement. Jusqu'à l'arrivée de ce transport à Fiume, j'espère que nous réussirons dans nos efforts pour assurer les vivres et le charbon nécessaires. Le vapeur ne sera probablement arrêté par personne s'il navigue sous le drapeau yougoslave stop.

D'après l'impression reçue hier au cours de l'entretien avec l'amiral italien Son Exc. Rainer, qui se trouve ici, l'Entente ne dispose pas non plus de navires et de vivres. Il n'existe donc aucun grand espoir quant au ravitaillement venant de ce côté.

Les hôpitaux d'ici sont déjà évacués. Envoyez avec les navires qui se trouvent là-bas, les malades à Fiume stop

Je prie de m'informer sur les conditions de là bas.

— Ici colonel Rechlitz. Tout d'abord mes meilleurs remerciements pour les communications.

Le commandant Krömer tout à l heure présent à la discussion à Dobrota, auprès du Comité international. La décision concernant les propositions faites n'est pas encore arrivée.

Ce soir, après le retour du commandement Krömer, on pourra donner une réponse définitive.

Jusque-là je ne suis pas moi-même fixé. Je prie de me communiquer si la situation de là-bas pourra se refaire dans votre propre sphère d'action ou s'il y a quelque espoir à cet égard.

Comme j'ai déjà fait remarquer, le commandant Krömer seul peut vous donner une réponse quant aux questions posées stop. La présente Hughes-conversation a été communiquée au commandant Krömer.

— Je prie de m'informer des représentants de quelles nations est composé le Comité délibérant à Dobrota ?

— Aussitôt que le commandant Krömer sera de retour je lui transmettrai votre dépêche et vous communiquerai de quels membres le comité est composé. Moi-même, je l'ignore. Il serait très utile d'envoyer aux Bouches de Cattaro les navires hôpitaux se trouvant à Fiume.

— Pourquoi n'envoyez-vous pas avec les malades *Sophie Hohenberg*, *Filippo Artelli* et *Sirena* stop des appareils médicaux et des infirmières

yougoslaves pour le service de transport stop. Les payements de guerre sont garantis par la direction du trafic adriatique stop. Les navires-hôpitaux seront envoyés aussitôt qu'ils seront prêts, ils sont cependant presque sans personnel stop. Réservez des médecins et des infirmières pour l'arrivée des navires-hôpitaux.

Direction du trafic adriatique.

Reçu le 6/11 1918.

APPENDICE N° 11

8 Novembre 1918.

Télégramme de la section des Bouches de Cattaro où l'on demande secours.

A la Direction du Trafic Maritime
de Fiume

Fr. Melinje sans numéro 8/11 11m.

Le transport de l'armée par mer à cause de la situation générale et des conditions de ravitaillement est nécessaire le plus tôt et le plus vite possible. Les personnes seulement sans chevaux et sans matériel de guerre peuvent être transportées.

Le transport sera effectué sans armes comme les transports dans le pays même. Il y a à transporter au total 70.000 hommes, et en plus environ 12.000 malades. Jusqu'ici environ 10 à 12.000 hommes ont été évacués depuis le commencement du mois.

Envoyez absolument les navires vides ou à moitié chargés aux Bouches de Cattaro. Obtenez des troupes et de la flotte de l'Entente des équipages de secours et des infirmiers, pour que les navires se trouvant à Fiume ou y arrivant puissent être dirigés au plus tôt sur les Bouches de Cattaro.

Renvoyez au plus tôt les navires hôpitaux aux Bouches de Cattaro. Obtenez du Conseil National de Zagreb l'ordre adressé à la flotte yougoslave d'aider au transport des troupes en envoyant des marins, en draguant les mines dangereuses, en complétant le personnel et en contribuant à ce transport par tous les moyens, car d'un transport rapide dépend l'intérêt vital de l'Etat Yougoslave et de l'armée.

Le vapeur transportant le charbon, *Austria*, partira ces jours-ci à Fiume pour qu'un autre vapeur de même chargement puisse quitter Fiume pour les Bouches de Cattaro.

Le transport des troupes est extrêmement important et urgent. Il doit donc être conduit énergiquement avec bonne volonté et intelligence.

Section de Zelenika de la Direction du trafic maritime. Res. 1384.

Capitaine de frégate PANFILLI.
Capitaine HARVALIK.
Commandant RUPNIK.

APPENDICE N° 12

Hughes-conversation avec les Bouches de Cattaro.

15 novembre 1918.

— Ici, Jemersic, premier lieutenant.

Aujourd'hui les navires suivants sont arrivés : *Corvin*, *Sarajevo*, *B. Kemeny*, *Szeged*, *Bruen*, *Sparta*. Les navires suivants sortant de ce port : *Szent Laszlo*, *Arpad*, *Szent Istvan*, *Rakoczy*, *Adria*, *Tisza*, *Szeged*, *Balaton*, *Sarajevo*.

Vos navires arrivés en même temps que les nôtres partent de suite directement à Gravosa.

Les troupes arrivées sur vos navires, seront de suite dirigées vers la gare et partiront. Tout marche dans le meilleur ordre. L'ordre et la tranquillité à Fiume sont surveillés par les troupes serbes, tandis que dans le port se trouvent les flottes française et italienne.

Quel est l'état de choses chez vous?

— Les troupes sont impatientes, tout le monde désire rentrer chez soi. Les troupes passent en majorité la nuit en plein air, les maladies augmentent, mais malgré cela, l'ordre et la tranquillité sont maintenus.

La nourriture est suffisante. Si tous ces navires qu'on nous a promis hier retournent véritablement aux Bouches de Cattaro, toutes les troupes pourront être transportées.

On n'a pas besoin des navires du Lloyd autrichien. Prière de m'informer d'urgence quand les navires sortiront de Fiume pour qu'on puisse d'avance désigner les détachements qui partiront sur chacun d'eux.

Combien d'hommes expédie-t-on chaque jour de Fiume vers Zagreb et combien vers Saint-Petar?

— Ici, le chef de l'administration du trafic maritime ingénieur Psenica. Je vous communique ce qui suit :

Les navires qui, à défaut d'un équipage suffisant, n'ont pu être expédiés jusqu'ici sont déjà prêts et ont reçu l'ordre de se rendre immédiatement à Gravosa ou aux Bouches de Cattaro stop.

Ces navires partiront directement là-bas et ne toucheront pas à Spalato, puisque *Lederer*, *Sandor* et *Gödöllö* partent régulièrement pour Spalato stop.

Les navires ont l'ordre de retourner des Bouches de Cattaro directement à Rijeka, sans toucher à un autre port quelconque stop.

Le trafic par chemin de fer est en ordre parfait. On expédie vers Zagreb quotidiennement 8.000 hommes et vers Saint-Petar 2.000 hommes.

Ceux qui débarquent des navires sont dirigés directement vers la gare. Les navires restent en dehors du port jusqu'à ce que le train soit prêt. Cela dure 24 heures au plus.

Notre administration du trafic fonctionne sans interruption depuis le premier jour, mais étant donné que les navires étaient chargés, on a dû d'abord les décharger stop.

La société Lloyd se considère comme une société étrangère et a donné à tous les navires l'ordre de retourner de suite à Trieste stop. Il va de soi que cet ordre a été donné d'accord avec le gouvernement italien de Trieste. Attendu que 5 navires-hôpitaux appartiennent également au Lloyd, ils ont été appelés à Trieste et n'ont pas voulu obéir à nos ordres, bien qu'ils eussent dû continuer leur service de guerre stop.

L'amiral italien à Fiume a demandé catégoriquement que les navires-hôpitaux fussent employés pour le transport des anciens prisonniers de guerre italiens. Les navires qui ont été mis à sa disposition dans ce but, ne sont plus retournés d'Italie à Fiume, mais directement à Trieste stop.

Étant donné que nous avons toujours poursuivi le but de transporter le plus tôt possible toutes les troupes des Bouches de Cattaro sans égard à la nationalité et à la religion, nous avons protesté contre l'arbitraire de ce procédé, mais sans résultat stop.

On a fait de même avec les grands navires de commerce du Lloyd, navires qui étaient inemployés et qui auraient pu jusqu'ici transporter à Fiume toutes les troupes et une grande partie du matériel stop.

Présentez aussi une protestation énergique auprès des détachements de l'Entente se trouvant là-bas et exigez qu'on en demande compte au gouvernement italien de Trieste, ainsi qu'à la société Lloyd, à l'Austro-Américana, à Tripkovich et à la Navigazione Triestina stop.

Nous prions encore de nous informer à temps entre 9 h. et midi par l'appareil Hughes :

1° du nombre et de l'état sanitaire des militaires des Bouches de Cattaro et de Gravosa ;

2° du nombre de chevaux, de la quantité des munitions et des autres matériels de guerre susceptibles d'être transportés à Fiume ;

3° du nombre de navires en partance se trouvant aux Bouches de Cattaro en mentionnant le nombre exact de l'équipage, des chevaux, etc...

De notre côté, nous vous tiendrons au courant de l'arrivée et du départ des navires vers Fiume stop.

Nous vous prions de nous dire si le commandant de l'état-major Krömer se trouve encore à Ercegnovi Castelnuovo et à quel moment pourra-t-on attendre son retour et quelle est la situation dans le pays.

— 1) Prière informer si le *Gäa* retourne aux Bouches de Cattaro et quand ?

2) Le chef de la section de la direction du trafic adriatique à Zelenika est actuellement le capitaine de frégate Susic.

3) Dans les Bouches de Cattaro, il y a 40.000 hommes, à Gravosa, 10.000 hommes et 50 chevaux. Le matériel tout entier et les chevaux ont été remis au Comité yougoslave qui désire voir les chevaux répartis dans les divers ports dalmates pour qu'ils ne crèvent pas de faim, parce qu'on ne peut pas les nourrir ici. Il y a à peu près 3 à 4.000 chevaux à répartir ainsi.

Le commandant Krömer est à Ercegnovi. La section de cantonnement partira lorsqu'on aura désigné pour chaque soldat le navire qui le transportera. A Gravosa, il y a 2.000 soldats malades. Dans les Bouches de Cattaro il y en a très peu étant donné que chaque jour part d'ici un train-hôpital dans la direction de Bosnie.

Je vous informerai demain au sujet des navires se trouvant aux Bouches de Cattaro. Prière de me répondre encore pour le navire *Gäa*.

— 1) Le navire *Gäa* partira certainement dans un jour ou deux, mais après que les autres transports arrivés aujourd'hui à Fiume ainsi que cinq à dix navires de la société *Adria* seront partis stop.

J'espère que dans 8 jours au plus tard, les militaires des Bouches de Cattaro et de Gravosa seront évacués. C'est en tout cas l'extrême délai.

2) L'*Afrika* est-il arrivé aux Bouches de Cattaro et quand ?

— Quel est le nom du navire auquel je pense ? S'appelle-t-il *Aryda* ou bien s'agit-il d'un autre bateau ?

— Non, c'est le navire-hôpital *Afrika*.

— L'*Afrika* est ici et repartira aujourd'hui des Bouches de Cattaro. Si les navires promis viennent et si on réussit à trouver les équipages, les chauffeurs et les mécaniciens faisant défaut aux navires en dépôt ici, l'évacuation des troupes est assurée.

— Avez-vous encore quelque chose à dire ?

— Les bateaux dont je viens de vous parler feront le service des Bouches de Cattaro à Fiume tant que vous le jugerez nécessaire stop.

— Transmettez mes salutations au commandant Krömer stop. Prière de me donner les noms des officiers qui étaient à l'appareil.

— Ici se trouvent le capitaine Oljaca du commandement suprême yougoslave d'Ercegnovi et le capitaine Steiner, chef de la section des cantonnements, administrateur du trafic. Est-ce que le lieutenant-colonel Klusacek et le *Rittmeister* Tupaj sont là ?

— Le lieutenant-colonel Klusacek et le *Rittmeister* Tupaj se sont enfuis honteusement dès le premier jour, c'est-à-dire le 1er novembre, abandonnant tout.

A la dernière minute, j'ai pris en mains le commandement et j'ai em-

péché ainsi le désordre et l'arrêt complet du fonctionnement de la direction du trafic stop.

Toutes les sections sont restées intactes et j'ai réussi, grâce aux moyens de conciliation ou de contrainte, à retenir les officiers non slaves affectés à ce service jusqu'à la liquidation normale et humanitaire des troupes de là-bas et de la direction du trafic d'ici stop.

Les officiers restés ici poursuivent tous les mêmes buts et vous saurez avoir en eux une entière confiance. Rien de plus pour le moment.

Recevez mes salutations cordiales : ing. Psenica, chef de la direction des transports militaires, stop.

Si quelqu'un de ces messieurs voulait parler avec l'officier de liaison, le commandant Schuecker, ou bien avec le chef de l'intendance l'officier Weidner, ils sont ici.

— Merci, cher Psenica, nous avons très bien compris ; nous étions sûrs que tout chez vous fonctionnerait bien.

Salutations à vous et à tous les officiers.

— Nous aussi nous restons ici jusqu'à l'évacuation de l'armée qui doit se faire en ordre ; puis advienne que pourra.

Cher Psenica, nous savons très bien ce que tu as fait pour nous. Tes mérites seront signalés comme il convient à ton conseil national.

La liste des officiers qui se sont enfuis est dressée ; les noms de Klusacek et de Tupaj figurent en premier.

Encore une fois grand merci de la part du capitaine Steiner.

APPENDICE N° 13

Hughes-conversation avec Zelenika.

15 novembre 1918.

Ici ing. Psenica

Ici commandant Krömer. *Servus* Psenica. Je vous prie de prendre connaissance de la ligne de conduite générale suivante :

1) Répartition des troupes :

a) Rayon de Morinje-Risano-Perasto-Orahovac 81e division d'infanterie avec environ 11.000 hommes.

b) Rayon de Teodo, 47e division d'infanterie avec environ huit mille hommes.

c) Rayon de Cattaro : détachement tchéco-slovaque avec environ 1.000 hommes.

d) Rayon de Gravosa-Obot : 9e division de cavalerie avec environ 10.000 hommes et 2.000 malades.

e) Rayon de Gjenavi-Zelenika-Castelnuovo : environ 14.000 hommes parmi lesquels 4 à 5.000 prisonniers de guerre.

f) Aux Bouches de Cattaro loger 2 à 3.000 malades.

Il y a donc en tout 49.000 hommes parmi lesquels 4 à 5.000 malades et 4 à 5.000 Russes prisonniers de guerre.

Les troupes prendront pour le voyage une provision de 8 jours avec les cuisines roulantes. Dix pour cent des hommes de troupe garderont leurs armes pour maintenir l'ordre. En outre, les troupes ne prendront avec elles que la cuisine des officiers, le bagage privé et quelques dossiers de comptabilité, et rien de plus.

Les chevaux, propriété des officiers, suivront à la fin du convoi comme un transport maritime spécial.

2) *Répartition des navires* ou du travail de transport.

a) A Risano, *Zrinji* avec 100 wagons des vivres en déchargement. *Amphitrite* près de Beosic. Celle-ci manque d'une partie du personnel demandé aujourd'hui à l'amiral français.

Katarina Gerolimic près de Perzagno chargé d'une machine ne veut pas partir. J'ai l'intention de le réquisitionner.

Les trois navires sont destinés pour Risano-Perasto.

b) 47e division d'infanterie près Teodo ; *Jokai* avec 140 wagons de charbon en déchargement, puis *Dardania* près Lepetane ne disposant pas d'un personnel suffisant. On pourrait compléter ce dernier par des hommes du régiment d'artillerie lourde de campagne.

c) Près Cattaro : *Salzburg* avec environ 1.000 hommes tchéco-slovaques qui déchargeront à Teodo environ 10 wagons de fourrage et le reste à Gravosa où l'on embarquera.

d) De Zelenika, 1.300 à 1.500 hommes partent en moyenne par chemin de fer vers Serajevo. Il est douteux que ce transport puisse continuer après le 18 novembre, parce que les cheminots militaires appartenant au groupe d'armées d'Albanie devant aider au transport ne voudront peut être pas partir hors de ce rayon.

3) D'une comparaison des moyens de transport avec les hommes et le matériel à transporter résulte qu'on peut transporter environ 16.000 hommes au moyen des navires se trouvant à Zouches et peut-être 7.000 hommes par chemins de fer. 26.000 hommes devront donc être transportés par d'autres moyens.

Je demande donc ce qu'il se passe avec *Gäa*, *Teodo*, *Szent-Laszlo*, *Arpad*, *Szent Istvan*, *Rakoczy*, *Adria*, *Szeged*, *Balaton*, *Sarajevo*, quels services font-ils, quand vont-ils partir de Fiume, porteront-ils du charbon pour le voyage de retour ou non, sur quels navires-hôpitaux peut-on compter?

4) *Abbazia* partira cet après-midi de Gravosa, *Afrika* de Bouches de Cattaro à Fiume.

5) Le contre-amiral Sucic a pris entre ses mains la section Zelenika de la Direction du trafic adriatique. Il se trouve au camp français. Je l'ai prié d'obtenir ce qui suit :

a) Que les Italiens fournissent de nouveau les navires du Lloyd de Trieste au moins pour un voyage Bouches de Cattaro-Fiume.

b) Que *Salona* ou *Gödöllö* partent une fois aux Bouches de Cattaro ou à Gravosa au lieu de partir à Spalato.

c) Que l'Entente donne le personnel pour *l'Amphitrite* et *Katarina Gerolimic.*

Je vous prie de m'informer.

Aujourd'hui sont arrivés : *Corwin* avec 1.300 hommes, *Sarajevo* avec 1.250, *Szeged* avec 1.500, *Baron Kemeny* avec 1.700, *Sparte* avec 1.200, *Urano* avec 1.200 et *Filippo Artelli* avec 2.100 hommes, ensemble donc 10.250 hommes. Ils ont débarqué en bon ordre et ont été transportés ultérieurement par chemin de fer.

Les postes de ravitaillement de la direction du trafic adriatique fonctionnent bien. Les troupes qui arrivent sont bien ravitaillées.

Les chemins de fer à destination de la Hongrie, et de l'Autriche communiquent normalement.

J'ai attaché une moitié des officiers arrivés sur le navire *Szeged*, au service de ravitaillement et l'autre moitié au commandement de la gare comme officiers de contrôle.

Pour que le service de transport fonctionne bien, je ferai diriger tous les vapeurs de la Société *Adria* directement vers les Bouches de Cattaro. Demain matin, la première série se composant de 4 navires arrivera sans avoir touché d'autres ports intermédiaires.

Dans les jours prochains, 3 navires sortiront chaque jour directement pour Bouches de Cattaro. Les navires ayant été chargés à Fiume, sont déjà déchargés.

Teodo et *Gäa* n'entrent pas en considération en ce qui concerne les Bouches de Cattaro.

Le dernier homme se trouvant aux Bouches de Cattaro sera embarqué au plus tard entre le 26 et 28 Novembre.

On m'invite tout à l'heure chez l'amiral italien pour une conférence très urgente. Je vous prie d'être demain si possible à 9 heures du matin à l'appareil.

Quant au reste, tout est en bon ordre.

Note. — Cette communication avec les Bouches de Cattaro est la dernière. Tous les efforts postérieurs pour obtenir la communication sont restés vains, parce que les Italiens empêchaient à Zadar toute conversation.

Le 18 novembre, la station télégraphique (Hughes) de l'administration du trafic maritime a été démontée et emportée par les troupes italiennes.

APERÇU SOMMAIRE

DES

DOCUMENTS OFFICIELS

ci-joints

VII. — Commandement militaire de Zagreb, Praes. N° 2171/II du 28 octobre 1914, constate sur le territoire de Bosnie l'existence d'une *communication par signaux optiques...* qui possède sur le territoire de Croatie-Slavonie son point de départ. . . . . p. 22

VIII. — Commandement militaire de Zagreb, Praes. N° 2590 — du 2 novembre 1914, dépeint la trahison s'étendant *profondément dans l'intérieur* du pays : elle a fait des milliers et des milliers de victimes parmi les officiers et soldats... *la trahison vient de tous les côtés du front.* On communique à l'ennemi tous les mouvements de troupes... On se sert de *signaux* les plus variés... . . . . . p. 23

IX. — Commandement militaire de Zagreb. Praes. N° 2682 — du 17 novembre 1914 accuse les *députés à la Diète* (Sabor) de Zagreb d'hypocrisie et propose de dissoudre la Diète. . . . . p. 24

X. — Commandement militaire de Zagreb. Praes N° 3050 — du 26 novembre 1914, apprend qu'à *Zagreb fonctionne depuis le commencement de la guerre une organisation secrète poursuivant* le but d'ébranler systématiquement la confiance de la population dans le succès de nos armes, *confiance qui n'est déjà pas trop grande. Des combats à la baïonnette* auraient eu lieu *entre les régiments hongrois et croates* — à Zagreb même. On fait pénétrer et circuler des *journaux étrangers dangereux* pour l'Etat. Les employés de banque à Zagreb *auraient dissuadé* la population *de souscrire à l'emprunt* de guerre. . . . . p. 25

XI. — Commandement militaire de Zagreb. Praes N° 3297 — du 10 décembre 1914, ordonne de s'emparer des principaux *meneurs de l'organisation secrète. Les journaux ne publient pas des articles capables de soulever l'enthousiasme. On ne dénonce pas les personnes hostiles.* . . . . p. 27

XII. — Commandement militaire de Zagreb. Praes. 3550 — du 28 décembre 1914. Information : *Le réseau d'espionnage ne fonctionne pas comme il le devrait.* Quelques détectives célèbres sont révoqués par le Gouvernement civil contre la volonté du Commandement militaire. *Les bureaux civils ne respectent pas les prescriptions* du règlement « Instruction pour le service militaire d'information ». Pendant tout le temps de la mobilisation, c'est-à-dire pendant cinq mois, le chef de la police n'a pas fait au commandement militaire une seule communication. Au surplus, *on surveille* « un peu » les *personnalités militaires.* Il existe une *communication très fâcheuse* pour nos armées *sur le front, de nos traîtres avec l'ennemi.* C'est une des tâches spéciale et importante de l'organisation « Narodna Odbrana » (La défense nationale). Tout membre de cette organisation qu'on pourrait découvrir et examiner est d'une haute importance militaire. . . . . p. 28

XIII. — Commandement militaire de Zagreb. Praes. N° 841 — de février 1915 constate l'existence des sentiments non loyalistes ; les manifestations loyalistes ne sont pas aisées ; en Syrmie, il y eut des forfaits commis par la population ; au contraire, les promesses du gouvernement de faire des *corps de volontaires croates — a abouti à un fiasco,* car après deux mois d'efforts, le commissaire de gouvernement ne réussit qu'à organiser un peloton d'élèves du lycée, et à persuader les corps de vétérans de mettre sur pied un autre pelo-

ton. *Le gouvernement ne procède pas sans préjugés vis-à-vis des personnalités politiques. A cause de la coalition serbo-croate, la propagande panserbe* a obtenu des succès rapides et sérieux. *Les intellectuels de Syrmie appartiennent certainement partout à la « Narodna Odbrana ». Le programme de celle-ci contient la demande absolue de la réunion avec la Serbie des pays de même langue.* Il en est de même pour le « *Privrednik* » (L'Union de l'épargne), pour la banque serbe, etc. *Des Croates désertent en juin 1913*, parce qu'ils ne veulent pas devenir Magyars. — *Annotation.* Beaucoup d'informations du document ci-dessus viennent de MM. Frank et Horvat, leaders du parti anti-serbe peu nombreux. C'est pour cela qu'on qualifie de loyalistes les Croates actuels, mais non pas les enfants de cette génération. . . . . p. 32

XIV. — Commandement militaire de Zagreb. Praes N° 3545 — du 30 mai 1915. On observe un état d'*esprit joyeux* parmi les orthodoxes *à cause d'un virement politique au désavantage de l'Autriche-Hongrie*. . . . . p. 36

XV. — Commandement militaire de Zagreb — du 10 juillet 1915. Malgré les exécutions connues.., pour avoir soutenu l'ennemi : les cas des plus graves *outrages* se multiplient sur la personne de Sa Majesté... Les manifestations d'*une haine* profondément ressentie, mais étouffée par la force, *contre tout ce qui est dynastique et ami de la Monarchie*... la glorification du roi Pierre et de l'Etat serbe exprimée par les hommes et par les femmes sont à l'ordre du jour... Le *gouvernement sabote* ouvertement le courant fidèle à la dynastie. Le Serbe est protégé partout... . . . . p. 37

XVI. — Commandement militaire de Zagreb — du 8 août 1915. Le Capitaine Hocevar du 53e régiment croate cantonné à Zagreb, informe, que longtemps avant la guerre existait ce mouvement (yougoslave ou panserbe) et maintenant nous voyons une grande partie des Croates naviguer dans les eaux serbes. *Cela aboutira à la réunion des Serbes du royaume aux Serbes et Croates* de la Monarchie et de la Bosnie-Herzégovine, en un grand Etat serbe. Si l'union ne paraît pas possible sous les Habsbourgs et dans la Monarchie, *elle devra s'accomplir sous une autre dynastie et dans un autre Etat.* Peu importe *les moyens par lesquels on atteindra ce but... Le gouvernement en Croatie est serbophile et ne laisse prévoir rien de bon.* . . . . p. 38

XVII. — Commandement militaire de Zagreb — du 8 septembre 1915, dénonce le *Pokret* (Le Mouvement), organe de la coalition, comme serbophile ou « neutre » sans le moindre patriotisme (autrichien). D'après la lettre envoyée d'Amérique au *Pokret*, *la propagande pour la création d'une Yougoslavie a profondément pénétré dans toutes les couches* de la population avec comme but : l'union de tous les peuples slaves de l'Europe du Sud en un seul Etat, la « Yougoslavie ». Tous sont d'accord pour que *la « Yougoslavie » ne soit pas soumise à l'influence italienne. Aucune partie du littoral yougoslave ne doit tomber aux mains de l'Italie.* Le principe de l'Unité nationale a trouvé *ici, depuis longtemps, un grand nombre d'adeptes parmi les intellectuels.* La victoire russe *est souhaitée bien plus ardemment que la victoire de la Monarchie*. . . . . . . p. 40

XVIII. — Commandement militaire de Zagreb — du 9 septembre 1915, *n'est pas satisfait des mesures prises par le gouvernement croate* sur la procédure dans les cas de haute trahison en Croatie-Slavonie, parce que *sur 1751 procès de haute trahison, de lèse-majesté et d'attentat à l'ordre public, il n'y eut que 902 jugements;* à 3000 dénonciations de crimes de cette sorte aucune suite n'a été donnée. L'annexe signale des *crimes innombrables et effrayants* commis déjà *au début* de la guerre, *même beaucoup de députés de la coalition serbo-croate* s'étaient rendus coupables de crime de haute trahison. Les *tribunaux infligent* aux criminels politiques des peines infimes. . . . . p. 42

XIX. — Commandement militaire de Zagreb. K. N° 2078 — du 31 décembre 1915, avertit que la majorité de la Diète croate de Zagreb appartient à la coalition serbo-croate. *Les leaders* (Supilo, Hinkovic, Potocnjak, Vosnjak, Marjanovic, etc.) *se sont enfuis dès le début de la guerre* et font à l'étranger de la propagande contre la Monarchie. Leurs œuvres sont : la formation de la *Légion Adriatique*, les proclamations invitant *les soldats austro-hongrois à la désertion,* les complots dans le pays même. Le lieutenant de réserve Banjanin est *entré dans l'armée serbe.* Beaucoup d'autres (Trumbic, Fabjancic, Stojanovic, Micic, Jedlovski, etc.) *ont créé le Comité yougoslave de Londres.* Ils ont des intermédiaires *pour les informations entre eux et leurs amis restés dans le pays.* Ainsi, après dix-huit mois de guerre, un député (Wilder) de la majorité s'écrie : « L'idée (c'est l'idée yougoslave) persistera même après la guerre » et il n'est pas rappelé à l'ordre. Les *autorités civiles*, même les *fonctionnaires de la police* sont conjurés (l'affaire *d'exemption du service militaire*) de même que les maires de province. Le *service d'approvisionnement* des villes a manqué complètement son but, d'où le mécontentement, la méfiance et même la lassitude dans le peuple. . . . . p. 45

XX. — Commandement militaire de Karlovac — du 10 juillet 1916, fait savoir que la *propagande* panserbe prend à Karlovac (ville de Croatie) de telles proportions, qu'elle y est déjà dangereuse. Les partisans du parti de la coalition — *presque la majorité des habitants* — et presque la *totalité des fonctionnaires* y compris les hauts dignitaires sont contre la Monarchie. Aux heures de défaite de nos armes, on discute gaiement des défaites austro-hongroises; au cas d'une victoire, le mécontentement se lit sur le visage de chacun. Le courant anti-dynastique se manifeste ainsi ouvertement. Cette propagande s'est enracinée *dans toutes les couches de la population. La totalité des fonctionnaires, aident* par tous les moyens possibles *les hommes à se soustraire à leur devoir de recrutement.* On s'occupe *surtout de nuire à la force de notre armée. Les soldats sont arrogants, très indisciplinés, n'ont aucun respect des gradés, abandonnent la garnison et ne reviennent pas sans intervention de la police.* Des soldats s'éloignent du *bataillon de marche* prêt au départ — aux yeux de tous les spectateurs. *Les officiers sont tout à fait désarmés.* . . . . p. 49

XXI. — Bureau de la gare de Karlovac. K. N° 318 — du 29 juillet 1916, informe, que les *Serbo-Croates* forment une caste séparée... La *population* est indifférente au développement de la guerre. *L'indolence des autorités* est extrême, relativement aux sauf-con-

Les journaux croates ont accepté comme programme la résolution yougoslave du 30-5-1917 et discutent là-dessus en même temps que sur le pacte conclu entre Trumbic et Pasic, pacte et résolution qui sont à peu près conformes. Il y a des allusions à un Etat yougoslave *en dehors de la Monarchie, on parle du plébiscite même au sujet de la question concernant la dynastie.* On vise à la destruction de la Monarchie, on glorifie l'activité du Comité Yougoslave de Londres et même la participation des troupes slaves originaires de la Monarchie à la lutte contre les Puissances centrales, etc., etc. . . . . p. 62

XXVIII. — Commandement de la défense de la Côte. Dalmatie. Nord N° 820 res. Mostar, le 18 avril 1918. On informe qu'*une organisation des étudiants yougoslaves* a été créée pendant la guerre dans toutes les régions yougoslaves de la Monarchie. Elle a son siège à Laybach et des succursales dans toutes les grandes villes, surtout en Dalmatie. But : réunion de tous les Yougoslaves dans *un Etat hors du cadre de la Monarchie.* Cette organisation est en relations avec le « cadre vert » (des déserteurs). Parmi les membres on compte aussi des bourgeois . . . . p. 65

XXIX. — Bataillon de dépôt du 53e régiment d'infanterie, Res. 2277. Zagreb, le 2 juin 1918. Au sujet du mouvement yougoslave, les commandants des cadres, Croates de nationalité, ont donné en majorité, intentionnellement une réponse négative. . . . . p. 66

XXX. — Ministère imp.-royal autrichien de la Défense, Praes. N° 13155, Vienne, le 2 mai 1918. On avise que le parti yougoslave de M. Korosec excite extrêmement la population et démoralise même les troupes slovènes. . . . . p. 67

XXXI. — Commandement militaire de Graz à l'ordre, Praes. N° 12984/11. Graz, le 5 mai 1918. On juge l'état d'esprit et *l'excitation à la révolte parmi les soldats comme très graves.* Des soldats sont acquis aux idées du parti de Korosec. L'excitation vient du clergé slovène, qui reçoit les instructions et l'appui de son évêque. Les habitants des villes et la jeunesse suivent plus volontiers que les paysans. On entendait chez les soldats des propos de haute trahison, quelques bataillons chargés de rétablir l'ordre ne se sont pas comportés assez énergiquement. . . . . p. 68

XXXII. — Haut Commandement de l'Armée. Op. N° 106116, du 5 mai 1918. On mande de Graz, qu'à l'occasion des manifestations de Laybach, *il y eut des excès dirigés contre la Monarchie et la dynastie.* Des soldats et même quelques officiers slovènes ont pris part aux graves désordres causés par l'agitation yougoslave. . . . . p. 69

XXXIII. — Poste imp. et royal de contrôle de la frontière Feldkirch. Na N° 992 res. Feldkirch, le 17 mai 1918. Des informations disent que *l'organisation de la jeunesse yougoslave à Ljubljana et à Zagreb fait une propagande pour la désertion.* On s'enfuit en Suisse à l'aide de faux carnets de permission ou d'ordres ouverts. Il existe une très active communication entre cette organisation et l'organisation dê Prague. Les membres des organisations ci-dessus mentionnées propagent dans l'armée les décisions prises. . . . p. 70

là résolue d'une façon satisfaisante. Les paysans s'intéressent, prétend-on, aux munitions militaires; *l*). Les accusations dirigées contre le tribunal militaire de Zagreb concernant le traitement trop doux des éléments rebelles ne sont pas sans fondement. Le soupçon qu'on a sur l'état d'esprit peu sûr dans les corps d'officiers de nationalité croate-serbe, est sans aucun doute fondé. . . p. 84

XLV. — Télégramme du haut commandement de l'armée, reçu à Zagreb, le 21 octobre 1918, N° 3641. La correspondance entre M. Trumbic et les comités yougoslaves de la Monarchie est transmise par des sous-marins ennemis dans les localités que les Yougoslaves de la Monarchie désignent dans chaque cas. Des Comités ont déjà préparé et instruit la population en vue de la création de la Yougoslavie. *Aux réunions des Comités on discute la question d'une éventuelle révolution.* On a déjà formé une police nationale, qui aura la tâche d'interner les éléments rénitents. Au moment donné, le Comité yougoslave lancera la proclamation d'un coup d'Etat et d'un ordre nouveau dans l'Etat yougoslave. L'Entente pénétrera en Dalmatie et en Herzégovine sur 13 points différents. Par là, l'Autriche-Hongrie sera obligée d'évacuer ces régions qui seront occupées par des légions yougoslaves. On ne tiendra pas compte de la proclamation que l'Empereur a l'intention de faire. Elle vient trop tard. Entre Zagreb (Agram) et la Bosnie la correspondance et les instructions destinées à des hommes politiques de Bosnie-Herzégovine sont transportées par des messagers. . . p. 90

XLVI. — Télégramme omk Op. N° 945 — du 22 octobre 1918. Le 3e bataillon du 27e régiment de *Landsturm* appartenant à la 62e division d'infanterie (se recrutant à Laybach) s'est mutiné contre ses officiers et a refusé de se rendre à la position de Brza Palanka (Serbie), après avoir fait le trajet de Turn Severin (Roumanie) à Kladovo (Serbie). . . . . p. 92

XLVII. — Haut commandement de l'armée. Op. N° 148184/27. Télégramme du 26 octobre 1918. Dans le district militaire de Zagreb, des désertions en masse ont eu lieu, des attaques à main armée par les déserteurs se multiplient. A Pozega (Slavonie) les mitrailleurs ont refusé d'obéir. La compagnie de *Landwehr* de Pleternica (Slavonie) a tiré des coups de fusil sur les fenêtres du commandant. Le 79e bataillon est tranféré sous escorte de Fiume à Pola. Les officiers hongrois à Varazdin (Croatie) sont en danger. La gare de Plaski est détruite. . . . . p. 93

XLVIII. — Télégramme du colonel général von Arz au comte Karoly, Op. 145539, le 1er novembre 1918. L'Etat yougoslave est fondé. Il ne prend pas part aux combats contre l'Entente. . . p. 94

XLIX. — Administration du trafic maritime des Serbes, Croates et Slovènes à Rijeka N° 12135 III. Capitulation du groupe des armées d'Albanie entre le 31 octobre et le 15 novembre 1918. Le dossier contient 13 appendices sur la capitulation et le transport du groupe des armées d'Albanie; ce sont les copies des télégrammes et des conversations Hughes.

Il en résulte nettement: 1° que la capitulation a été précipitée par la manière d'agir bien calculée de l'administration du trafic maritime des Serbes, Croates et Slovènes à Rijeka (Fiume) et accom-

plie indépendamment sans aucune aide de l'Entente; 2° que le désarmement et le transport des troupes des Bouches de Cattaro, de la Dalmatie, de l'Istrie et du front du Piave se sont accomplis dans la propre sphère d'action de la sus-dite administration — et sans impulsion extérieure.

Par contre, on constate que les Italiens n'occupèrent Rijeka (Fiume) que le 17 novembre 1918, lorsque la plus grande partie du travail fut accomplie. L'armée italienne a donc « occupé » des points d'appui complètement démobilisés et pris déjà depuis longtemps par les Yougoslaves — procédé semblable à celui qui a fait gagner aux Italiens la « bataille » de Vittorio Veneto. Celle-ci d'après le *communiqué officiel de l'Etat-major italien*, fut gagnée en même temps que les premières compagnies dalmates venant du front atteignaient Rijeka (Fiume).

Imp. Lang, Blanchong & Cie, 7, rue Rochechouart, Paris.